

ATLAS

des risques
professionnels
en Auvergne

Statistiques, graphiques,
tableaux et analyses des grandes
caractéristiques de la région

Les 13 zones d'emploi
à la loupe

Édition

2014



L'atlas des risques professionnels répond à la volonté de disposer en Auvergne d'un outil d'information et de communication sur l'ensemble des risques professionnels. En effet, si les différentes parties prenantes à cette réalisation disposent d'informations notamment statistiques sur ces risques et les échangent régulièrement, en fonction des problèmes à traiter, il manquait un document de synthèse. L'atlas, en rassemblant ces informations, répond à cette attente.

Pour autant, il ne s'agit pas d'une simple compilation de données, exercice déjà compliqué du fait de la grande variété des informations, mais d'une organisation de l'information. Il est apparu d'abord utile de préciser les grandes données socio-économiques de la région, avant d'aborder dans le détail la question des accidents du travail et de trajet ainsi que les maladies professionnelles. La place faite aux cartes et graphiques, accompagnés de commentaires précis et concis, permettra, nous l'espérons, une lecture aisée et pratique de cet atlas. Par ailleurs, la possibilité de comparer plusieurs niveaux territoriaux de données (national, régional, zones d'emploi) donnera des clés de compréhension dynamiques. Si l'atlas est régional, la comparaison doit rester possible avec d'autres échelons territoriaux. Enfin, l'accent est mis sur divers sujets plus généraux mais néanmoins essentiels pour bien appréhender le contexte de ce document. Au premier rang de ceux-ci figure le Plan régional santé au travail (PRST).

Le PRST est le cadre dans lequel l'atlas a été conçu et réalisé, répondant à une préoccupation nationale de mettre à disposition un ensemble d'informations utiles à l'action. Il s'agit bien en effet d'un outil pratique, à disposition des professionnels qui ont participé à cette œuvre collective. L'enjeu est de disposer d'informations fiables et assez fines pour aider à la prise de décisions sur le terrain, informations partagées par l'ensemble des contributeurs. Dans le même temps, l'atlas peut et doit être également une base d'informations utiles pour les entreprises, les représentants du personnel et les organisations professionnelles et syndicales. Plus largement, sa vocation d'information du grand public peut permettre de sensibiliser celui-ci aux enjeux liés à la prévention des risques professionnels.

Pour toutes ces raisons, une étape décisive a été franchie par les différents partenaires du PRST qui ont montré une nouvelle fois leur volonté et leur capacité à travailler ensemble sur un sujet essentiel touchant à la santé et à la sécurité des salariés. Nous voudrions ici les remercier particulièrement pour leur investissement remarquable.

L'atlas des risques professionnels, qui sera périodiquement actualisé, aborde maintenant une nouvelle phase, celle de son appropriation pratique par tous les utilisateurs potentiels. Que ces derniers n'hésitent pas !



Pierre Fabre
Responsable
du pôle travail,
Directeur Auvergne



Yves Galès
Directeur,
Carsat Auvergne

Sommaire

4	Groupe de Travail	6
	Comité de rédaction	6
	Préambule	7
	Plan régional santé au travail - PRST 2010-2014	8
	Caractéristiques socio-économiques de la région Auvergne	11
	Un excédent d'actifs de 55 ans ou plus et un déficit de jeunes actifs par rapport à la France métropolitaine	12
	Plus d'ouvriers et d'agriculteurs exploitants en Auvergne qu'en France	14
	Les secteurs d'activité : surreprésentation en Auvergne du secteur agricole et de l'industrie par rapport à la France métropolitaine	16
	L'activité, en Auvergne, plus faible qu'en France métropolitaine et l'activité féminine inférieure à celle des hommes	17
	Un taux d'emploi en Auvergne identique à celui de la France métropolitaine	19
	10 % de la population ont un emploi en CDD	20
	Diminution de l'emploi intérimaire entre 2012 et 2013	20
	Caractéristiques de l'emploi salarié de la région Auvergne	21
	L'emploi salarié du secteur marchand non agricole en Auvergne	22
	Recul de plus de 6 000 salariés entre 2008 et 2012 au sein des secteurs marchands non agricoles	26
	Le marché de l'emploi en région Auvergne	27
	Un taux de chômage plus faible en Auvergne qu'en France métropolitaine	28
	L'emploi agricole en Auvergne	30
	Sinistralité	31
	Les accidents du travail	33
	• <u>Régime général</u>	34
	Des indices de fréquence toujours plus élevés en Auvergne qu'au niveau national	36
	Des accidents plus graves en Auvergne qu'en France	36
	Les accidents du travail avec arrêt : des commotions et lésions traumatiques internes ainsi que des luxations, entorses et foulures...	37
	...principalement causés par des objets en cours de manipulation et des accidents de plain-pied	37
	Quelle influence de la taille des établissements sur les accidents du travail avec arrêt ?	38
	Les activités de services et le bâtiment regroupent plus de la moitié des accidents du travail avec arrêt	38
	De fortes disparités existent entre les départements	39
	• <u>Régime agricole</u>	41
	4 accidents du travail sur 5 concernent les hommes et 3 sur 5 concernent une personne entre 25 et 54 ans.	41
	Plus d'1 accident du travail sur 4 dans le secteur des cultures et de l'élevage	42

Les accidents de trajet	43
• <u>Régime général</u>	43
1 281 accidents de trajet avec arrêt en Auvergne en 2012	43
• <u>Régime agricole</u>	45
66 accidents de trajet avec arrêt en Auvergne en 2012	45
Les maladies professionnelles	46
• <u>Régime général</u>	47
1 184 maladies professionnelles reconnues en Auvergne en 2012	47
913 maladies professionnelles en Auvergne indemnisées en 2012	47
9 maladies professionnelles mortelles en 2012	47
1 maladie professionnelle indemnisée sur 4 était du secteur des services, commerces et industries de l'alimentation	48
80 % des maladies professionnelles en Auvergne indemnisées en 2012 sont des affections périarticulaires	48
• <u>Régime agricole</u>	49
38 maladies professionnelles en Auvergne en 2012	49
Les accidents du travail et les maladies professionnelles au sein de 4 secteurs	50
La métallurgie (CTN A)	50
Le BTP (CTN B)	50
Le secteur des services, commerces, industries de l'alimentation (CTN D)	51
Les activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé,...) (CTN I)	51
Focus	52
Focus 1 : Veille sanitaire en santé au travail	52
Focus 2 : Le maintien dans l'emploi	57
Focus 3 : Bilan des expositions professionnelles à 50 ans - Régime agricole	59
Focus 4 : Rapports annuels 2012 des médecins du travail	60
Approche par zone d'emploi	61
Notice explicative	63
Zone d'emploi de Montluçon	65
Zone d'emploi de Moulins	69
Zone d'emploi de Vichy	73
Zone d'emploi d' Aurillac	77
Zone d'emploi de Mauriac	81
Zone d'emploi de Saint-Flour	85
Zone d'emploi de Brioude	89
Zone d'emploi du Puy-en-Velay	93
Zone d'emploi de Saint-Étienne - Partie Auvergne	97
Zone d'emploi d' Ambert	101
Zone d'emploi de Clermont-Ferrand	105
Zone d'emploi d' Issoire	109
Zone d'emploi de Thiers	113
Annexes	117
ANNEXE 1 - Régime général - Secteurs d'activité	118
ANNEXE 2 - Champs d'activité couverts par les statistiques AT/MP	118
ANNEXE 3 - Régime agricole - Secteurs d'activité	119
Sigles et acronymes	120
Références bibliographiques	121

Groupe de travail

Mme Brugnot, ingénieur conseil (Carsat Auvergne)
 Mme le Dr Christofeul, médecin inspecteur régional du travail (Direccte Auvergne)
 M. Choy, ingénieur conseil régional adjoint (Carsat Auvergne)
 M. Dautel, responsable du service prévention des risques professionnels (MSA Auvergne)
 Mme le Dr Derivaux, médecin du travail (AIST 43)
 M. Fabre, responsable du pôle travail (Direccte Auvergne)
 M. Fontaine, responsable de la Mission synthèse statistiques évaluation (Direccte Auvergne)
 Mme Fradet, chargée d'études (ORS Auvergne)
 Mme le Dr Giboulot, médecin du travail (SIST Moulins)
 Mme le Dr Jacquand, médecin du travail (AIST La Prévention active)
 M. Lacassagne, responsable du pôle technique (ACISMT Cantal)
 M. Lemaire, statisticien (Direccte Auvergne)
 Mme Maquinghen, directrice (ORS Auvergne)
 M. Monnet, directeur adjoint du pôle travail (Direccte Auvergne)
 Mme Mourgues, responsable du service prévention des risques professionnels (AIST 43)
 M. Panier, ingénieur en prévention des risques professionnels (APrÉSTA Moulins)
 Mme le Dr Penez-Clouet, médecin du travail (ACISMT Cantal)
 M. Peyronnet, coordinateur des conseillers en prévention (MSA Auvergne)
 M. Rebaud, Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP)
 Mme le Dr Riol, médecin inspecteur régional du travail (Direccte Auvergne)
 Mme Viala, hygiéniste du travail, intervenant en prévention des risques professionnels (AIST La prévention active)

Comité de rédaction

Mme Brugnot, ingénieur conseil (Carsat Auvergne)
 Mme le Dr Christofeul, médecin inspecteur régional du travail (Direccte Auvergne)
 M. Choy, ingénieur conseil régional adjoint (Carsat Auvergne)
 M. Dautel, responsable du service prévention des risques professionnels (MSA Auvergne)
 M. Fabre, responsable du pôle travail (Direccte Auvergne)
 M. Fontaine, responsable de la Mission synthèse statistiques évaluation (Direccte Auvergne)
 Mme Fradet, chargée d'études (ORS Auvergne)
 Mme le Dr Jacquand, médecin du travail (AIST La Prévention active)
 M. Lacassagne, responsable du pôle technique (ACISMT Cantal)
 M. Lemaire, statisticien (Direccte Auvergne)
 M. Monnet, directeur adjoint du pôle travail (Direccte Auvergne)
 Mme Maquinghen, directrice (ORS Auvergne)
 Mme le Dr Riol, médecin inspecteur régional du travail (Direccte Auvergne)
 Mme Viala, hygiéniste du travail, intervenant en prévention des risques professionnels (AIST La prévention active)

Accompagnement du PRST : Mme Chiosi, ergonomiste (Anteis)

Financé par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne, avec la participation de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail d'Auvergne.

La Direccte et l'ensemble du groupe de travail tiennent à adresser leurs plus vifs remerciements à l'ensemble des acteurs qui ont permis la réalisation de l'atlas.

L'élaboration de l'atlas des risques professionnels s'inscrit dans le cadre du Plan régional santé au travail (PRST) 2010-2014.

Liés aux conditions générales de travail, les risques professionnels font peser sur les salariés la menace d'une altération de leur santé qui peut se traduire par une maladie ou un accident. Il appartient à l'employeur de supprimer ou de réduire ces risques afin d'assurer la sécurité des salariés et de protéger leur santé physique et mentale. Pour ce faire, il doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément aux principes généraux de prévention énumérés par le Code du travail. Compte tenu de la nature de l'activité exercée, il doit ainsi évaluer les risques professionnels en fonction des tâches réalisées par ses salariés, consigner les résultats dans le document unique et mettre en œuvre des actions de prévention. Il est également tenu à une obligation générale d'information et de formation à la sécurité.

Les risques professionnels peuvent être de différentes natures suivant l'activité rencontrée : les risques physiques (bruit, vibrations, ambiance thermique...), chimiques (manipulation de produits chimiques...), biologiques (exposition à des agents biologiques selon l'activité : traitement des eaux usées et des déchets, travail au contact de personnes malades, travail en laboratoire...), psychosociaux (situation de travail à risque de stress, de violence, liées à certaines formes d'organisation du travail...).

L'élaboration de l'atlas des risques professionnels a pour objectif d'améliorer la connaissance des risques professionnels en Auvergne par le croisement des données des différents partenaires selon les secteurs professionnels, les territoires...

Il permettra ainsi aux différents intervenants dans le domaine de la prévention des risques professionnels (services de santé au travail, entreprises, syndicats professionnels et salariés, Carsat, MSA, Direccte...) de bénéficier d'un outil commun de référence sur la région pour la mise en œuvre d'un plan de prévention et de veille visant à améliorer les conditions de travail et à limiter les effets sur la santé.

Les données contenues dans l'atlas proviennent de différentes sources :

- nationales : l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'Urssaf, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts).
- mais également régionales : la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail d'Auvergne (Carsat), la Mutualité sociale agricole (MSA), la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne (Direccte).

Bien que portant sur des périmètres différents et basées sur des modalités de calcul parfois spécifiques aux institutions, ces données permettent de dresser un état des lieux régional.

Celui-ci porte sur les caractéristiques socio-économiques, du marché de l'emploi en Auvergne ainsi que sur les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles. Il présente également des données par zone d'emploi, dans la mesure où celles-ci étaient disponibles et pertinentes à l'échelle infra départementale.



Les **zones d'emploi** ont été définies selon le découpage géographique 2010 de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère en charge du travail et de l'emploi) avec l'appui de l'Insee et de la Datar (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale), en concertation avec les acteurs locaux concernés.

Une zone d'emploi est un espace géographique :

- à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent ;
 - dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.
- L'Auvergne a la particularité de présenter une zone d'emploi interrégionale : la zone d'emploi de Saint-Étienne regroupe des communes de Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de la Loire. Ce document a pris en compte la partie de cette zone d'emploi uniquement située en Auvergne.

PLAN RÉGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL région Auvergne - PRST 2010-2014

<http://www.auvergne.directe.gouv.fr/plan-regional-sante-au-travail-en-auvergne-2010-2014.html>

La préservation de la santé au travail tout au long de la vie professionnelle est une priorité des politiques publiques au niveau national comme au niveau européen et prend une nouvelle dimension dans la perspective de l'allongement de la durée de la vie au travail.

De réels progrès ont permis de diminuer certains facteurs d'exposition ou certains risques. Néanmoins subsistent encore en Auvergne de trop nombreux accidents du travail et de trajet, maladies professionnelles et inaptitudes.

Après le premier plan Santé au Travail 2005-2009, **un second Plan Régional Santé au Travail en Auvergne a été élaboré en 2010 pour quatre ans en tenant compte d'un certain nombre de priorités.**

C'est tout d'abord une **déclinaison du Plan National Santé au Travail, adapté au regard des spécificités du tissu productif régional**, fortement industriel et dominé par des établissements de moins de 10 salariés, ainsi qu'au regard des risques auxquels sont exposés les salariés.

Il **s'articule ensuite avec les autres plans de prévention régionaux** (Plan régional Santé Environnement, Projet régional de santé).

Enfin il **s'appuie sur les structures mises en place**, tel le Comité régional de prévention des risques professionnels (CRPRP) et les travaux engagés lors du premier plan régional (démarche d'évaluation des risques professionnels, prévention des risques psychosociaux (RPS), renforcement des moyens affectés à l'Inspection du Travail, encouragement des entreprises à être actrices de la santé au travail).

Le PRST 2010-2014 est le fruit d'une démarche participative dont le CRPRP a constitué le pivot en déployant cinq groupes de travail chargés de déterminer les problématiques les plus prégnantes en Auvergne. La **diversité des partenariats mobilisés** montre la richesse des collaborations pour agir ensemble au service d'objectifs communs :

- ☉ les structures chargées de mettre en œuvre des politiques de prévention accompagnent les actions définies dans ce plan et mobilisent leurs moyens : la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail d'Auvergne (Carsat), les services de santé au travail, l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB), l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract), la Mutualité sociale agricole Auvergne (MSA) ;
- ☉ les partenaires sociaux, force de propositions, portent les messages et les actions du plan régional dans les entreprises et auprès des institutions représentatives du personnel ;
- ☉ les associations et représentants de programmes spécifiques ont enrichi les propositions au regard de leur connaissance du terrain : la Fédération nationale des accidentés du travail

et des handicapés (FNATH), le Comité amiante prévenir et réparer (CAPER), les personnalités qualifiées pour leur compétence dont les représentants des services de santé au travail et l'Observatoire régional de la santé d'Auvergne (ORS).

Les enjeux du PRST s'inscrivent dans un contexte économique et social régional spécifique avec une surreprésentation des ouvriers et une démographie défavorable (faible part de jeunes/forte proportion de 50 à 54 ans dans la population active). Le PRST répond également à des **impératifs économiques et de compétitivité pour les entreprises**. Pour se développer, ces dernières doivent pouvoir trouver dans leur environnement les ressources productives dont elles ont besoin. Un autre enjeu est **de permettre à chacun de mener une vie professionnelle complète** en réalisant ses capacités et son potentiel.

Le PRST a pour objectifs d'une part, de **diminuer les expositions aux risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles**, et d'autre part, de **développer une politique de prévention active**. Il cible les domaines où les risques professionnels sont les plus importants et porte une attention particulière aux catégories de travailleurs les plus fragiles (jeunes, seniors, précaires). Il s'attache également aux questions d'organisation du travail et à la valorisation des actions menées dans les entreprises par les institutions représentatives du personnel (IRP).

Il s'agit de travailler mieux à tous les âges de la vie grâce à la mise en œuvre de différentes actions visant à la prévention des risques professionnels, au développement du bien-être au travail, à l'amélioration des conditions de travail, et à l'accompagnement des entreprises et en particulier des petites et moyennes entreprises (PME) et des très petites entreprises (TPE).

L'organisation du suivi du plan, arrêtée en 2012, permet d'ordonner les travaux autour des grandes priorités actuelles : risques chimiques, risques psychosociaux, troubles musculo-squelettiques, actions par branche, connaissance des risques professionnels. Un tableau de suivi des actions du PRST est régulièrement mis à jour et présenté annuellement au CRPRP.

À cette fin, le PRST s'articule autour de 4 axes décomposés en 12 objectifs à atteindre à l'aide de 56 actions à mettre en œuvre.

➤ **Axe 1 - Améliorer la connaissance en santé au travail.**

Cela se traduit par le **développement d'outils de veille sanitaire** par l'Institut national de veille sanitaire (InVS) avec la mise en place d'un Groupe alerte santé travail (GAST), et d'outils de suivi (programme de surveillance épidémiologique des Maladies à caractère professionnel (MCP)).

Cela signifie aussi **agir sur la formation en santé et sécurité**, d'une part **des jeunes**, futurs salariés ou futurs responsables d'entreprises dans tous les domaines professionnels, et d'autre part **des services de contrôle et de prévention de la DIRECCTE**.

➤ **Axe 2 - Poursuivre une politique active et ciblée de prévention des risques professionnels.**

Risque chimique : il est primordial de sensibiliser et d'informer sur ce risque, surtout sur les produits cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques, de réduire les expositions des salariés aux poussières de bois et aux fibres céramiques réfractaires, d'encourager la substitution du perchloroéthylène dans les pressings...

TMS : il est paru nécessaire d'agir notamment dans certains secteurs ciblés (services à la personne, grandes et moyennes surfaces et industries agro-alimentaires), d'informer, sensibiliser et favoriser les échanges de pratiques en entreprise par le biais de réunions, de développer les enquêtes portant sur ces maladies professionnelles et de susciter l'établissement de plans de prévention des TMS dans des entreprises ciblées.

Prévention des RPS : le PRST prévoit la création d'un réseau de consultants avec la signature d'une charte de bonne conduite, de développer des compétences en entreprise par des actions de sensibilisation, d'intégrer une démarche d'évaluation des risques avec formation en entreprise, d'accompagner les salariés en souffrance, d'élaborer un guide de bonnes pratiques pour les entreprises et d'inciter l'encadrement de proximité à prendre en compte les conditions de travail dans son management.

Risques routiers professionnels : il est impératif de professionnaliser et de contrôler les conditions d'utilisation des véhicules utilitaires légers.

Secteur du bâtiment et du génie civil : des actions sont menées pour améliorer le repérage des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments, pour agir sur le risque routier, pour mettre en place un socle commun de prévention pour les différents intervenants d'une construction, pour améliorer l'accueil de nouveaux arrivants et pour prévenir les TMS.

Secteur agricole et forestier : sont privilégiés par le PRST, un contrôle des mises en vente de matériels d'occasion chez les concessionnaires, un suivi des chantiers d'élagage, une sécurisation de l'utilisation des fendeuses à merrain, une mise à jour des guides concernant les dérogations machines dangereuses pour les jeunes en formation.

Seniors : il faut notamment promouvoir leur emploi par l'amélioration des conditions de travail, les accompagner lors des arrêts de travail longs et/ou invalidants, et prévenir d'une part leur risque d'usure professionnelle en lien avec la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, et d'autre part leur risque de désinsertion professionnelle en favorisant leur maintien dans l'emploi et leur embauche.

Nouveaux embauchés et jeunes en formation, précaires : il est essentiel de veiller à l'égalité de leurs droits avec les autres catégories de personnel au sein de l'entreprise.

Sous-traitance et co-activité : il est nécessaire d'obtenir une meilleure prise en compte de la prévention dans le cadre des opérations courantes, y compris de maintenance, impliquant plusieurs entreprises et de veiller à l'intégration et à la réalité de l'accueil en termes de qualité, de sécurité et de formation au poste de travail. Les entreprises ciblées sont celles s'occupant de maintenance industrielle, travaux du bâtiment, nettoyage, hypermarchés, centres commerciaux, logistique.

➤ **Axe 3 - Encourager les démarches de prévention des entreprises.**

Pour que ces dernières arrivent à s'engager dans des actions d'amélioration des conditions du travail, il est primordial de **les sensibiliser, parallèlement à leurs salariés, aux risques professionnels** en améliorant la diffusion des outils, des bonnes pratiques auprès des branches, des entreprises et des salariés et en réaffirmant le rôle central de la démarche d'évaluation des risques pour bâtir et structurer une culture de la prévention.

Un **accompagnement des PME et des TPE dans le diagnostic et la construction de plans d'actions** s'avère nécessaire. Il sous-entend non seulement une relance de la démarche d'évaluation des risques à l'initiative des services de santé au travail, de l'inspection du travail et de la Carsat, mais aussi l'amélioration du rôle des institutions représentatives du personnel, que ce soit les membres de CHSCT à former ou les délégués du personnel à conforter dans leur fonction.

Construire ou renforcer des logiques territoriales et professionnelles est un objectif du troisième axe.

Il implique de mobiliser les partenaires de prévention et d'**agir sur le dialogue social** et sur les analyses des pratiques, à partir desquels peut naître la construction de solutions adaptées à chaque entreprise. Au-delà du dialogue interne à l'entreprise, le dialogue social de deux instances régionales, créées en 2010, doit être développé pour traiter des questions de santé sécurité au travail : la commission paritaire d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en agriculture et l'observatoire régional des conditions de travail et d'emploi dans les transports routiers.

Enfin pour rénover le pilotage de la santé au travail et la gouvernance des services de santé au travail, il convient de s'appuyer sur la réforme des dits services en **renforçant leur rôle comme acteurs de prévention**. Cette action doit se dérouler en plusieurs volets, allant de la simple information des services concernés sur la réforme en cours jusqu'à l'établissement d'un plan annuel ou pluriannuel de prévention privilégiant notamment la prévention primaire collective.

➤ **Axe 4 - Pilotage et communication du PRST.**

Pour que le PRST soit un plan structurant et valorisant et que son pilotage s'effectue au niveau régional, il est primordial d'**assurer un suivi pérenne de sa mise en œuvre** par un comité de pilotage réunissant représentants de l'État, de la Carsat, de la MSA, des services de santé au travail, de l'OPPBT et de l'Aract.

Le renforcement de la cohérence et de la complémentarité des actions régionales grâce à des partenariats territoriaux a pour objectif de **construire au niveau régional une politique concertée de prévention**.

Le PRST permet par ailleurs de valoriser les acquis du plan de modernisation et de développement de l'inspection du travail en **consolidant et en valorisant l'action de l'inspection du travail** qui a connu une augmentation de ses moyens quantitatifs et qualitatifs, affectés en grande partie à des actions prioritaires, tels la prévention des risques différés, l'effectivité de la démarche d'évaluation des risques, la réduction de la précarité, la mise en place et le fonctionnement des délégués du personnel.

Le croisement des sources d'information et des analyses des partenaires intervenant dans le cadre du PRST permet de mieux appréhender les situations et de faire évoluer les politiques de prévention en fonction des connaissances acquises. **Assurer au grand public la visibilité de la politique de santé et de sécurité au travail** par des actions de communication et par la réalisation d'un atlas sur les risques professionnels en Auvergne est incontournable. Cet atlas élaboré avec l'Observatoire régional de la santé et les organismes de prévention permettra aux différents intervenants dans le domaine de la prévention des risques professionnels de bénéficier d'un outil de référence commun sur la région. C'est pourquoi le dernier objectif fixé dans cet axe est d'élaborer, de financer et de mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation en accompagnement de la mise en œuvre du PRST, notamment par le biais d'un bulletin d'information du PRST.



Caractéristiques socio-économiques de la région Auvergne

Caractéristiques socio-économiques de la région Auvergne

En 2010, avec 1,3 million d'habitants, soit 2 % de la population totale en France, l'Auvergne fait partie des 5 régions les moins peuplées de France. La population ainsi que les emplois se répartissent principalement autour de Clermont-Ferrand et d'un axe central Vichy-Brioude.

Chiffres clés en région Auvergne

1 347 387 habitants en 2010

54 % de personnes actives de 15 ans ou plus en 2010

Un taux d'activité chez les 15-64 ans de 71 %



Un excédent d'actifs de 55 ans ou plus et un déficit de jeunes actifs par rapport à la France métropolitaine

En 2010, l'Auvergne compte 610 465 actifs (actifs occupés et chômeurs) de 15 ans ou plus, soit 54 % de la population de 15 ans ou plus, ce qui est supérieur à la moyenne nationale. En Auvergne, la population active de 15 ans ou plus se compose de près de 90 % d'actifs ayant un emploi et de 10 % de chômeurs au sens du recensement de l'Insee.

Tableau 1

Tableau 1 Population et population active de 15 ans ou plus par département - Année 2010

	Population de 15 ans ou plus	Population active de 15 ans ou plus (%)	Dont actifs ayant un emploi (%)	Dont chômeurs (%)
Allier	289 132	148 249 (51,3 %)	131 146 (88,5 %)	17 103 (11,5 %)
Cantal	126 572	66 768 (52,8 %)	61 653 (92,3 %)	5 115 (7,7 %)
Haute-Loire	183 800	100 198 (54,5 %)	91 295 (91,1 %)	8 903 (8,9 %)
Puy-de-Dôme	530 058	295 250 (55,7 %)	264 127 (89,5 %)	31 123 (10,5 %)
Auvergne	1 129 562	610 465 (54,0 %)	548 221 (89,8 %)	62 244 (10,2 %)
France métropolitaine	62 765 239	29 537 779 (47,0 %)	26 127 856 (88,5 %)	3 409 923 (11,5 %)

Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale / Exploitation ORS Auvergne

En Auvergne, 4 536 personnes actives ont 65 ans ou plus soit 0,7 % de la population active de 15 ans ou plus. Les personnes actives de moins de 25 ans représentent, quant à elles, 10,7 % de la population active. La proportion de la population active des personnes de plus de 65 ans est similaire à celle de la France métropolitaine au contraire de celle des moins de 25 ans qui est plus faible qu'en France métropolitaine. Le Cantal et l'Allier se distinguent des deux autres départements de la région par une proportion de

personnes de 55 ans ou plus atteignant près de 14 % de la population active alors qu'elle est de 12 % en Haute-Loire et dans le Puy-de-Dôme.

La part des moins de 25 ans dans la population active varie d'à peine 10 % dans le Cantal à 11 % dans le Puy-de-Dôme.

L'Auvergne et la France ont des résultats semblables pour les 25-54 ans et les plus de 64 ans. L'Auvergne présente toutefois un déficit de jeunes actifs (moins de 25 ans) et un excédent de plus de 55 ans. **Figure 1**



Les données de population sont issues de l'exploitation des données sociodémographiques de l'Insee qui proviennent de différents recueils : recensement 2010 de la population, taux de chômage localisé...

La part de population inactive est, quant à elle, plus importante en Auvergne qu'en France métropolitaine et ce quel que soit le département. La démographie auvergnate marquée par une population plus

âgée, pourrait en partie expliquer cette position, la population inactive étant généralement composée de personnes de moins de 20 ans ou de 60 ans ou plus. **Figure 2**

Figure 1 Répartition de la population active de 15 ans ou plus selon l'âge et par département - Année 2010

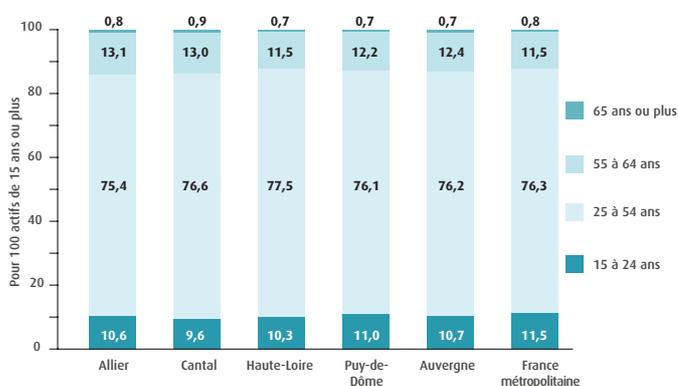
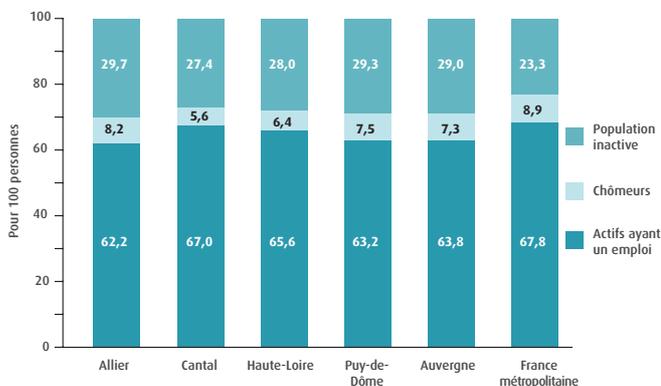


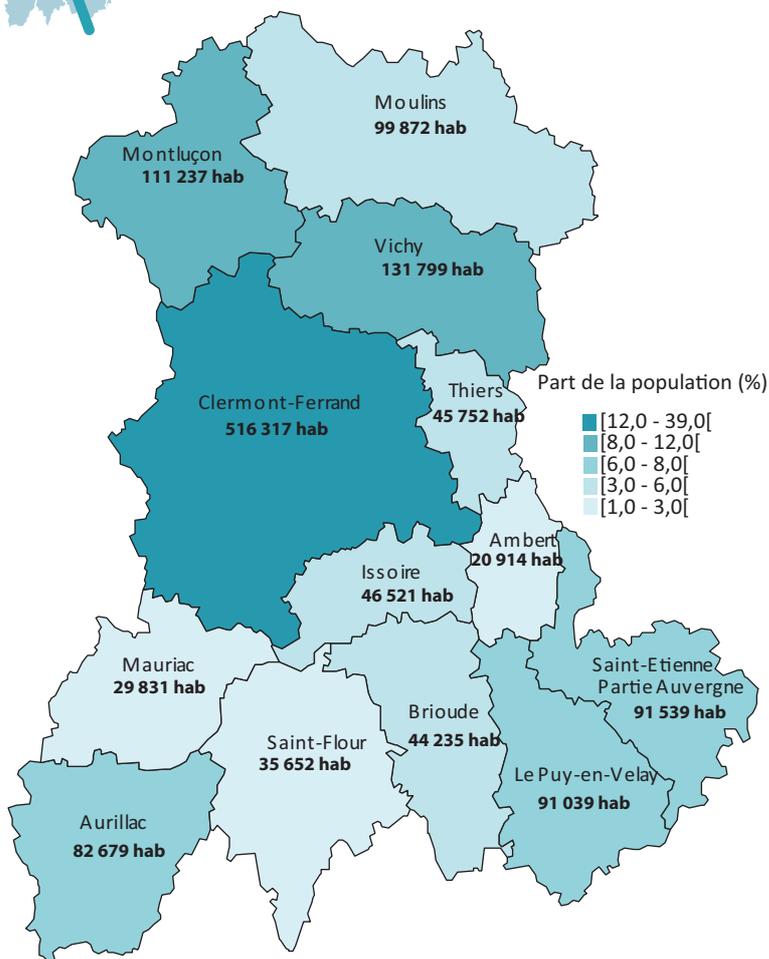
Figure 2 Répartition de la population de 15 à 64 ans par type d'activité et par département - Année 2010



Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale / Exploitation ORS Auvergne



Population par zone d'emploi



Les zones d'emploi d'Auvergne sont de taille très variable. La zone d'emploi de Clermont-Ferrand regroupe 38,3 % de la population d'Auvergne et celle d'Ambert 1,6 %.

Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale / Exploitation ORS Auvergne

Plus d'ouvriers et d'agriculteurs exploitants en Auvergne qu'en France

En 2010, en Auvergne, la population ayant un emploi est composée de près de 40 % d'ouvriers chez les hommes et 48 % d'employées chez les femmes. Ces deux catégories sont surreprésentées par rapport à la France métropolitaine où sont comptabilisés 34 % d'ouvriers chez les hommes et 45 % d'employées chez les femmes. Il en est de même pour la catégorie des agriculteurs exploitants qui représente 6 % des hommes et 3 % des femmes ayant un emploi en Auvergne contre 2 % des hommes et 1 % des femmes en France métropolitaine. Les artisans sont également légèrement surreprésentés en Auvergne (chez les hommes : 9,4 % en Auvergne, 8,4 % en France métropolitaine ; chez les femmes : 4,4 % en Auvergne et 3,6 % en France métropolitaine).

A *contrario*, les cadres et professions intellectuelles supérieures et, dans une moindre mesure, les professions intermédiaires sont moins nombreux en Auvergne, 13 % chez les hommes (19 % chez les hommes en France métropolitaine) et 10 % chez les femmes (14 % chez les femmes en France métropolitaine) ayant un emploi.

Figure 3

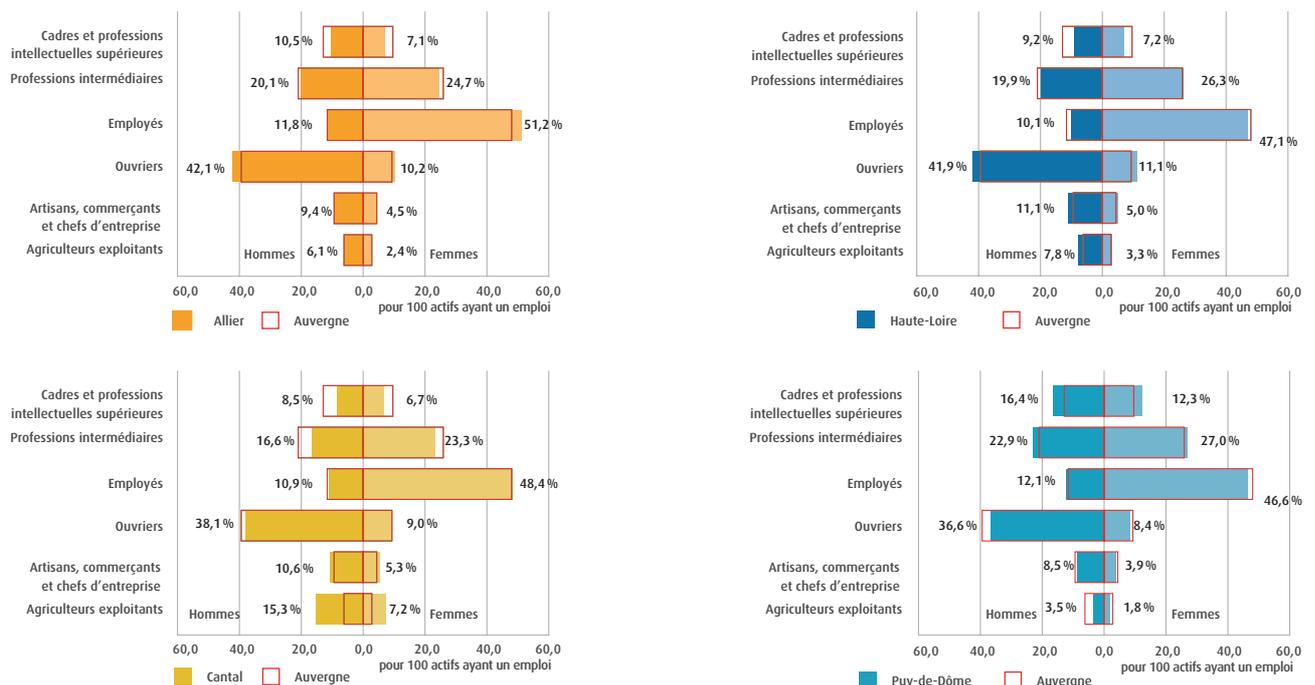
Figure 3 Répartition de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi selon les catégories socioprofessionnelles en Auvergne - Année 2010



Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale / Exploitation ORS Auvergne

Toutefois, les situations départementales sont encore plus contrastées avec une forte présence d'agriculteurs, quel que soit le sexe, dans le Cantal et en Haute-Loire, une forte présence de femmes employées (51 %) et d'hommes ouvriers (42 %) dans l'Allier. Le Puy-de-Dôme se distingue des autres départements par une plus forte présence de cadres et professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires.

Figure 4 Répartition de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi selon les catégories socioprofessionnelles et par département - Année 2010

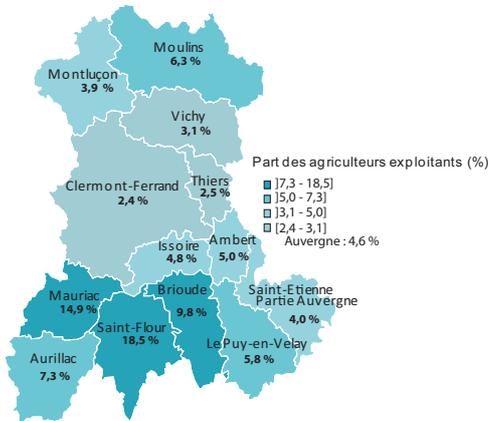


Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale / Exploitation ORS Auvergne

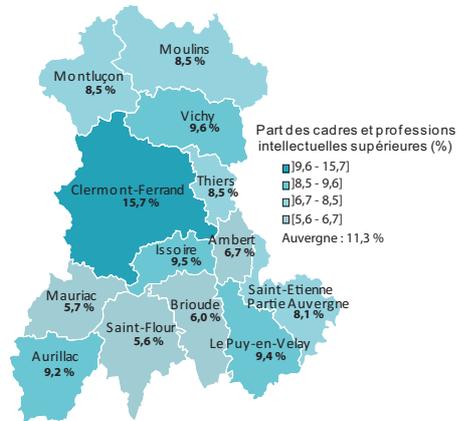


Répartition de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par catégorie socioprofessionnelle selon les zones d'emploi

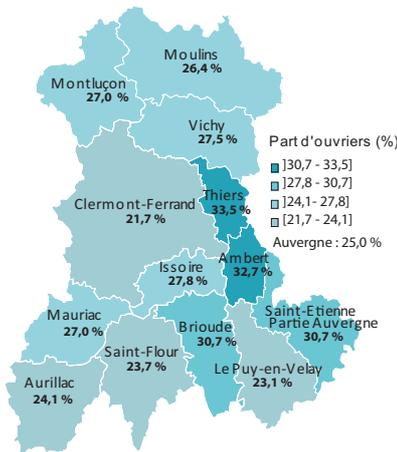
Agriculteurs exploitants



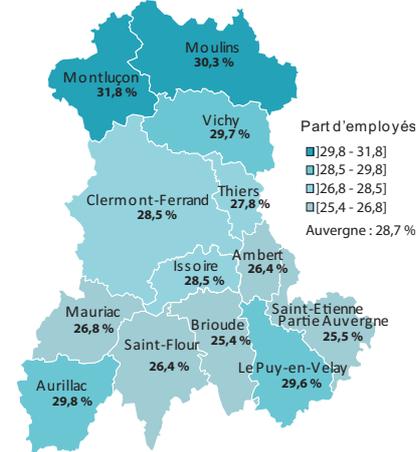
Cadres et professions intellectuelles supérieures



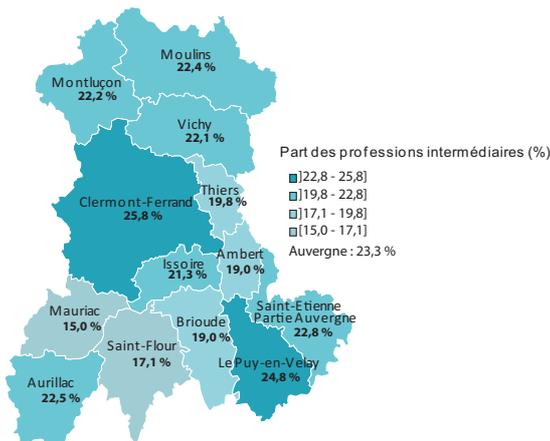
Ouvriers



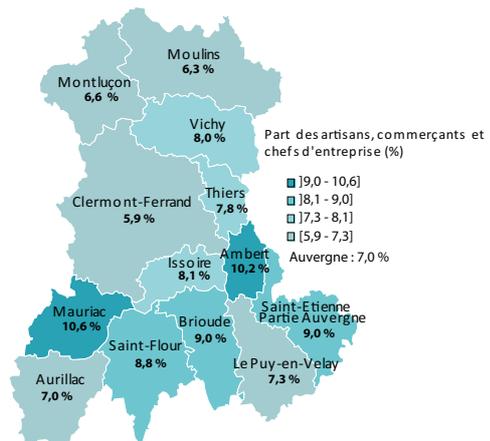
Employés



Professions intermédiaires



Artisans, commerçants et chefs d'entreprise



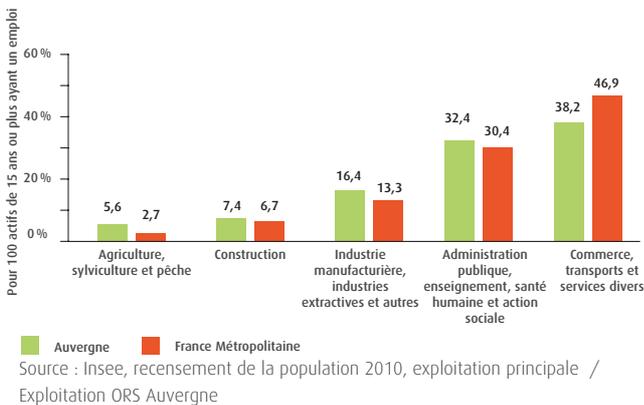
Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale / Exploitation ORS Auvergne

L'analyse des caractéristiques socioprofessionnelles montre une certaine complémentarité entre les zones d'emploi d'Auvergne. Les agriculteurs et artisans sont plus fortement présents dans les zones d'emploi les plus rurales du Cantal et de la Haute-Loire, alors que dans les zones d'emploi de Thiers et Ambert, près d'un actif sur trois ayant un emploi est ouvrier. Les zones d'emploi de l'Allier ont une présence importante d'employés et d'ouvriers. La zone d'emploi de Clermont-Ferrand est surreprésentée pour les cadres et professions intermédiaires.

Les secteurs d'activité : surreprésentation en Auvergne du secteur agricole et de l'industrie par rapport à la France métropolitaine

En 2010, le secteur d'activité le plus représenté en Auvergne est le « commerce, transports et services divers » (38,2 %), suivi de l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (32,4 %) puis l'industrie (16,4 %). Toutefois, par rapport à la France métropolitaine, le secteur du commerce est moins présent en Auvergne (38 %) qu'en France (47 %) et le secteur de l'agriculture est, quand à lui, plus important en Auvergne (5,6 % en Auvergne contre 2,7 % en France métropolitaine), de même que le secteur de l'industrie (16,4 % en Auvergne contre 13,3 % en France). **Figure 5**

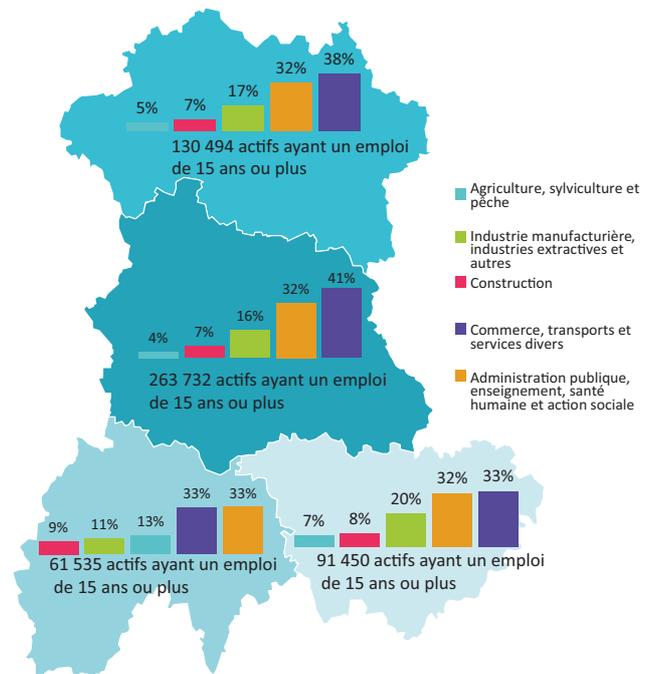
Figure 5 Répartition de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi (salaré et non salaré) par secteur d'activité en Auvergne - Année 2010



Selon les données, les secteurs d'activité seront définis par la nomenclature des CTN (Comités techniques nationaux) ou la Nomenclature d'activité française 2008 (NAF) (732 modalités). Cette nomenclature (articulée sur la Nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

La répartition des actifs ayant un emploi par secteur d'activité est différente d'un département à l'autre. La part de personnes travaillant dans l'agriculture, sylviculture et pêche est de 13 % dans le Cantal contre 4 % dans le Puy-de-Dôme, celle des personnes travaillant dans l'industrie est de 11 % dans le Cantal contre 20 % en Haute-Loire et enfin celle du commerce, transports et services divers est de 33 % dans le Cantal et en Haute-Loire contre 41 % dans le Puy-de-Dôme. Concernant le secteur de la construction (variable de 7 à 9 %) et celui de l'administration (autour de 32 %) les différences sont plus réduites. **Figure 6**

Figure 6 Répartition de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi (salaré et non salaré) par secteur d'activité et par département - Année 2010



L'activité en Auvergne, plus faible qu'en France métropolitaine et l'activité féminine inférieure à celle des hommes

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et l'ensemble de la population. En Auvergne, parmi les 15-64 ans, 71 % occupent un emploi ou en recherchent un, soit 605 929 personnes. Ce taux est en deçà de celui relevé en France métropolitaine (72 %). En Auvergne, comme en France métropolitaine, le taux d'activité des femmes (68 %) est inférieur à celui des hommes (74 %). Un peu plus de deux jeunes sur cinq (43 % des 15-24 ans) sont actifs en Auvergne comme en France métropolitaine.

À l'inverse, parmi l'ensemble des taux d'activité présentés, la différence la plus importante entre l'Auvergne et la France métropolitaine se rencontre pour le taux d'activité des seniors (55-64 ans) qui est de 40 % en Auvergne contre 43 % en France métropolitaine.

- Le Cantal a le taux d'activité chez les 15-64 ans le plus élevé d'Auvergne (73 %). Le département du Cantal, se distingue par des taux d'activité chez les femmes (70 %) et chez les jeunes de moins de 25 ans (48 %) les plus élevés d'Auvergne.
- L'Allier a le taux d'activité des 15-64 ans le plus faible d'Auvergne (70 %). Toutes les catégories, exceptée celle des 15-24 ans, sont concernées par des taux plus faibles en comparaison aux trois autres départements. Chez les jeunes, près de la moitié (47 %) occupent ou recherchent un emploi.
- Dans le Puy-de-Dôme, le taux d'activité est proche de la moyenne régionale. Il est cependant le plus élevé chez les seniors (42 % chez les 55-64 ans) et le plus faible chez les jeunes de moins de 25 ans (40 %).
- La Haute-Loire a un taux d'activité chez les 15-64 ans supérieur à celui de la région. Au contraire du Puy-de-Dôme, le taux d'activité chez les jeunes est plus élevé (46 %) alors que celui des 55-64 ans est le plus faible d'Auvergne (37 %). **Tableau 2**



Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs au sens du recensement (actifs occupés au sens du recensement et chômeurs au sens du recensement) et l'ensemble de la population correspondante.

Tableau 2 Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans par sexe, âge et département - Année 2010

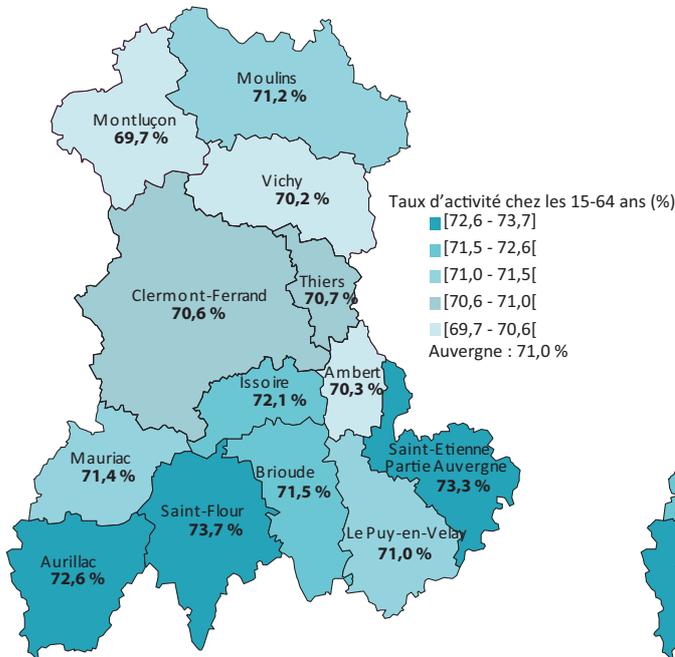
	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France métropolitaine
Population de 15 -64 ans	209 109	91 086	138 123	414 713	853 031	40 592 265
Sexe (pour 100 personnes de la population correspondante)						
chez les hommes(15-64 ans)	73,5	74,9	75,4	74,0	74,2	75,9
chez les femmes (15-64 ans)	67,2	70,3	68,5	67,4	67,8	68,6
Âge (pour 100 personnes de la population correspondante)						
chez les 15-24 ans	47,1	47,9	46,3	40,3	43,4	43,8
chez les 25-54 ans	89,3	91,8	91,4	90,9	90,7	90,2
chez les 55-64 ans	38,5	39,2	37,2	41,5	39,7	43,0
Ensemble	70,3	72,6	72,0	70,7	71,0	72,2

Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale

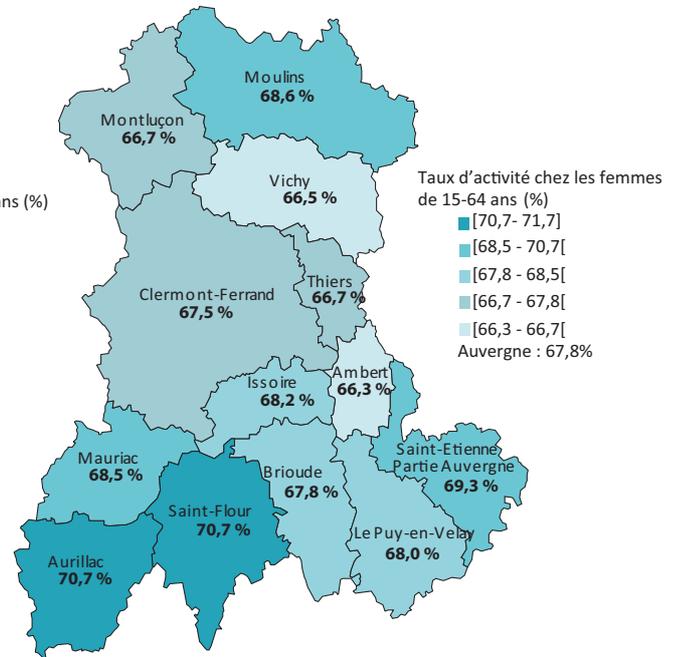


Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans selon différentes catégories et selon les zones d'emploi

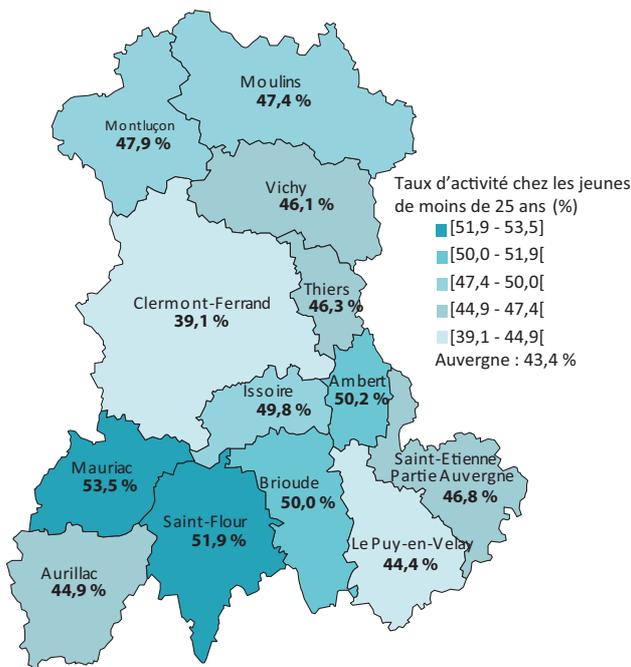
Population de 15 à 64 ans



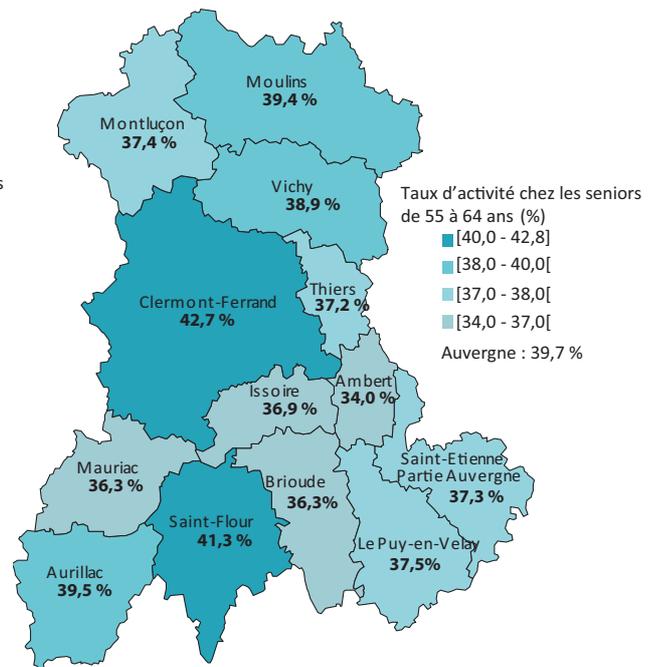
Femmes de 15 à 64 ans



Jeunes de moins de 25 ans



Seniors de 55 à 64 ans



Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale / Exploitation ORS Auvergne

Exemple de lecture : 73,7 % de la population de 15-64 ans de la zone d'emploi de Saint-Flour est active (actif occupé ou chômeur).

Un taux d'emploi en Auvergne identique à la France métropolitaine

En Auvergne, parmi les 15-64 ans, 64 % ont un emploi soit 543 892 personnes. Ce taux est identique à celui de la France métropolitaine (64 %). Les taux par sexe et celui chez les 15-24 ans sont identiques en Auvergne et en France métropolitaine. Ce taux d'emploi est plus faible en Auvergne chez les 55-64 ans (37 %) qu'en France métropolitaine (39 %) et légèrement plus élevé chez les 25-54 ans (83 % en Auvergne et 81 % en France).

Exceptée pour la population de 55 à 64 ans, le Cantal et la Haute-Loire ont les taux d'emploi les plus élevés de la région. Chez les 55-64 ans, le Puy-de-Dôme montre le taux d'emploi le plus élevé (39 %) et le plus faible (35 %) se rencontre en Haute-Loire. Le Puy-de-Dôme, et surtout l'Allier, ont des taux d'emploi globaux plus faibles (respectivement 63 % et 62 %). **Tableau 3**

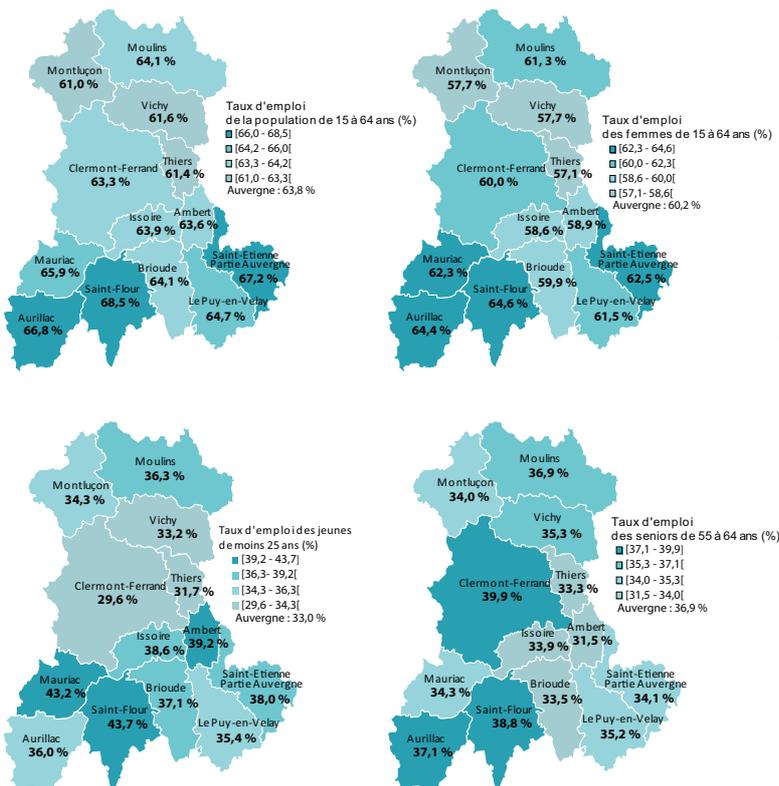
Tableau 3 Taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe, âge et département - Année 2010

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France métropolitaine
Population de 15 - 64 ans	209 109	91 086	138 123	414 713	853 031	40 592 265
Sexe (pour 100 personnes de la population correspondante)						
chez les hommes (15-64 ans)	65,6	69,9	69,4	66,8	67,3	67,7
chez les femmes (15-64 ans)	58,8	64,1	61,6	59,7	60,2	60,0
Âge (pour 100 personnes de la population correspondante)						
chez les 15-24 ans	34,5	38,9	36,7	30,4	33,0	33,0
chez les 25-54 ans	80,3	85,7	84,5	82,6	82,7	81,1
chez les 55-64 ans	35,4	36,9	34,5	38,5	36,9	39,3
Ensemble	62,2	67,0	65,6	63,2	63,8	63,8

Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale



Taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans selon différentes catégories et selon les zones d'emploi



Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale / Exploitation ORS Auvergne

Les zones d'emploi du Cantal et de la Haute-Loire ont des taux d'emploi plus élevés que les autres zones d'emploi. En Haute-Loire, la partie Auvergne de la zone d'emploi de Saint-Étienne semble bénéficier de la proximité de Saint-Étienne. Excepté la zone d'emploi de Moulins, les zones d'emploi de l'Allier ont des taux d'emploi plus faibles que ceux relevés en région.

Exemple de lecture : 61,0 % de la population de 15-64 ans de la zone d'emploi de Montluçon a un emploi.



Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'individus ayant un emploi pour la classe considérée au nombre total d'individus de la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler (généralement définie comme les personnes âgées de 15 à 64 ans).

10 % de la population ont un emploi en CDD

20

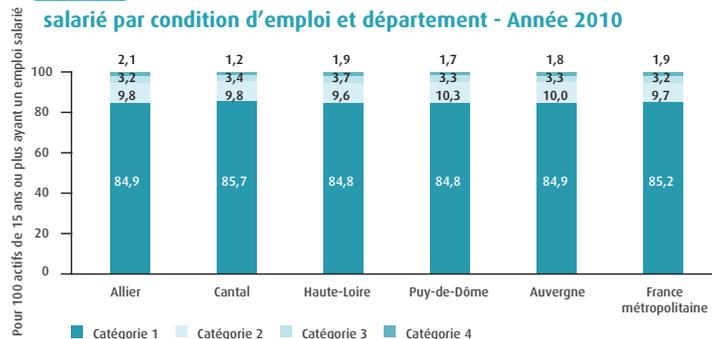
Le CDI est le contrat de travail le plus fréquent en 2010. Il concerne en Auvergne 84,9 % des salariés. Parmi les autres formes d'emploi, les CDD concernent 10,0 % de la population ayant un emploi. **Figure 7**

Le CDI à temps complet concerne 71,0 % des salariés de la région soit 1,5 point de moins qu'en France métropolitaine. La Haute-Loire se distingue avec le taux le plus faible (67,8 %) alors que les trois autres départements ont des taux qui varient de 71,1 % dans le Cantal à 71,9 % dans l'Allier. Il est de 71,5 % dans le Puy-de-Dôme.

Catégorie 1 : Emplois sans limite de durée, CDI (contrats à durée indéterminée), titulaires de la fonction publique

Catégorie 2 : Autres emplois à durée limitée, CDD (contrats à durée déterminée), contrats courts, saisonniers, vacataires...

Figure 7 Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi salarié par condition d'emploi et département - Année 2010

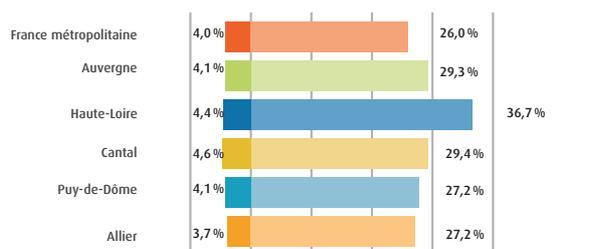


Catégorie 3 : Autres contrats (contrats d'apprentissage ; emploi jeunes, CES (contrat emploi solidarité), contrats de qualification ou autres emplois aidés ; stagiaires rémunérés en entreprise)

Catégorie 4 : Placés par agence d'intérim

Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale / Exploitation ORS Auvergne

Figure 8 Temps partiel parmi les personnes en CDI selon le sexe et les départements - Année 2010



Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale / Exploitation ORS Auvergne

En Auvergne comme en France métropolitaine, le temps partiel est rencontré principalement chez les femmes : 29,3 % des femmes contre 4,1 % des hommes sont à temps partiel. En outre, il est plus répandu en Auvergne qu'au niveau national : 29,3 % des femmes sont à temps partiel en Auvergne contre 26,0 % en France métropolitaine. La part de femmes à temps partiel est particulièrement élevée en Haute-Loire avec plus d'une femme sur trois qui se déclare à temps partiel, vient ensuite le Cantal (29 %), suivi du Puy-de-Dôme (28 %) et de l'Allier (27 %).

Figure 8

Diminution de l'emploi intérimaire entre 2012 et 2013

La région Auvergne représente 1,9 % des personnes placées par une agence d'intérim en France métropolitaine. Le Puy-de-Dôme puis l'Allier sont les départements d'Auvergne où sont domiciliées le plus grand nombre de personnes placées par une agence d'intérim. **Tableau 4** L'emploi intérimaire en Auvergne comme en France s'est effondré en 2008-2009 en raison de la crise financière. Malgré une hausse observée entre 2009 et 2011, le nombre d'emplois intérimaires n'a pas retrouvé le niveau atteint avant 2008 (Insee, Estimations d'emploi). En Auvergne, l'emploi intérimaire a diminué de 6,0 % entre le 1^{er} trimestre 2012 et le 1^{er} trimestre 2013, ce qui représente la perte de 537 emplois intérimaires. Cette baisse est toutefois moins prononcée qu'en France métropolitaine (- 7,4 %).

Tableau 4 Nombre de personnes âgées de 15 ans ou plus placées par une agence d'intérim par département - Année 2010

Département	Nombre de personnes âgées de 15 ans ou plus placées par une agence d'intérim	%
Allier	2 309	27,6
Cantal	558	6,7
Haute-Loire	1 488	17,8
Puy-de-Dôme	4 015	48,0
Auvergne	8 370	100,0

Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale / Exploitation ORS Auvergne

Pour en savoir plus : « le nombre d'intérimaires a chuté dès le début de l'année 2008 et s'est révélé être un indicateur de la baisse d'activité qui a suivi. Ainsi, la période de recul qu'endure l'emploi intérimaire depuis 2011 est préoccupante.

Entre août 2011 et août 2012, le nombre de personnels en mission a diminué de 12 %. Fin août 2012, le nombre d'intérimaires en Auvergne s'établit à 10 000 personnes. Le département du Cantal est le plus touché de la région par cette baisse. Sur cette même période, ce sont principalement les cadres et employés ainsi que les jeunes de moins de 25 ans les plus concernés par la baisse de l'emploi intérimaire.

Parmi les intérimaires d'Auvergne : 75 % sont des hommes ; 33 % ont moins de 25 ans ; 56 % travaillent dans l'industrie ; 85 % sont des ouvriers. »

Repères et analyse. Novembre 2012. N°25 - Pôle emploi Auvergne



Caractéristiques de l'emploi salarié de la région Auvergne

Caractéristiques de l'emploi salarié de la région Auvergne

L'emploi salarié du secteur marchand non agricole en Auvergne

Au 31 décembre 2012, en Auvergne, 315 858 salariés relevaient du secteur marchand non agricole (Urssaf).

En termes d'effectifs salariés, la région Auvergne se distingue par un poids du secteur industriel (26 %) nettement supérieur au reste de la France (18 %). La construction affiche également, en Auvergne, un poids relatif légèrement au-dessus de la moyenne nationale. En revanche, l'Auvergne présente un déficit sensible dans le secteur des services. Ce dernier secteur occupe 48 % des salariés auvergnats contre 57 % des salariés du reste de la France. **Tableau 5**

Tableau 5 Nombre de salariés par secteur d'activité en Auvergne - Année 2012

	Auvergne		France entière
	Nombre de salariés	Répartition par secteur (%)	Répartition par secteur (%)
Construction	29 386	9,3	8,2
Commerce	54 018	17,1	17,0
Industrie	81 920	25,9	18,0
Services	150 534	47,7	56,7
Total	315 858	100,0	100,0

Source : Urssaf / Exploitation ORS Auvergne

Plus précisément dans le secteur de l'industrie, l'Auvergne affiche une forte spécialisation dans le secteur de la fabrication d'autres produits industriels (cf. annexe 1) : 17,3 % des emplois en Auvergne (54 700 salariés) contre 8,4 % dans le reste de la France. Cette situation est due au poids de secteurs tels que la fabrication de pneumatiques et la plasturgie (7,1 % des emplois auvergnats contre 1,7 % pour l'ensemble de la France) et la métallurgie (4,4 % des emplois auvergnats contre 2,3 % au plan national).

L'Auvergne dispose également d'un atout appréciable dans le domaine des industries agro-alimentaires (3,6 % des emplois auvergnats contre 2,8 % pour le reste de la France).

Enfin, le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale doit sa bonne performance (13,8 % des emplois auvergnats contre 11,9 % pour le reste de la France) à un secteur sanitaire et social particulièrement actif dans la région (11,1 % des emplois en Auvergne contre 7,7 % au niveau France entière).

Chiffres clés en région Auvergne

Au 31 décembre 2011, régime MSA :
44 584 actifs agricoles
(27 443 non-salariés et 17 141 salariés),
4 567 établissements

Emploi salarié non agricole : au 31 décembre 2012, l'Urssaf a recensé 315 858 salariés,
32 856 établissements

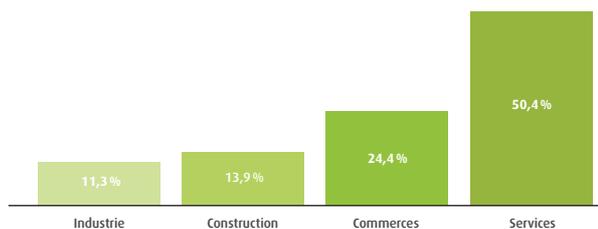


Les données d'établissements proviennent de l'Urssaf au 31 décembre 2011 ou 2012. Elles sont issues de la base de données du réseau des Urssaf, alimentée par les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Ces séries recensent les établissements employeurs (seuls les établissements ayant au moins un salarié au 31 décembre sont ici dénombrés) du secteur privé et l'effectif salarié associé au 31 décembre. Le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'État ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, l'Urssaf n'a qu'une couverture très marginale par rapport à la Mutualité sociale agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.

L'appareil productif en Auvergne comprend, au 31 décembre 2012, 32 856 établissements employeurs attachés principalement au secteur des services.

L'industrie est le secteur qui comptabilise le moins d'établissements mais qui regroupe le plus de salariés après les secteurs des services. **Figure 9**

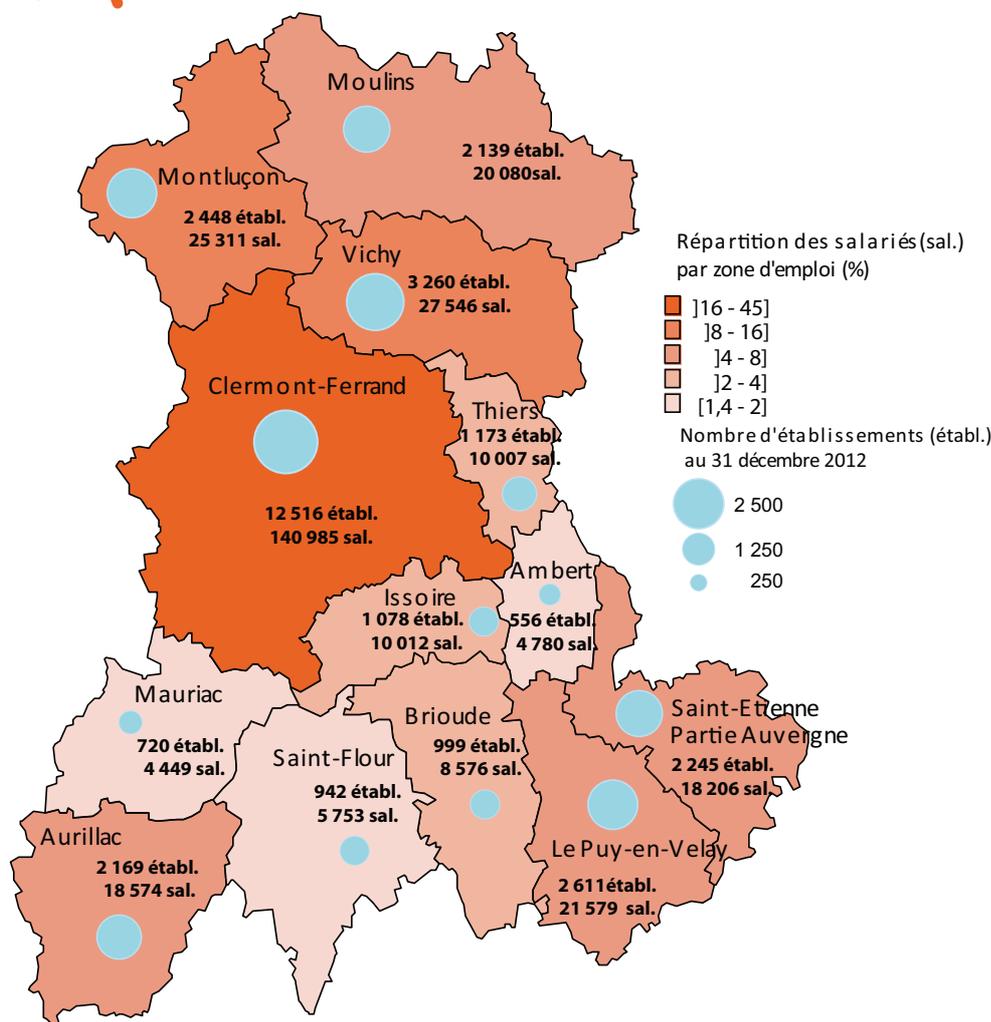
Figure 9 Répartition des établissements selon les secteurs d'activité en Auvergne - Année 2012



Source : Urssaf / Exploitation ORS Auvergne



Salariés et établissements du secteur marchand non agricole



La zone d'emploi de Clermont-Ferrand regroupe 45 % des salariés d'Auvergne, Montluçon et Vichy de 8 à 9 %. En position intermédiaire, entre 6 et 7 %, se trouvent les zones d'emploi de Moulins, la partie Auvergne de la zone d'emploi de Saint-Étienne, les zones d'emploi d'Aurillac et du Puy-en-Velay. Les zones de Thiers, Issoire et Brioude représentent chacune 3 % des salariés de la région. Enfin, les zones d'emploi de Saint-Flour, Ambert et Mauriac représentent chacune moins de 2 % du nombre régional de salariés.

Source : Urssaf données au 31 décembre 2012 / Exploitation ORS Auvergne

Exemple de lecture : Dans la zone d'emploi de Clermont-Ferrand, 12 516 établissements sont dénombrés et regroupent 140 985 salariés.

Comme au niveau national, les très petites entreprises (de 1 à 9 salariés) sont très présentes dans la région (84 % des établissements) et seuls 2,8 % des établissements ont plus de 50 salariés. Les établissements privés de plus de 50 salariés concentrent 44 % de l'effectif salarié en 2012 et ceux de moins de 10 salariés 26 %. **Figure 10**

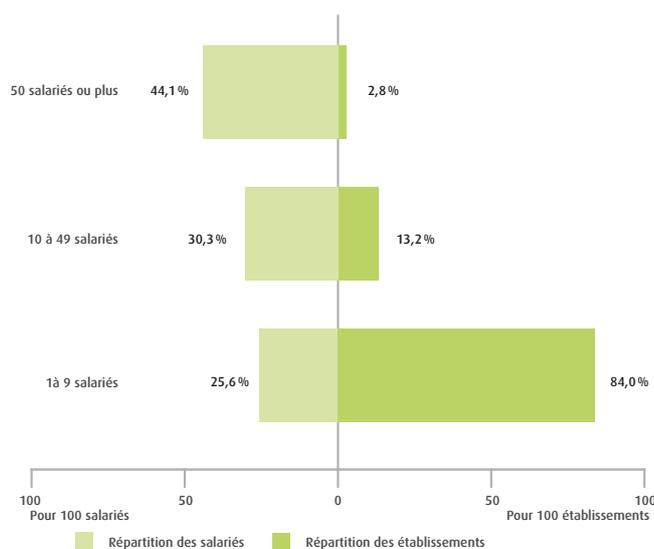
Quel que soit le département, les établissements de plus de 250 salariés représentent entre 2 et 3 % des établissements. Dans l'Allier et le Puy-de-Dôme, ces établissements rassemblent, respectivement, entre 42 % et 50 % des salariés.

Le poids de ces établissements est moins important dans le Cantal (33 % des salariés) et la Haute-Loire (35 %).

Le Cantal et la Haute-Loire, de profil plus rural, montrent des répartitions plus équilibrées des salariés entre les trois types d'établissements.

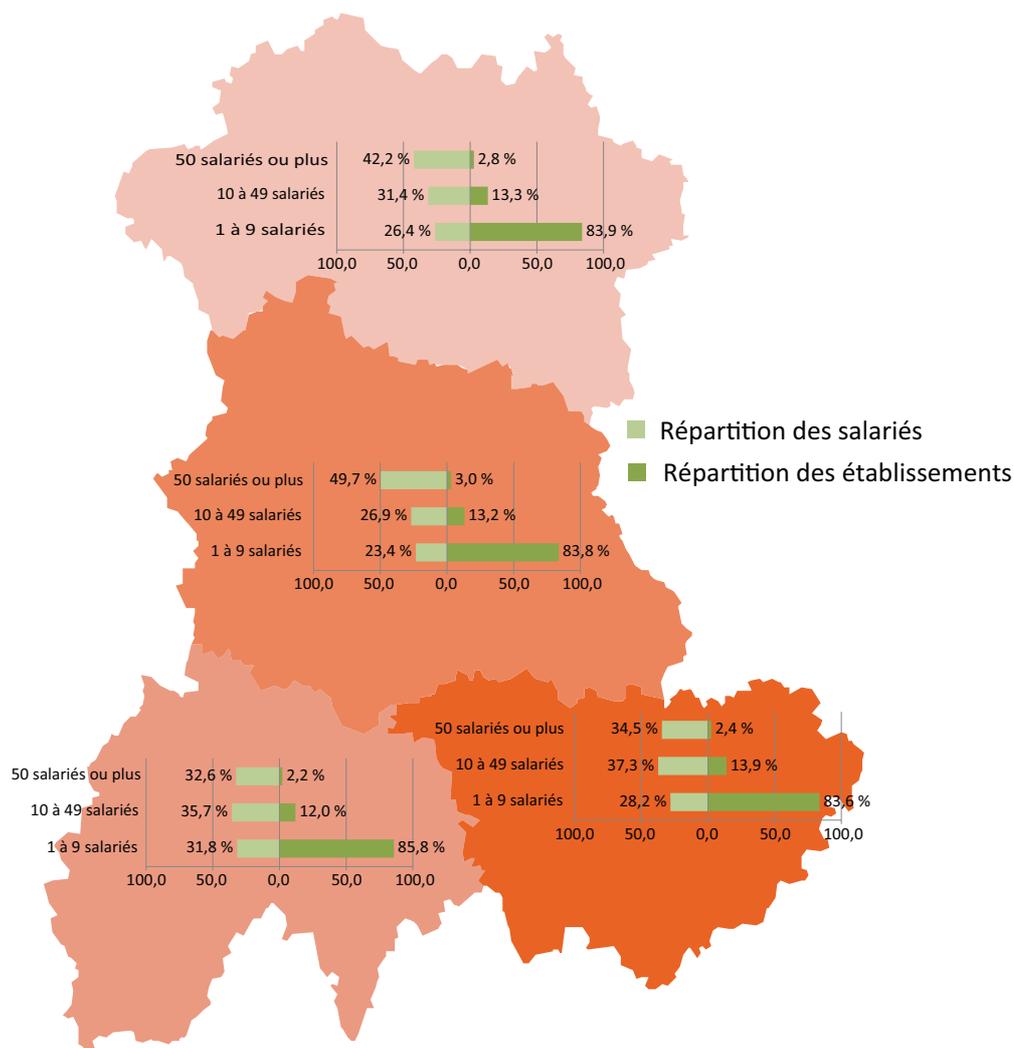
Dans le Cantal, près de 86 % des établissements ont moins de 10 salariés contre 84 % dans les trois autres départements. **Figure 11**

Figure 10 Répartition des établissements actifs employeurs en Auvergne selon leur taille - Année 2012



Source : Urssaf / Exploitation ORS Auvergne

Figure 11 Répartition des salariés et des établissements en fonction de leur taille par département - Année 2012



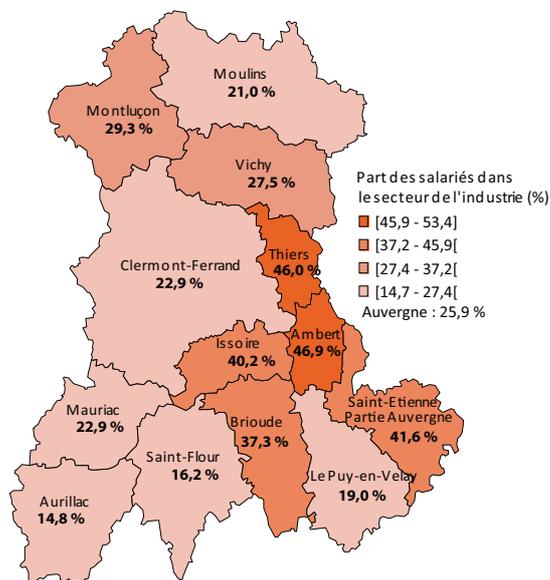
Source : Urssaf / Exploitation ORS Auvergne

Exemple de lecture : Dans l'Allier : 42,2 % des salariés travaillent dans un établissement de 50 salariés ou plus. 2,8 % des établissements ont 50 salariés ou plus.

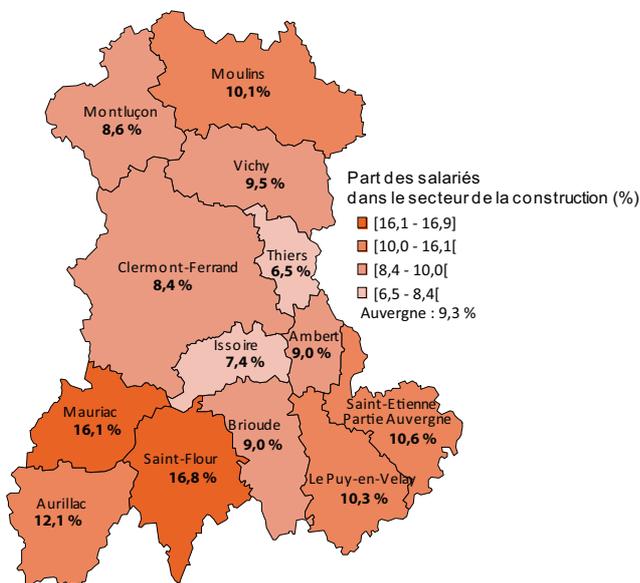


Répartition des salariés par secteur d'activité

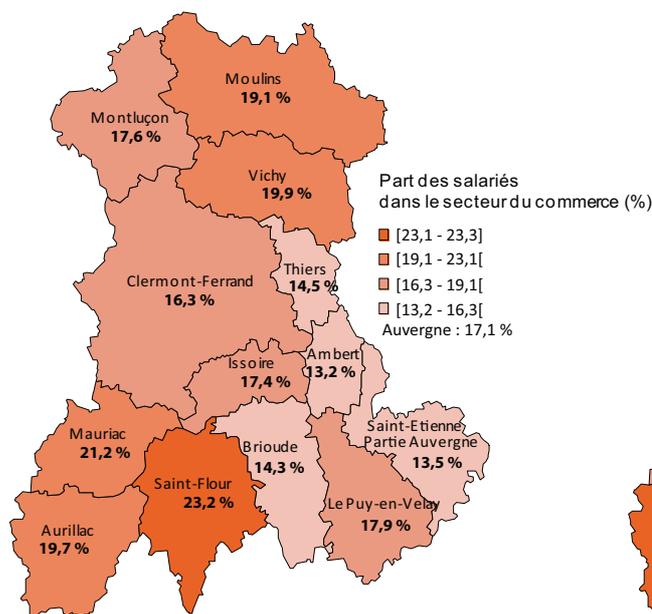
Industrie



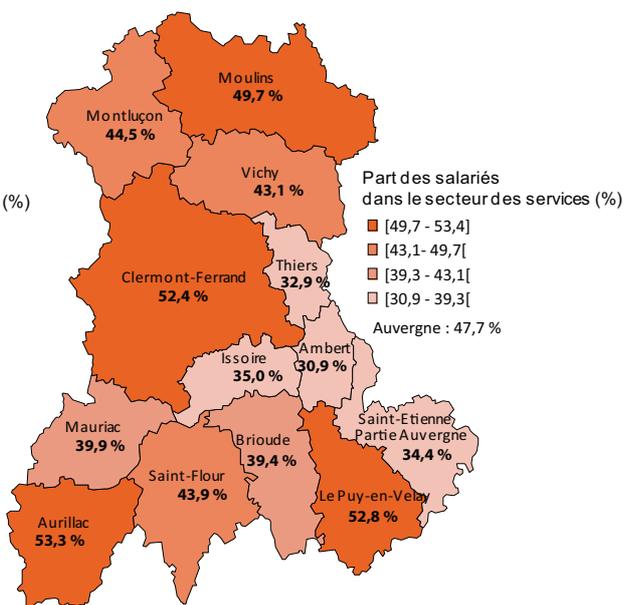
Construction



Commerce



Services



En termes de nombre de salariés, le secteur de l'industrie est particulièrement présent dans les zones d'emploi de Thiers et Ambert où plus de 2 salariés sur 5 travaillent dans ce secteur. Dans les zones d'emploi de Mauriac et Saint-Flour, 1 salarié sur 6 travaille dans le secteur de la construction contre 1 sur 15 dans la zone d'emploi de Thiers. Le secteur du commerce est un secteur important dans la zone d'emploi de Saint-Flour, il représente presque 1 salarié sur 4. Le secteur des services est présent de manière plus importante dans les zones d'emploi plus urbaines (Clermont-Ferrand, Aurillac, Le Puy-en-Velay, Moulins, Vichy et Montluçon).

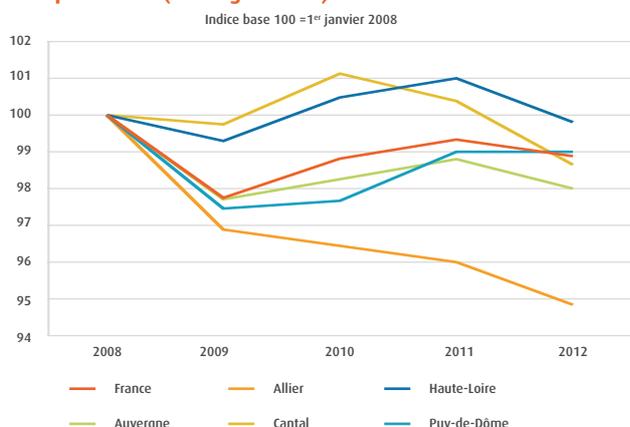
Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation principale / Exploitation ORS Auvergne

Exemple de lecture : Dans la zone d'emploi d'Ambert, 46,9 % des salariés dépendent du secteur de l'industrie.

Recul de plus de 6 000 salariés entre 2008 et 2012 au sein des secteurs marchands non agricoles

La situation de l'emploi depuis 2008 s'est dégradée en Auvergne. La crise survenue dès 2008 a impacté les quatre départements dans des proportions variables. Une baisse de 2 % du nombre de salariés a été observée entre 2008 et 2012, soit une perte de plus de 6 243 salariés. Selon les départements, la baisse varie de 0,4 % en Haute-Loire jusqu'à 5 % dans l'Allier, soit une diminution respective de 200 salariés en Haute-Loire et de près de 4 000 dans l'Allier.

Figure 12 Évolution de l'emploi salarié sur 5 ans par département (hors agriculture) entre 2008 et 2012



Exemple de lecture : Entre 2008 et 2012, l'indice est passé de 100 à 98 pour l'Auvergne, soit une diminution de 2 %.

Source : Urssaf / Exploitation ORS Auvergne

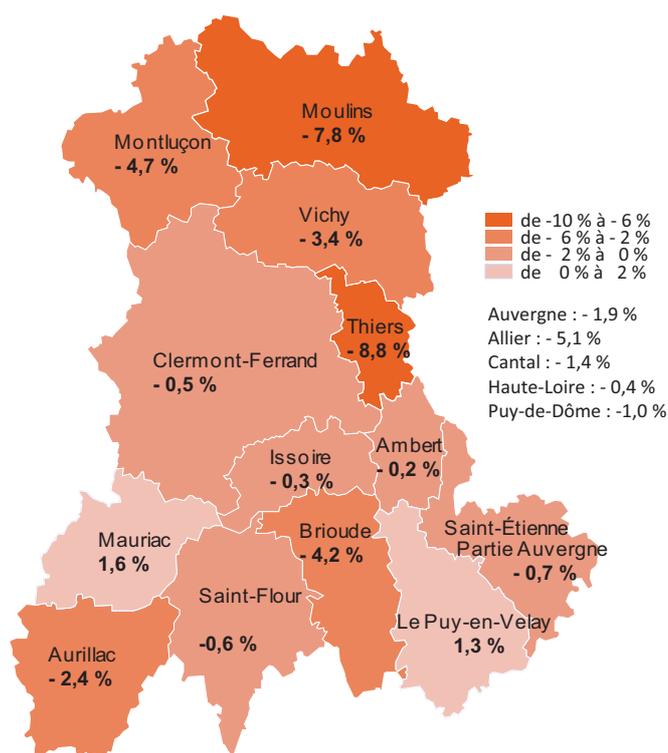
La crise a impacté tous les secteurs dans des proportions cependant variables. Les secteurs de l'industrie et de la construction ont été touchés de manière durable. Ils ont perdu respectivement 7 % et 8 % d'emplois entre 2008 et 2012, ce qui correspond à 5 700 et 2 600 emplois. Le secteur du commerce a subi une diminution de 2 % (1 200 emplois). À l'inverse des autres secteurs, les services ont subi la crise en 2008-2009 mais ont vu par la suite leur nombre de salariés repartir à la hausse. Ainsi, entre 2008 et 2012, ce dernier a augmenté de 2 %, soit 3 300 salariés en plus.

Tableau 6 Nombre de salariés par département - Années 2008 et 2012

	Nombre de salariés		
	en 2008	en 2012	Évolution
Allier	76 849	72 937	-5,1 %
Cantal	29 197	28 776	-1,4 %
Haute-Loire	48 379	48 180	-0,4 %
Puy-de-Dôme	167 676	165 965	-1,0 %
Auvergne	322 101	315 858	-1,9 %

Source : Urssaf / Exploitation ORS Auvergne

Évolution du nombre de salariés entre 2008 et 2012



Source : Urssaf données au 31 décembre 2012 / Exploitation ORS Auvergne

Par zone d'emploi et tous secteurs d'activité confondus, l'évolution du nombre de salariés entre 2008 et 2012 est variable. La dégradation de l'emploi depuis 2008 a été plus limitée dans les zones d'emploi de Mauriac et du Puy-en-Velay. Au sein des zones d'emploi de Thiers et Moulines, le nombre de salariés a diminué respectivement de 8,8 % (967 salariés) et de 7,8 % (1 695 salariés).

Le marché de l'emploi en région Auvergne

De manière à compléter les informations sur l'évolution du nombre de salariés, il est à noter, en 2012, 2 114 licenciements économiques en Auvergne soit 14 % de plus qu'en 2008. La majorité des licenciements étaient localisés dans le Puy-de-Dôme (56,1 %), puis dans l'Allier (25,2 %). Les licenciements dans le Cantal et en Haute-Loire représentaient respectivement 10,8 % et 8,0 % de l'ensemble des licenciements.

L'évolution du nombre de licenciements économiques en Auvergne montre que l'année 2009 a été particulièrement difficile, principalement dans le département du Puy-de-Dôme (+ 109 % soit 1 023 licenciements de plus qu'en 2008).

En Haute-Loire, en 2009, le nombre de licenciements économiques a augmenté de 51 % par rapport à 2008 soit 135 licenciements en plus. L'Allier a, quant à lui, connu la même évolution mais une année plus tard. En 2010, le nombre de licenciements économiques a augmenté de 45 % par rapport à 2008, soit 233 licenciements en plus. Le Cantal se distingue par une diminution du nombre de licenciements jusqu'en 2010 pour ensuite augmenter fortement en 2012 de 86 %, soit 104 licenciements en plus.

Figure 13 Tableau 7

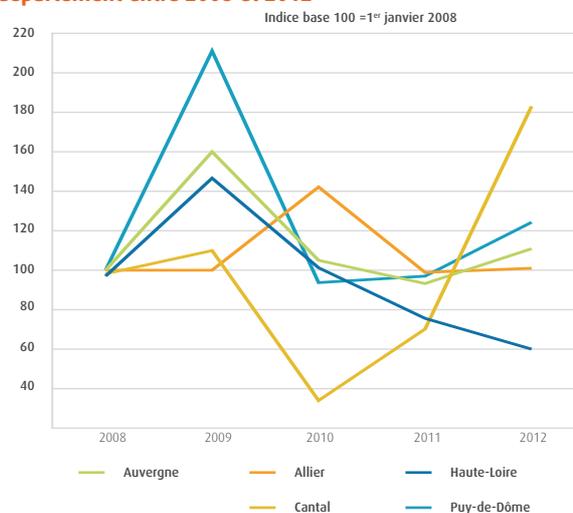
Tableau 7 Nombre de licenciements par département - Années 2008 et 2012

	Nombre de licenciements		Évolution
	en 2008	en 2012	
Allier	518	527	+ 1,7 %
Cantal	121	225	+ 86,0 %
Haute-Loire	265	167	- 37,0 %
Puy-de-Dôme	938	1 174	+ 25,2 %
Auvergne	1 842	2 093	+ 13,6 %

Source : Direccte Auvergne - extractions CAP-SITERE / Exploitation ORS Auvergne



Figure 13 Nombre de licenciements économiques par département entre 2008 et 2012



Source : Direccte Auvergne - extractions CAP-SITERE / Exploitation ORS Auvergne

Exemple de lecture : Entre 2008 et 2012, le nombre de licenciements économiques en Auvergne a augmenté de 13 %.

Entre 2008 et 2012, le nombre de licenciements économiques a diminué de près de 3 % dans le secteur de l'industrie. Il est resté stable dans le secteur des services, tandis que les licenciements ont augmenté de 23 % dans le secteur du commerce et de près de 50 % dans celui de la construction. Toutefois, les évolutions par secteur et par an sont différentes.

L'industrie a subi une très forte augmentation du nombre de licenciements économiques en 2009 (+ 150 % soit 703 licenciements de plus qu'en 2008). Le nombre de licenciements économiques s'est alors stabilisé autour d'une moyenne de 446 licenciements par an.

Les secteurs de la construction et des services ont eu le même type d'évolution dans des proportions moindres, avec une augmentation entre 2008 et 2009 de respectivement 73 % et 27 %. Le nombre de licenciements économiques s'est alors stabilisé dans le secteur des services autour de 622 licenciements en moyenne par an entre 2010 et 2012 et de 464 licenciements en moyenne par an dans le secteur de la construction.

L'augmentation observée dans le secteur de la construction s'est poursuivie en 2012. Le secteur du commerce est plus fluctuant, le nombre de licenciements économiques moyen entre 2008 et 2012 est de 378.

En Auvergne, les cinq secteurs ayant perdu le plus d'emplois entre 2008 et 2012 sont la construction (- 2 378 emplois), la fabrication de produits industriels (- 2 054 emplois), le commerce, réparation d'automobiles et de motos (- 1 872 emplois), les activités scientifiques, services administratifs et de soutien (- 815 emplois) et le secteur de l'hébergement et la restauration (- 782 emplois).

Un taux de chômage plus faible en Auvergne qu'en France métropolitaine

Le taux de chômage localisé au 3^{ème} trimestre 2013 est moins élevé en Auvergne qu'en France métropolitaine. Globalement l'évolution du taux de chômage localisé par département en Auvergne suit l'évolution de la région. Toutefois, des disparités persistent selon les départements. Le département de l'Allier a le taux de chômage le plus élevé (11,0 %) et le Cantal le taux le plus faible (7,2 %). La Haute-Loire et le Puy-de-Dôme ont un taux respectivement de 9,0 % et de 9,2 % et se situent dans la moyenne régionale.

Le taux de chômage de l'Allier est structurellement élevé et a très fortement augmenté depuis cinq ans. L'Allier est le département auvergnat où la situation de l'emploi s'est la plus dégradée.

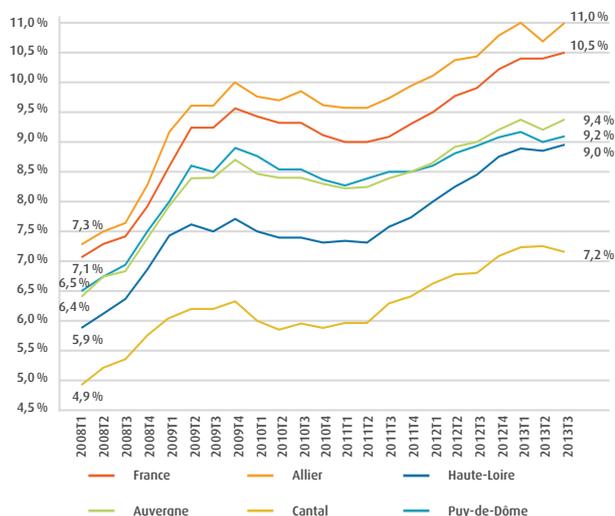
L'Allier est le seul département d'Auvergne qui présente un taux de chômage supérieur à celui de la France métropolitaine (respectivement 11,0 % et 10,5 %).

Les écarts entre le taux national et les taux des départements se sont accentués depuis 2008 sous l'effet de la crise (Insee Auvergne, La Lettre n°96, novembre 2013). Excepté dans l'Allier, les taux de chômage des trois autres départements ont moins augmenté que celui de la France.

Au 31 décembre 2013, l'Auvergne comptabilisait 94 781 demandeurs d'emploi des catégories A, B ou C dont 63 % sans aucune activité. Le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité a augmenté de 4,4 % par rapport à l'année précédente, l'évolution est moins prononcée qu'au niveau national (+ 5,7 %). Le département de l'Allier présente les données les plus défavorables. Près de 48 % des demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C sont au chômage depuis un an ou plus. **Tableau 8**



Figure 14 Taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle (données CVS*) par département entre 2008 et 2013



Source : Insee - Taux de chômage localisé / Exploitation ORS Auvergne
*CVS : Corrigées des variations saisonnières

Tableau 8 Nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B ou C) dont ceux de longue durée par département - Année 2013

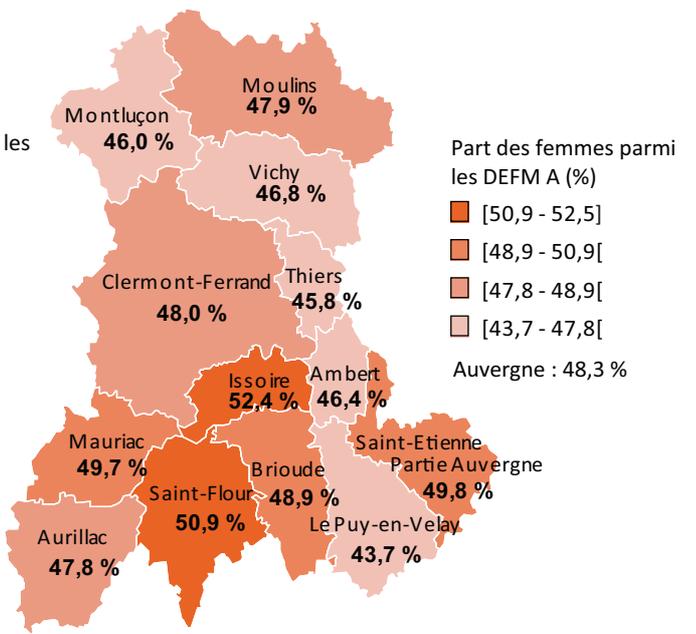
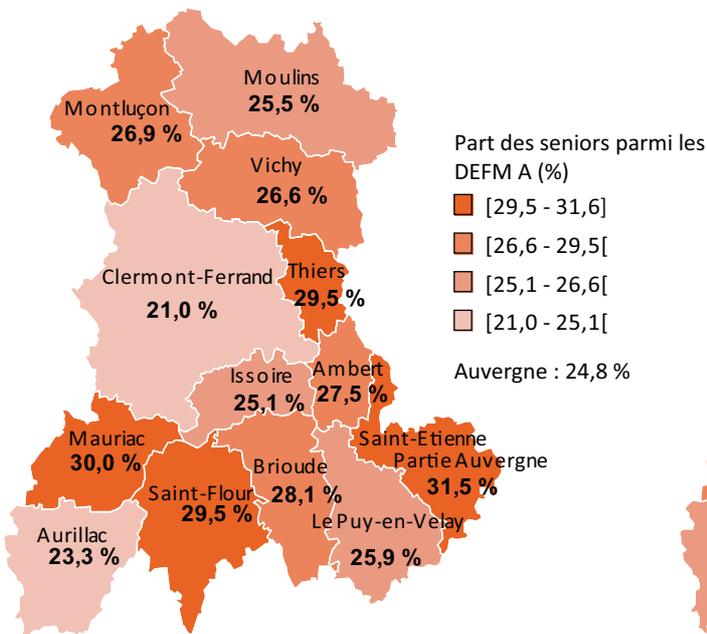
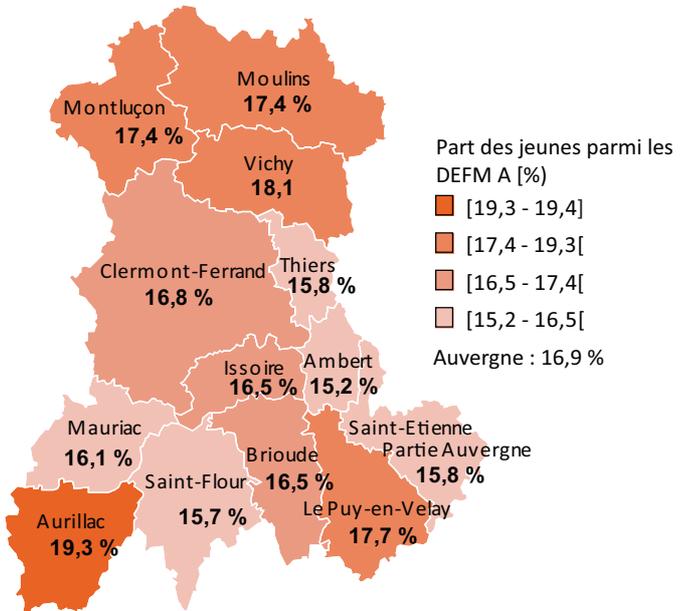
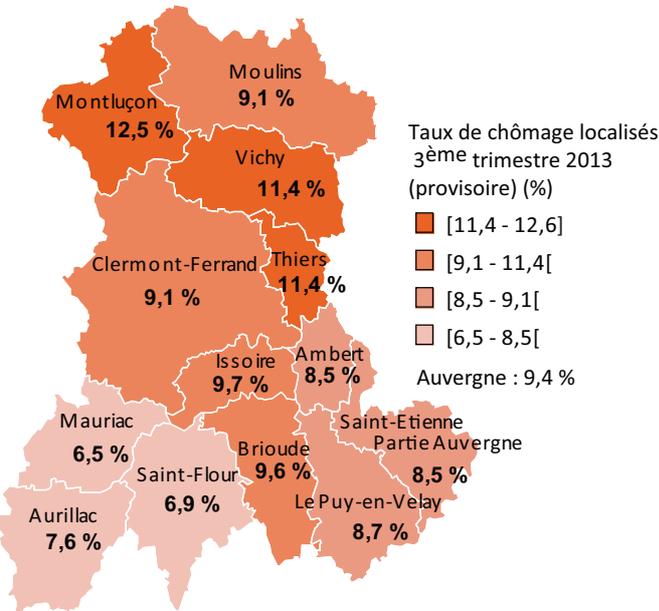
	Nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B ou C	% de demandeurs d'emploi de	
		catégorie A	de longue durée
Allier	25 600	65,2	47,6
Cantal	7 688	61,8	41,5
Haute-Loire	15 535	60,3	45,4
Puy-de-Dôme	45 958	63,0	44,8
Auvergne	94 781	63,1	45,4
France métropolitaine	4 906 300	67,4	41,9

Sources : Pôle Emploi, Dares / Exploitation ORS Auvergne



La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte, c'est-à-dire de 78 heures ou moins au cours du mois ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue, c'est-à-dire plus de 78 heures au cours du mois.



DEFM A : demandeur d'emploi en fin de mois de catégorie A (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)

Sources : Insee - STMT - Dares, Pôle Emploi / Exploitation ORS Auvergne

L'emploi agricole en Auvergne

En 2012, l'Auvergne comptabilisait 44 584 actifs agricoles soit 3,7 % des actifs agricoles en France. Alors que le nombre d'actifs au niveau national a augmenté de 0,1 %, entre 2011 et 2012, il diminue de 1,2 % en Auvergne. Les actifs agricoles auvergnats non-salariés sont surreprésentés en Auvergne (62 %) par rapport à la France où ils représentent 44 % des actifs agricoles. Là encore, le nombre a diminué plus fortement en Auvergne (- 2,0 %) qu'en France (- 1,6 %).

La répartition des actifs salariés agricoles montre des spécificités auvergnates. Les salariés des organismes de services et de la coopération (cf. annexe 3) sont surreprésentés par rapport à la France (respectivement 38 % en Auvergne et 29 % en France, 20 % en Auvergne et 16 % en France).

Tableau 9 Les actifs salariés agricoles par secteur d'activité en Auvergne - Année 2012.

	Auvergne		France entière
	Nombre de salariés	Répartition par secteur (%)	Répartition par secteur (%)
Salariés d'exploitation ou culture-élevage	3 932	22,9	36,4
Salariés des organismes de services	6 501	38,0	29,4
Salariés de la coopération	3 496	20,4	15,8
Autres secteurs	3 212	18,7	18,3
Total actifs salariés	17 141	100,0	100,0

Source : CCMSA : Chiffres utiles du réseau MSA. Édition 2013 / Exploitation ORS Auvergne

L'inverse est observé pour les salariés d'exploitation qui représentent 23 % de salariés en Auvergne et 36 % en France, cela témoigne du fait que l'essentiel du travail à la ferme est assuré par l'exploitant lui-même, son associé ou un membre de sa famille. Le recours au salariat permanent reste peu développé.



Il existe plusieurs façons de compter les actifs agricoles. Ici deux méthodes ont été retenues :

en nombre de travailleurs (utilisé pour le Système d'information décisionnel) : Individu ayant travaillé dans un établissement donné quel que soit le nombre de contrats qu'il a eu chez cet employeur. En d'autres termes, un travailleur se définit comme un couple individu-établissement.

en nombre d'employés (nombre de contrats en cours en fin d'année) (utilisé pour les chiffres utiles), les élèves ne sont pas comptés dans ces chiffres.



Pour en savoir plus : La Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne (Draaf) dresse une situation agricole variable selon le secteur d'activité.

Dans l'agriculture, en 2012, la météo a été plus clémente pour les cultures d'hiver que pour celles de printemps. En dépit de rendements moyens, les prix exceptionnels des productions végétales (céréales et oléagineux) ont assuré de bons résultats économiques. Les charges des agriculteurs ont augmenté fortement, en raison d'une hausse des prix de l'énergie et des aliments pour animaux. Le contexte a été particulièrement difficile pour les exploitations d'élevage et notamment pour la filière lait. Selon les comptes prévisionnels de l'agriculture, le revenu courant avant impôt des producteurs laitiers devrait baisser fortement en 2012 (- 24 %).

Bilan économique 2012, Insee Auvergne Juin 2013 - n°6 - Agreste Auvergne : Bilan de la conjoncture agricole régionale 2012. N°117 - avril 2013. Draaf d'Auvergne



Sinistralité

➤ Régime général

- Les salariés

Les données de la Carsat Auvergne ont été exploitées pour obtenir le nombre de salariés du régime général. Conformément à l'arrêté du 17 octobre 1995 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, l'effectif salarié est égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque trimestre de l'année considérée. Les salariés à temps complet présents à la fin de chaque trimestre sont comptés pour 1. Ceux travaillant à temps partiel sont comptés au prorata du rapport entre la durée inscrite dans leur contrat de travail et la durée légale de travail au cours du trimestre civil considéré ou, si elle est inférieure à la durée légale, la durée normale de travail accomplie dans l'établissement au cours dudit trimestre. Pour les salariés en intérim, c'est la date du dernier jour de chaque mois de l'année considérée qui est retenue (et non plus du trimestre).

Ce mode de calcul permet d'obtenir une estimation du décompte des salariés en équivalent temps plein.

- Les sinistres

Les sinistres professionnels peuvent être des accidents du travail (AT), de trajet (ATJ), ou des maladies professionnelles (MP) définis et reconnus conformément au cadre strict du Code de la Sécurité Sociale.

Les données de la Carsat recensées porteront sur l'année 2012 et sont relatives aux salariés employés par des établissements domiciliés en Auvergne et relevant du régime général.

- Méthodes

Deux sources de données seront utilisées par la Carsat issues de la base SGE-TAPR (Système de gestion des établissements tarification prévention) :

- **les statistiques technologiques** (base annuelle). Ces données permettront les comparaisons entre l'Auvergne et la France ainsi qu'une analyse par Comité technique national (CTN).

- **des extractions locales ponctuelles**

La base SGE est une base dynamique et évolutive au cours du temps. Ces données permettront d'obtenir les données au niveau des zones d'emploi.

Le terme « indemnisé » pour **les sinistres accidents du travail, de trajet ou maladies professionnelles** signifie ayant entraîné le règlement d'une indemnité journalière ou d'une incapacité permanente (capital ou rente).

L'atlas présente les données de l'année 2012 qui correspondent à l'année de premier règlement. Le plus souvent cette date est l'année du sinistre, mais pour diverses raisons (réglementaires, médicales, administratives...), ce n'est pas systématiquement le cas. Les décalages éventuels de prise en compte se compensent globalement d'une année sur l'autre. Les sinistres survenus mais non déclarés sont, par définition, exclus du champ de recueil statistique.

Ces statistiques n'incluront pas les sinistres concernant les personnes relevant du régime social des indépendants ou concernant les fonctionnaires territoriaux, hospitaliers ou d'État. En revanche, elles prennent en compte les salariés contractuels employés dans les collectivités territoriales ou hospitalières qui relèvent du CTN H (activités de services I (banques, assurances, administrations...)) ainsi que les agents titulaires ou non qui effectuent moins de 28h dans les fonctions publiques.

➤ Régime agricole

Les données recensées sont issues de la base nationale SID (Système d'information décisionnel) et sont fournies par la MSA. Elles porteront sur les salariés du régime agricole pour l'année 2012.



Pour en savoir plus : *Statistiques AT-MP 2012 de l'Assurance Maladie au niveau national.*

En France en 2012, 794 803 sinistres ont été répertoriés, ce qui a engendré 55 411 637 journées perdues. Parmi ces sinistres, 81,9 % sont des accidents du travail, 11,3 % des accidents de trajet et 6,8 % des maladies professionnelles.

L'assurance maladie dénombre 1 419 décès :

- 40,3 % suite à un accident du travail ;
- 22,8 % suite à un accident de trajet ;
- 36,9 % suite à une maladie professionnelle.

(www.risquesprofessionnels.ameli.fr)

Définition

➤ **Accident du travail (AT)** (Article L.411-1 du code de la Sécurité sociale)

Est considéré comme accident du travail quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu, par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Les statistiques comptabilisent les accidents du travail indemnisés c'est-à-dire ayant donné lieu :

- à une réparation sous forme d'un premier paiement d'indemnité journalière (suite à une interruption de travail d'un jour complet en plus du jour de l'accident)
- ou à une réparation financière en raison de séquelles (incapacité permanente) ou d'accident mortel.

➤ **Accident ayant entraîné une incapacité permanente (IP) ou accident grave**

Par les termes « accident ayant entraîné une IP », on entend un accident ayant entraîné soit la reconnaissance d'une incapacité permanente, soit le décès.

- **Les accidents ayant entraîné une incapacité inférieure à 10 %** font l'objet d'une indemnisation sous forme d'une « indemnité en capital » dont la valeur est fonction du taux d'incapacité permanente partielle et est déterminée par un barème forfaitaire fixé par décret.

- **Les accidents ayant entraîné une incapacité permanente partielle supérieure ou égale à 10 % ou le décès**, font l'objet d'une indemnisation sous forme de rente calculée d'après le salaire annuel de la victime.

Remarque : une part de ce type d'accident est survenue dans les années antérieures à l'année d'indemnisation, un délai pouvant exister entre la survenue de l'accident et l'indemnisation.

➤ **Accident mortel**

Accident ayant entraîné le décès de la victime. Pour les accidents mortels, l'année de prise en charge est celle au cours de laquelle le versement de l'indemnisation est réalisé avant la consolidation, c'est-à-dire avant la fixation d'un taux d'incapacité permanente.

Remarque : cette définition s'applique à tous les sinistres (accident de trajet, maladie professionnelle).

➤ **Incapacité temporaire**

(Article L 433.1 du Code de la Sécurité Sociale)

Une indemnité journalière est payée à la victime par la Caisse primaire, à partir du premier jour qui suit l'arrêt de travail consécutif à l'accident, pendant toute la période d'incapacité de travail qui précède soit la guérison complète, soit la consolidation de la blessure ou le décès ainsi que dans le cas de rechute ou d'aggravation.

➤ **Les indicateurs**

L'**indice de fréquence** représente le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à 1 000 salariés.

$$\frac{\text{nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000}{\text{nombre de salariés}}$$

Le **taux de fréquence** rapporte les accidents du travail à 1 000 000 heures travaillées.

$$\frac{\text{nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{nombre d'heures de travail}}$$

Le **taux de gravité** se définit comme le nombre de journées perdues pour 1 000 heures de travail.

L'**indice de gravité** se définit comme la somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures de travail.

Attention : Les secteurs d'activité sont définis dans ce chapitre à partir de la nomenclature des Comités techniques nationaux (CTN) définie p. 118.

➤ **Les données issues du régime agricole**

Les données présentées sont issues d'une vision en date de paiement des prestations et non d'une vision en date d'événement des accidents.

Régime général



Pour en savoir plus : Statistiques AT-MP 2012 de l'Assurance Maladie au niveau national.

Le nombre d'accidents avec arrêt recule plus rapidement que les effectifs salariés.

Il en résulte une baisse de l'indice de fréquence qui atteint un niveau historiquement bas de 35 accidents pour 1 000 salariés. Ce recul de la fréquence des accidents du travail est observable dans tous les Comités techniques nationaux hormis le CTN H (Activités de services I : Banques, assurances, administrations).

Avec 40 136 accidents avec incapacité permanente, le nombre d'accidents graves baisse de 2,1 %, tandis que les décès restent quasiment stables à 558 cas.

En ce qui concerne les décès, il est remarqué une baisse dans les CTN B « BTP » et C « Transports » mais aussi une hausse conséquente dans le CTN D « Alimentation ». (www.risquesprofessionnels.ameli.fr)

Tableau 10 Les accidents du travail en France - Principaux chiffres - Année 2012

Comités techniques nationaux (CTN)	Nombre de salariés	Accidents en 1 ^{er} règlement (1)	IP (2)	Décès (3)	Journées perdues (4)	IF (5)	TF (6)	TG (7)	IG (8)
CTN A - Métallurgie	1 724 911	57 929	3 982	64	2 905 074	33,6	21,4	1,1	15,1
CTN B - Bâtiment et TP ⁽⁹⁾	1 576 864	107 715	7 873	131	6 662 226	68,3	44,0	2,7	37,2
CTN C - Transports, EGE ⁽¹⁰⁾ , livre, communication	2 111 193	92 288	5 823	108	5 948 422	43,7	29,6	1,9	20,3
CTN D - Services, commerces, industrie de l'alimentation	2 318 803	112 067	5 596	60	6 179 119	48,3	31,0	1,7	14,9
CTN E - Chimie, caoutchouc, plasturgie	427 016	12 103	798	11	674 791	28,3	19,3	1,1	12,9
CTN F - Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtements, etc.	472 590	22 799	1 743	25	1 294 699	48,2	30,8	1,7	25,7
CTN G - Commerce non alimentaire	2 250 853	52 143	3 344	41	3 141 065	23,2	15,3	0,9	10,0
CTN H - Activités services I (banques, assurances, administrations, etc.) ⁽¹¹⁾	4 190 532	41 944	2 364	40	2 038 570	10,0	7,2	0,3	4,1
CTN I - Activités services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage, etc.)	3 223 439	141 903	8 613	78	8 979 162	44,0	30,3	1,9	17,2
S/ TOTAL des 9 CTN^(9, 10, 11)	18 296 201	640 891	40 136	558	37 823 128	35,0	23,5	1,4	15,3
Bureaux et sièges sociaux du CTN B	115 000	212	27	1	12 360				
Bureaux et sièges sociaux en dehors de ceux du CTN B	220 921	455	34	2	22 668				
S/ TOTAL des 9 CTN + bureaux et sièges sociaux	18 632 122	641 558	40 197	561	37 858 156	34,4	23,1	1,4	15,0
Autres catégories particulières ⁽¹²⁾	ND	9 138	960	12	702 470				
TOTAL ACCIDENTS DU TRAVAIL	ND	650 696	41 157	573	38 560 626				

Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Données 2012, base annuelle nationale

1) Nombre de sinistres avec un 1^{er} règlement de prestations en espèce, suite à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, à une incapacité permanente ou à un décès. Cet indicateur est aussi appelé « nombre d'accidents avec arrêt » pour les risques accidents du travail et accidents de trajet.

2) Nombre de nouvelles incapacités permanentes (IP) consécutives à un sinistre AT/MP, avec pour conséquence l'attribution d'une indemnité en capital (pour les taux d'incapacité permanente <10%) ou d'une rente (pour les taux d'incapacité permanente ≥10%)

3) Nombre de décès reconnus pendant l'année et intervenus avant consolidation, c'est-à-dire avant la fixation d'un taux d'incapacité permanente

4) Nombre de journées d'incapacité temporaire (IT) consécutives aux sinistres AT/MP, quelle que soit l'année de 1^{er} règlement des sinistres

5) Indice de fréquence = nombre d'accidents en 1^{er} règlement pour 1 000 salariés

6) Taux de fréquence = nombre d'accidents en 1^{er} règlement par million d'heures de travail

7) Taux de gravité des IT = nombre de journées perdues pour 1 000 heures de travail

8) Indice de gravité des IP = total des taux d'incapacité permanente (indicateur 4) par million d'heures de travail

9) Hors bureaux et sièges sociaux

10) Non compris les agents statutaires des entreprises électriques et gazières

11) Non compris élèves et étudiants de l'enseignement technique

12) VRP, aides à domicile, etc.

ND : Non disponible

Tableau 11 Les accidents du travail en Auvergne - Principaux chiffres - Année 2012

Comités techniques nationaux (CTN)	Nombre de salariés	Accidents en 1 ^{er} règlement (1)	IP (2)	Décès (3)	Journées perdues (4)	IF (5)	TF (6)	TG (7)	IG (8)
CTN A - Métallurgie	32 385	1 426	126	0	76 505	44,0	27,5	1,48	21,4
CTN B - Bâtiment et TP⁽⁹⁾	30 897	2 541	221	3	162 324	82,2	52,9	3,38	54,0
CTN C - Transports, EGE⁽¹⁰⁾, livre, communication	29 851	1 470	107	3	92 707	49,2	32,3	2,03	27,3
CTN D - Services, commerces, industrie de l'alimentation	42 102	2 165	147	4	117 091	51,4	32,6	1,76	26,6
CTN E - Chimie, caoutchouc, plasturgie	24 226	452	47	0	29 028	18,7	13,0	0,83	16,2
CTN F - Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtements, etc.	12 009	563	58	2	32 330	46,9	29,7	1,71	39,9
CTN G - Commerce non alimentaire	32 354	857	63	0	51 205	26,5	17,1	1,02	11,9
CTN H - Activités services I (banques, assurances, administrations, etc.)⁽¹¹⁾	65 698	863	65	0	37 184	13,1	10,0	0,43	5,7
CTN I - Activités services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage, etc.)	57 570	2 613	197	2	158 860	45,4	30,6	1,86	24,1
S/ TOTAL des 9 CTN^(9, 10, 11)	327 092	12 950	1 031	14	757 234	39,6	26,5	1,55	22,9
Bureaux et sièges sociaux du CTN B	2 475								
Bureaux et sièges sociaux en dehors de ceux du CTN B	7 584	19	1		999				
S/ TOTAL des 9 CTN + bureaux et sièges sociaux	337 151	12 969	1 032	14	758 233	38,5			
Autres catégories particulières⁽¹²⁾	2 285	200	34	1	14 340				
TOTAL ACCIDENTS DU TRAVAIL	339 436	13 169	1 066	15	772 573				

Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Données 2012, base annuelle nationale

- 1) Nombre de sinistres avec un 1^{er} règlement de prestations en espèce, suite à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, à une incapacité permanente ou à un décès. Cet indicateur est aussi appelé « nombre d'accidents avec arrêt » pour les risques accidents du travail et accidents de trajet.
 - 2) Nombre de nouvelles incapacités permanentes (IP) consécutives à un sinistre AT/MP, avec pour conséquence l'attribution d'une indemnité en capital (pour les taux d'incapacité permanente <10%) ou d'une rente (pour les taux d'incapacité permanente ≥10%)
 - 3) Nombre de décès reconnus pendant l'année et intervenus avant consolidation, c'est-à-dire avant la fixation d'un taux d'incapacité permanente
 - 4) Nombre de journées d'incapacité temporaire (IT) consécutives aux sinistres AT/MP, quelle que soit l'année de 1^{er} règlement des sinistres
 - 5) Indice de fréquence = nombre d'accidents en 1^{er} règlement pour 1 000 salariés
 - 6) Taux de fréquence = nombre d'accidents en 1^{er} règlement par million d'heures de travail
 - 7) Taux de gravité des IT = nombre de journées perdues pour 1 000 heures de travail
 - 8) Indice de gravité des IP = total des taux d'incapacité permanente (indicateur 4) par million d'heures de travail
 - 9) Hors bureaux et sièges sociaux
 - 10) Non compris les agents statutaires des entreprises électriques et gazières
 - 11) Non compris élèves et étudiants de l'enseignement technique
 - 12) VRP, aides à domicile, etc.
- ND : Non disponible



En 2012 en Auvergne, 13 169 accidents du travail avec arrêt ayant fait l'objet d'une 1^{ère} indemnisation par le régime général de la sécurité sociale ont été recensés, ainsi que 15 décès. L'Auvergne représente 1,8 % des salariés de France et 2,0 % des accidents du travail.

Des indices de fréquence toujours plus élevés en Auvergne qu'au niveau national

Depuis 2009, les indices de fréquence nationaux sont stables (36,0 en 2009 et 35,0 en 2012). Les indices régionaux, toujours supérieurs aux indices de fréquence nationaux, ont tendance, quant à eux à diminuer. Entre 2011 et 2012, le nombre d'accidents du travail a diminué de 4,7 % en Auvergne. **Figure 15**

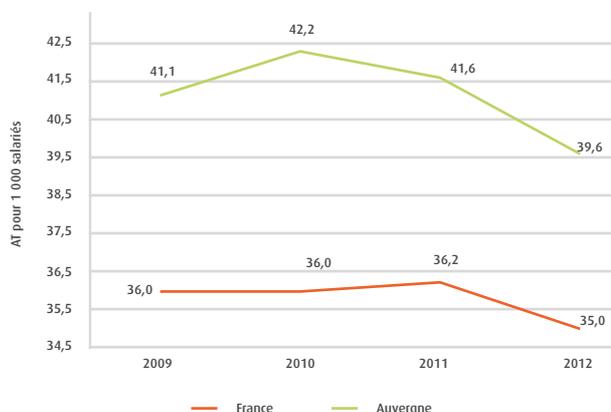
Le taux de fréquence, qui prend en compte le temps de travail, illustre également une position moins favorable pour l'Auvergne (26,5) par rapport à la France (23,5).

Tableau 10 **Tableau 11**

L'Auvergne est l'une des sept régions françaises ayant l'indice de fréquence le plus élevé avec 39,6 accidents du travail pour 1 000 salariés. Les extrêmes sont le Languedoc-Roussillon (46,3 accidents du travail pour 1 000 salariés) et l'Île-de-France (24,2 accidents du travail pour 1 000 salariés).

Les statistiques des accidents graves montrent également une situation moins favorable, l'Auvergne fait partie des quatre régions présentant les taux de gravité les plus élevés. Après les régions Sud-Est (1,93),

Figure 15 Évolution de l'indice de fréquence des accidents du travail en France et en Auvergne entre 2009 et 2012



Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Base annuelle nationale / Exploitation ORS Auvergne

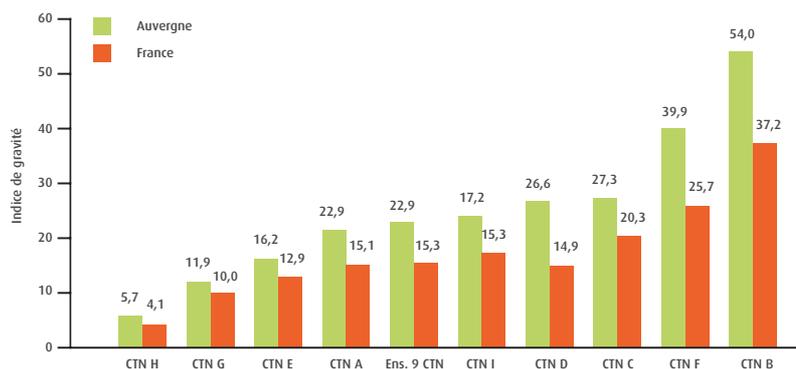
Rhône-Alpes (1,90), Languedoc-Roussillon (1,76) se trouve l'Auvergne avec un taux de gravité de 1,55. La région présentant le taux de gravité le plus faible est l'Île-de-France (1,08).

Des accidents plus graves en Auvergne qu'en France

En 2012, les accidents du travail sont plus graves en Auvergne (IG de 22,9) qu'en France (IG de 15,3) en particulier dans les CTN B, CTN F et CTN D où les écarts sont particulièrement importants. Le secteur du bâtiment (CTN B) est le secteur où les accidents sont les plus graves (IG de 54,0). Le CTN H présente un faible indice de gravité (IG de 5,7). **Figure 16**

Le nombre de nouvelles incapacités permanentes s'élève à 41 157 en France dont 1 066 en Auvergne soit 2,6 % des accidents graves répertoriés en France alors que la population exposée en Auvergne représente 1,8 % des salariés en France.

Figure 16 Indice de gravité par secteur en Auvergne et en France - Année 2012



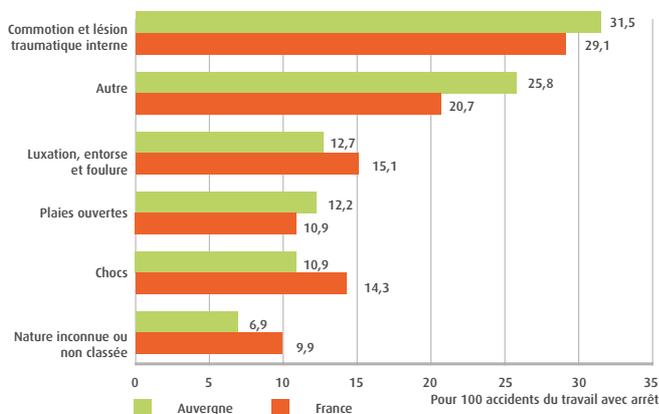
Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Base annuelle nationale / Exploitation ORS Auvergne



Les accidents du travail avec arrêt : des commotions et lésions traumatiques internes ainsi que des luxations, entorses et foulures...

Les lésions les plus fréquemment rencontrées en Auvergne lors des accidents du travail avec arrêt sont les commotions et lésions traumatiques internes, les luxations, entorses et foulures ainsi que les plaies ouvertes. En France, les chocs sont plus fréquemment rencontrés qu'en Auvergne. **Figure 17**

Figure 17 Répartition des AT avec arrêt selon la nature de la lésion en Auvergne et en France. Ensemble des 9 grandes branches d'activité - Année 2012



Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Base annuelle nationale / Exploitation ORS Auvergne

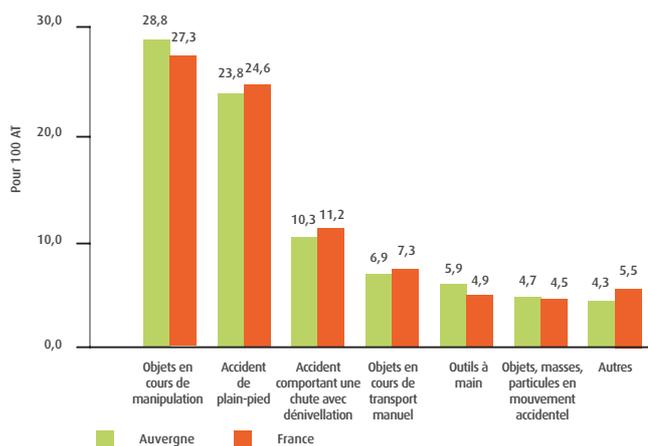


... principalement causés par des objets en cours de manipulation et des accidents de plain-pied



L'élément matériel impliqué dans les AT avec arrêt peut être très variable. Les deux éléments principaux sont les objets en cours de manipulation (29 %) et les accidents de plain-pied (24 %). Les accidents en véhicule sont moins courants, classés dans Autres, ils représentent 2,9 % des accidents du travail avec arrêt. **Figure 18**

Figure 18 Répartition des accidents du travail avec arrêt en fonction de l'élément matériel en Auvergne - Année 2012



Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Base annuelle nationale / Exploitation ORS Auvergne

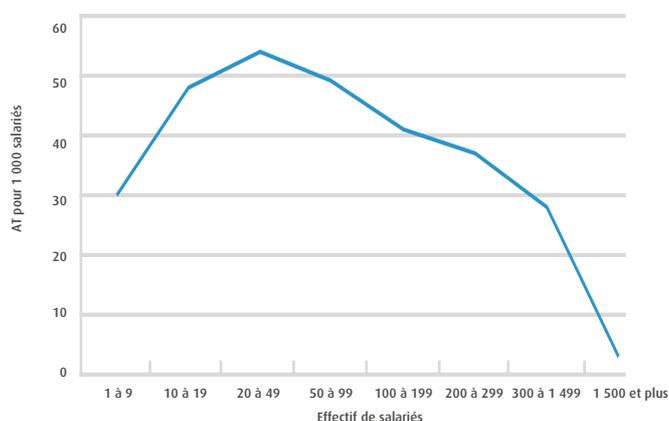
Quelle influence de la taille des établissements sur les accidents du travail avec arrêt ?

L'indice de fréquence et son évolution peuvent être influencés par :

- une répartition différente des salariés par secteur ;
- des activités différentes au sein d'un même secteur qui peuvent présenter des caractéristiques plus ou moins sinistrogènes ;
- la taille des établissements. En effet, les entreprises peuvent également influencer la probabilité de survenue d'accidents par la mise en oeuvre de mesures de prévention.

En Auvergne, tous secteurs confondus, les entreprises qui ont entre 20 et 49 salariés présentent le plus fort indice de fréquence (54 AT pour 1 000 salariés). L'indice de fréquence diminue ensuite graduellement. Les indices de fréquence les plus faibles se rencontrent dans les tailles extrêmes d'entreprises : 30 AT pour 1 000 salariés dans les entreprises de 1 à 9 salariés contre 5 AT pour 1 000 dans les entreprises de 1 500 salariés et plus. **Figure 19**

Figure 19 Indice de fréquence en fonction de la taille (effectif de salariés) des entreprises en Auvergne - Année 2012

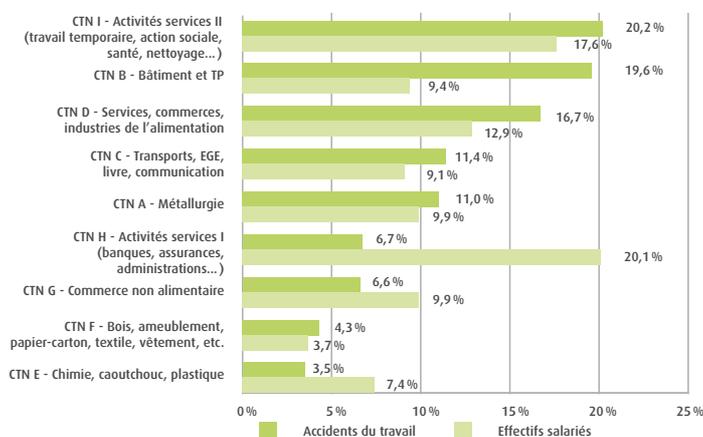


Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Extraction régionale / Exploitation ORS Auvergne

Les activités de services et le bâtiment regroupent plus de la moitié des accidents du travail avec arrêt

En Auvergne comme en France, les secteurs d'activité relevant des activités de services II (CTN I), du bâtiment et travaux publics (CTN B) et des services, commerces, industries de l'alimentation (CTN D) regroupent plus de la moitié des accidents du travail. **Figure 20**

Figure 20 Répartition des accidents du travail avec arrêt et des effectifs par secteur d'activité en Auvergne - Année 2012



Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Base annuelle nationale / Exploitation ORS Auvergne

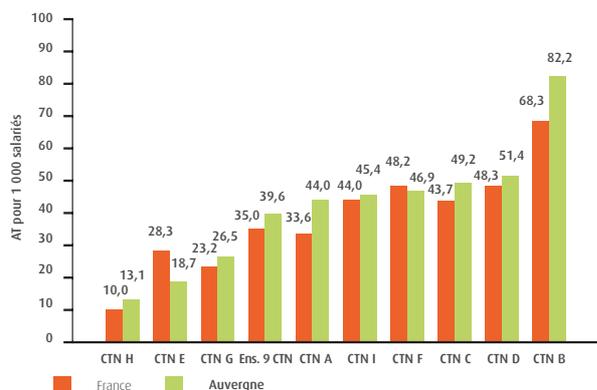
Rapporté au nombre de salariés, en France comme en Auvergne, le secteur d'activité du bâtiment et des travaux publics (CTN B) présente l'indice de fréquence le plus élevé (82 AT pour 1 000 salariés en Auvergne et 68 AT pour 1 000 salariés en France). Pour ce secteur, la situation de l'Auvergne est bien plus défavorable que la situation nationale.

Les secteurs les plus accidentogènes sont ensuite le secteur des services, commerces et industries de l'alimentation (CTN D) puis les industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C). Pour ces deux secteurs, les indices de fréquence sont plus élevés en Auvergne qu'au niveau national.

À l'inverse, les industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie (CTN E) ont un indice de fréquence moins élevé en Auvergne (19 AT pour 1 000 salariés) qu'en France (28 AT pour 1 000 salariés).

Le secteur des activités de services II (CTN I), bien que proportionnellement le plus touché par les accidents du travail avec arrêt, a un indice de fréquence supérieur à la moyenne mais ne se classe pas dans les secteurs les plus accidentogènes. **Figure 21**

Figure 21 Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt selon les secteurs d'activité (CTN) en Auvergne et en France - Année 2012

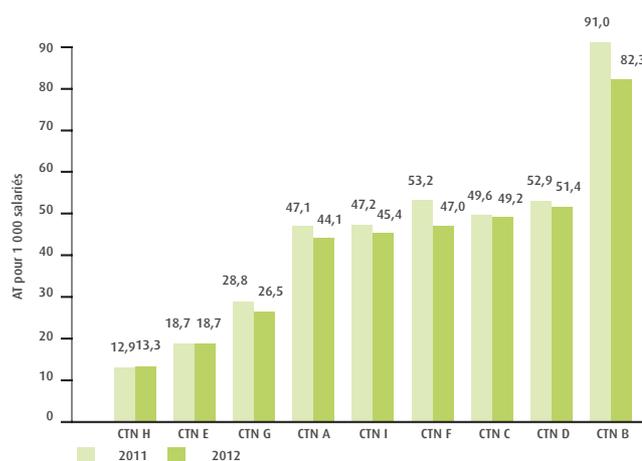


Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR Base annuelle nationale / Exploitation ORS Auvergne

CTN A : industries de la métallurgie ; **CTN B** : industries du bâtiment et des travaux publics (BTP) ; **CTN C** : industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication ; **CTN D** : services, commerces et industries de l'alimentation ; **CTN E** : industries de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie ; **CTN F** : industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu ; **CTN G** : commerces non alimentaires ; **CTN H** : activités de services I (banques, assurances, administrations...) ; **CTN I** : activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...).

L'évolution des indices de fréquence dépend des secteurs d'activité. Entre 2011 et 2012, l'indice de fréquence est resté stable dans les secteurs H, E et C. Les plus fortes diminutions ont été observées dans les secteurs B (industries du bâtiment et des travaux publics) et F (industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux et des pierres et terres à feu). Les autres secteurs ont vu leur indice de fréquence diminuer dans des proportions moindres. **Figure 22**

Figure 22 Indice de fréquence d'AT avec arrêt selon les secteurs d'activité (CTN) en Auvergne - Années 2011 et 2012



Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Base annuelle nationale / Exploitation ORS Auvergne

De fortes disparités existent entre les départements

Le Puy-de-Dôme regroupe 54,9 % des salariés d'Auvergne et 48,6 % des accidents du travail avec arrêt.

Le nombre d'accidents du travail avec arrêt a diminué dans les quatre départements d'Auvergne. Cette baisse est faible dans les départements du Cantal et de l'Allier (respectivement -0,2 % et -0,7 %) et beaucoup plus importante en Haute-Loire et dans le Puy-de-Dôme (respectivement -4,2 % et -5,8 %).

Tableau 12 Principaux chiffres relatifs aux accidents du travail avec arrêt calculés sur la base des 9 grandes branches d'activité par département - Année 2012

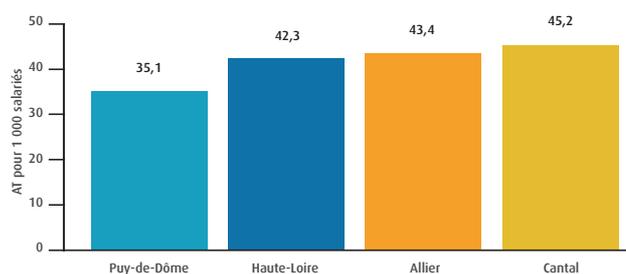
	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme
Nombre de salariés	74 830	29 216	48 125	179 411
Accidents du travail avec arrêt	3 244	1 321	2 034	6 289
Accidents du travail avec une incapacité permanente (IP)	372	84	200	372
Accidents du travail mortels	3	3	1	7

Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Extraction régionale / Exploitation ORS Auvergne

Les indices de fréquence des accidents du travail avec arrêt varient de 35,1 dans le Puy-de-Dôme à 45,2 dans le Cantal. La Haute-Loire et l'Allier ont cependant des indices de fréquence proches de celui du Cantal.

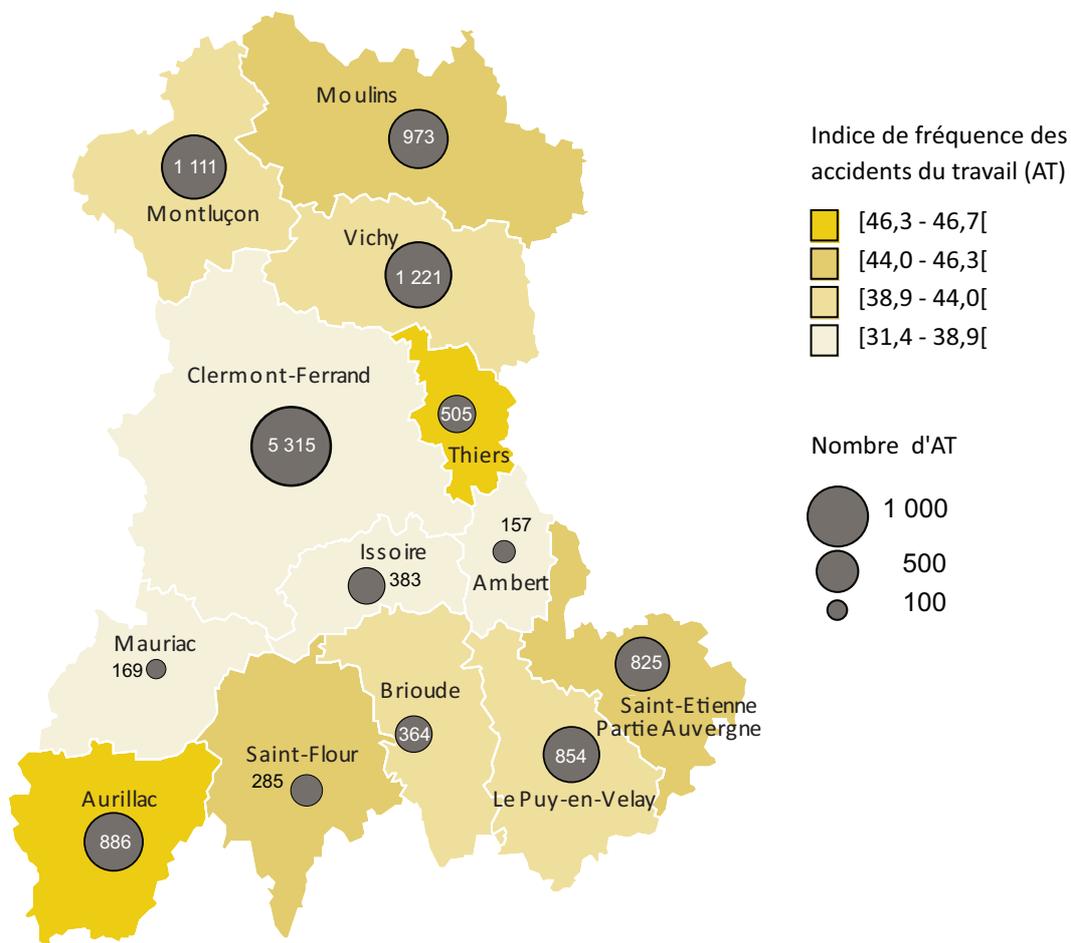
Entre 2011 et 2012, les indices de fréquence du Puy-de-Dôme (37,6 en 2011 et 35,1 en 2012) et de la Haute-Loire (43,8 en 2011 et 42,3 en 2012) ont diminué, l'indice de fréquence de l'Allier est resté stable (43,5 en 2011 et 43,4 en 2012) et celui du Cantal a augmenté (44,2 en 2011 à 45,2 en 2012).

Figure 23 Indice de fréquence par département - Année 2012





Nombre d'AT et indice de fréquence par zone d'emploi - Régime général



Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Extraction régionale / Exploitation ORS Auvergne

En Auvergne, 802 accidents du travail avec arrêt ont été indemnisés par le régime agricole, soit 2,1 % des accidents en France métropolitaine.

Pour le régime agricole, la position de la région Auvergne est légèrement plus défavorable que la France avec des disparités départementales. L'indice de fréquence le plus

élevé (27,8 AT avec arrêt pour 1 000 travailleurs) est relevé dans le Cantal. L'Allier et la Haute-Loire présentent une situation intermédiaire avec toutefois des taux supérieurs à la moyenne nationale. Le Puy-de-Dôme présente la situation la plus favorable avec l'indice de fréquence le plus faible (15,6 AT avec arrêt pour 1 000 travailleurs).

Tableau 13 Principaux chiffres relatifs aux accidents du travail avec arrêt en Auvergne - Année 2012

	France*	Auvergne	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme
Nombre de travailleurs**	2 023 314	40 755	9 346	5 783	5 125	20 501
Accidents du travail avec arrêt	37 484	802	216	161	105	320
Indice de fréquence***	18,5	19,7	23,1	27,8	20,5	15,6
Taux de fréquence****	29,6	26,6	28,6	27,2	23,7	26,0

Source : MSA Auvergne - SID

*France métropolitaine sauf Alsace et Moselle

**Individu ayant travaillé dans un établissement donné (pour une catégorie de risque AT donnée), quel que soit le nombre de contrats qu'il a eu chez cet employeur. En d'autres termes, un travailleur se définit comme un couple individu-établissement.

***Indice de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 travailleurs

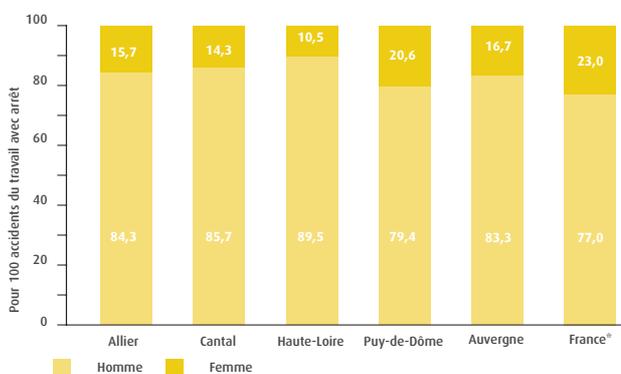
****Taux de fréquence = nombre d'accidents en 1^{er} règlement par million d'heures de travail

4 accidents du travail sur 5 concernent les hommes et 3 sur 5 concernent une personne entre 25 et 54 ans

En Auvergne, en 2012, 802 accidents du travail avec arrêt ont été recensés au sein du régime agricole. La majorité de ces accidents du travail avec arrêt concernent des hommes. Toutefois, il est relevé une part de femmes dans les accidents du travail avec arrêt plus élevée dans le Puy-de-Dôme et bien moindre en Haute-Loire. La part de femmes dans les accidents du travail avec arrêt dans l'Allier et le Cantal est proche de celle relevée en Auvergne.

Concernant la répartition par âge, la majorité des accidents du travail avec arrêt se produisent chez les 25-54 ans. Toutefois, en Haute-Loire et dans l'Allier, environ un tiers des accidents du travail avec arrêt concerne des jeunes âgés de 14 à 24 ans. **Figure 24**

Figure 24 Répartition des accidents du travail avec arrêt selon le sexe des salariés en Auvergne et en France - Année 2012



Source : MSA Auvergne - SID / Exploitation ORS Auvergne

*France métropolitaine sauf Alsace et Moselle

Plus d'1 accident du travail sur 4 dans le secteur des cultures et de l'élevage

La répartition des travailleurs agricoles par secteur diffère entre la France et l'Auvergne. Le poids des cultures et de l'élevage est moins important en Auvergne (39,4 %) qu'en France (54,5 %), de même que le nombre de salariés dans les entreprises de travaux agricoles (5,2 % en Auvergne contre 7,8 % en France).

À l'inverse, le poids des salariés des organismes professionnels (20,6 % en Auvergne et 12,8 % en France), du secteur de la coopération (11,3 % en Auvergne et 7,2 % en France) ainsi que des travaux forestiers (3,8 % en Auvergne et 1,5 % en France) sont proportionnellement plus élevés en Auvergne.

Cette différence dans la répartition des travailleurs agricoles par secteur se retrouve, en partie, dans la répartition des accidents du travail avec arrêt.

Ainsi, en Auvergne, la majorité des accidents du travail avec arrêt sont recensés dans les secteurs des cultures et de l'élevage (26,8 %), le secteur de la coopération (22,3 %), les activités diverses (16,2 %) ainsi que les travaux forestiers (15,2 %). En France, la répartition des accidents du travail avec arrêt est différente. Près de 42 % des AT sont recensés dans le secteur des cultures et de l'élevage, 21,4 % dans les entreprises agricoles, 14,5 % dans les secteurs de la coopération et 6,7 % dans les travaux forestiers. **Tableau 14**

Tableau 14 Nombre de travailleurs et d'accidents du travail avec arrêt en Auvergne et en France - Année 2012

	France*				Auvergne			
	Travailleurs**		Accidents du travail provoquant un arrêt de travail		Travailleurs**		Accidents du travail provoquant un arrêt de travail	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Culture et élevage	1 102 024	54,5	15 554	41,5	16 097	39,5	215	26,8
Organismes professionnels	259 812	12,9	2 066	5,5	8 404	20,6	51	6,4
Activités diverses	267 478	13,2	3 663	9,8	6 762	16,6	130	16,2
Coopération	145 527	7,2	5 447	14,5	4 597	11,3	179	22,3
Entreprises de travaux agricoles	158 424	7,8	8 007	21,4	2 115	5,2	104	13,0
Travaux forestiers	30 759	1,5	2 530	6,7	1 541	3,8	122	15,2
Personnel de bureau	55 067	2,7	7	0,0	1 169	2,9	0	0,0
Artisanat rural	4 223	0,2	210	0,6	70	0,2	1	0,1
Total général	2 023 314	100,0	37 484	100,0	40 755	100,0	802	100,0

Source : MSA Auvergne - SID / Exploitation ORS Auvergne

*France métropolitaine sauf Alsace et Moselle

**Individu ayant travaillé dans un établissement donné (pour une catégorie de risque AT donnée), quel que soit le nombre de contrats qu'il a eu chez cet employeur. En d'autres termes, un travailleur se définit comme un couple individu-établissement.

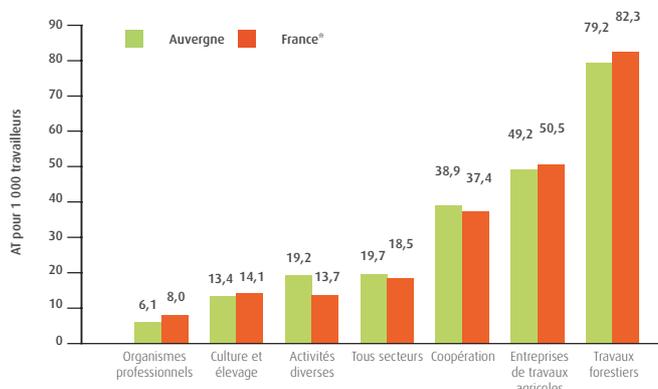
Toutefois, l'analyse des indices de fréquence montre que, bien que proportionnellement moindre dans l'ensemble des accidents du travail avec arrêt, c'est dans le secteur des travaux forestiers que l'indice est le plus élevé.

Tous secteurs confondus, l'Auvergne (19,7 accidents du travail pour 1 000 travailleurs) présente un indice de fréquence supérieur à l'indice national (18,5 accidents du travail pour 1 000 travailleurs). Le secteur des travaux forestiers est le secteur le plus accidentogène que ce soit en Auvergne (79,2 accidents du travail pour 1 000 travailleurs) ou en France (82,3 accidents du travail pour 1 000 travailleurs). Viennent ensuite les entreprises de travaux agricoles ainsi que le secteur de la coopération.

Figure 25

Dans le secteur des activités diverses se trouvent les apprentis. Les apprentis représentent 3,7 % des travailleurs agricoles d'Auvergne (6,4 % des heures travaillées) et 6,2 % des accidents du travail avec arrêt,

Figure 25 Indice de fréquence selon les secteurs d'activité agricole en Auvergne et en France - Année 2012



Source : MSA Auvergne - SID / Exploitation ORS Auvergne

*France métropolitaine sauf Alsace et Moselle

soit 80 accidents du travail avec arrêt. En Auvergne, l'indice annuel de fréquence est de 53,7 contre 46,8 au niveau national. Les apprentis sont particulièrement concernés par les accidents du travail.

Définition

↳ L'accident de trajet (art. L.411-2 du code de la Sécurité sociale)

Est considéré comme un accident de trajet, l'accident survenu pendant le trajet aller et/ou retour entre :

- le lieu de la résidence principale ou secondaire dès lors qu'il y a un caractère de stabilité et le lieu de travail ;

- le lieu du travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas.

Ce parcours ne doit pas être détourné ou interrompu pour un motif personnel et étranger aux nécessités de la vie courante.

↳ Les données issues du régime agricole

Les données présentées sont issues d'une vision en date de paiement des prestations et non d'une vision en date d'événement des accidents.

↳ Régime général

1 281 accidents de trajet en Auvergne en 2012

En Auvergne, pour le régime général, 1 281 accidents de trajet (ATJ) ont donné lieu à une première indemnisation en 2012 soit 1,4 % des accidents de trajet en France métropolitaine. En Auvergne comme en France, 0,4 % des ATJ ont causé le décès du salarié. Au total, 115 accidents de trajet graves et 5 mortels ont été répertoriés en Auvergne.

Tableau 15 Les accidents de trajet en Auvergne et en France - Année 2012

Accidents de trajet	France	Auvergne
avec 1 ^{er} versement IJ ou IP	90 092	1 281
avec 1 ^{er} versement IP	8 103	115
mortel	323	5

Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Base annuelle nationale

En Auvergne comme en France métropolitaine, les secteurs d'activité avec les indices de fréquence les plus élevés sont :

- CTN D : services, commerces et industries de l'alimentation ;
- CTN I : activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...);
- CTN G : commerce non alimentaire.

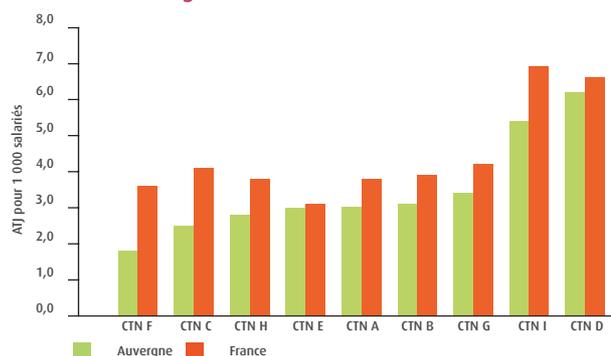


Ces trois secteurs représentent plus de 50 % des accidents de trajet de la région. Les accidents de trajet provoquant une IP sont plus nombreux au sein des CTN I (activités de services II), CTN A (métallurgie) et le CTN D. Les CTN D et I sont des secteurs d'activité qui regroupent des travailleurs temporaires ainsi que des personnes ayant des activités journalières discontinues.

Ces organisations peuvent entraîner des déplacements « domicile/travail » plus nombreux et donc amener à des indices de fréquence d'accident de trajet plus importants.

Figure 26

Figure 26 Indice de fréquence d'accidents de trajet par secteur d'activité en Auvergne et en France - Année 2012



Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Base annuelle régionale / Exploitation ORS Auvergne

Tableau 16 Nombre d'accidents de trajet selon les secteurs d'activité (CTN) en Auvergne - Année 2012

Secteur (CTN)	Accidents de trajet avec 1 ^{ère} indemnisation	Accidents de trajet avec IP	Accidents de trajet mortels
CTN A - Métallurgie	99	17	1
CTN B - Bâtiment et TP	97	12	1
CTN C - Transports, EGE, livre, communication	77	8	1
CTN D - Services, commerces, industrie de l'alimentation	264	13	0
CTN E - Chimie, caoutchouc, plasturgie	72	7	1
CTN F - Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement...	22	2	0
CTN G - Commerce non alimentaire	111	8	0
CTN H - Activités services I (banques, assurances, administrations...)	186	11	0
CTN I - Activités services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...)	318	27	1
CTN Z	35	10	0
Total	1 281	115	5

Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Base annuelle nationale / Exploitation ORS Auvergne

Tableau 17 Principaux chiffres relatifs aux accidents de trajet par département - Année 2012

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme
1 ^{ère} indemnisation IJ	324	97	173	639
1 ^{ère} indemnisation avec IP	37	1	15	53
ATJ mortel	2	0	0	3
Indice de fréquence	4,3	3,3	3,6	3,6

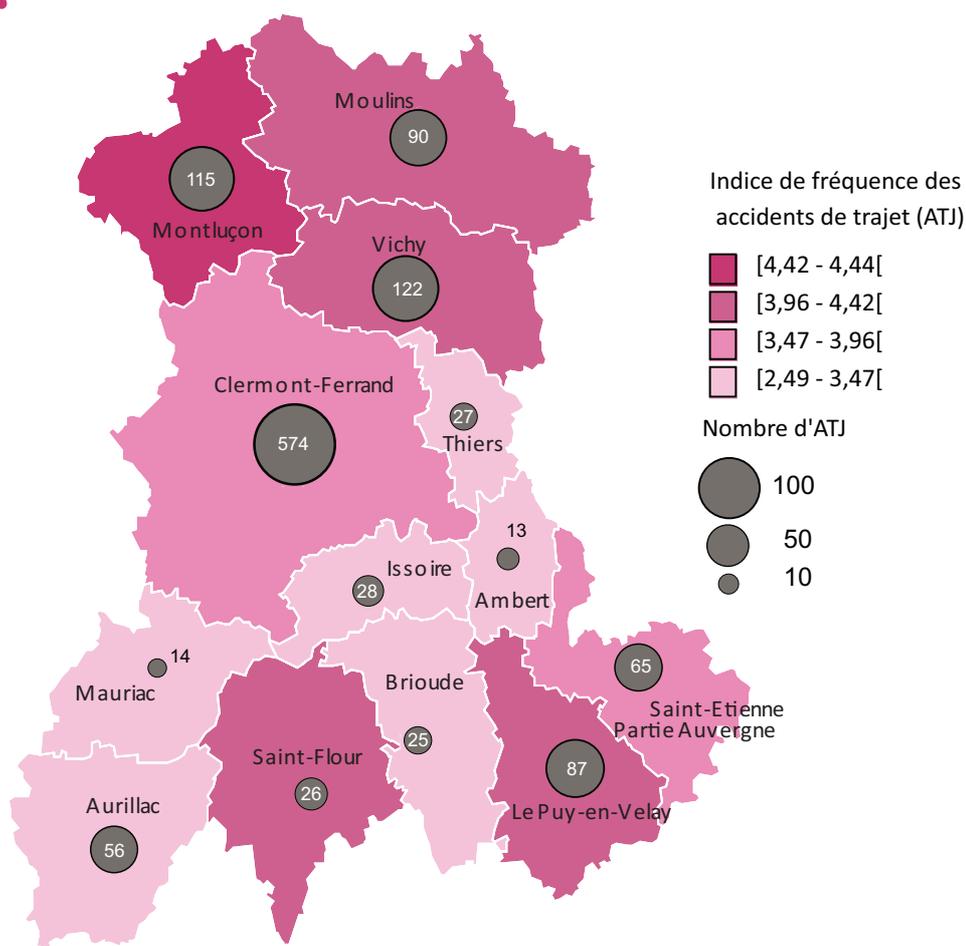
Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Extraction régionale

Les indices de fréquence des accidents de trajet du régime général de la région Auvergne (3,9) et des départements sont inférieurs à celui observé pour la France métropolitaine (4,8).





Accidents de trajet (ATJ) - Régime général



Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Extraction régionale / Exploitation ORS Auvergne

Régime agricole

66 accidents de trajet avec arrêt en Auvergne en 2012

En Auvergne, en 2012, 66 accidents de trajet ont été dénombrés. La majorité de ces accidents concerne des hommes.

Tableau 18 Principaux chiffres sur les accidents de trajet avec arrêt en Auvergne - Année 2012

	France*	Auvergne	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme
Nombre de travailleurs**	2 023 314	40 755	9 346	5 783	5 125	20 501
Accidents de trajet avec arrêt	2 828	66	17	9	7	33
Indice de fréquence***	1,4	1,6	1,8	1,6	1,4	1,6
Taux de fréquence****	2,2	2,2	2,2	1,5	1,6	2,2

Source : MSA Auvergne - SID / Exploitation ORS Auvergne

*France métropolitaine sauf Alsace et Moselle

**Individu ayant travaillé dans un établissement donné, quel que soit le nombre de contrats qu'il a eu chez cet employeur. En d'autres termes, un travailleur se définit comme un couple individu-établissement.

***indice de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt pour 1 000 travailleurs

****Taux de fréquence = nombre d'accidents en 1^{er} règlement par million d'heures de travail

Définition

C> **La maladie professionnelle** (art. L.461-1 du code de la Sécurité sociale)

Elle est la conséquence directe de l'exposition plus ou moins prolongée d'un salarié à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de sa profession.

Maladie professionnelle indemnisée

Maladie professionnelle ayant donné lieu :

- à une réparation sous forme d'un premier paiement d'indemnité journalière (suite à une interruption de travail) ;
- ou à une réparation financière en raison de séquelles (incapacité permanente) ou de sinistre mortel.

Maladie professionnelle reconnue

La reconnaissance des maladies professionnelles passe généralement par leur inscription dans un tableau spécifiant les conditions à remplir : délai de prise en charge, le cas échéant, durée d'exposition au risque et liste de travaux effectués...

Un patient dont la maladie ne remplit pas tous les critères pour être reconnue dans le cadre d'un tableau peut avoir recours à un Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP) pour la faire reconnaître au titre de l'alinéa 3 de l'article L.461-1 du code de la Sécurité sociale.

Si la maladie professionnelle n'est pas dans le tableau des maladies professionnelles, la victime ou les ayants-droits, peuvent avoir recours au CRRMP selon les conditions de l'alinéa 4 de l'article L 461-1 du code de la Sécurité sociale. Le suivi des décisions des CRRMP relatives à ces pathologies permet donc d'apprécier l'importance de l'écart entre le cadre strict défini par les tableaux de maladies professionnelles et la pratique de reconnaissance de ces maladies et fournit, par là-même, des indications sur les risques professionnels susceptibles d'émerger.

C> **Les données issues du régime agricole**

Les données présentées sont issues d'une vision en date de paiement des prestations et non d'une vision en date d'événements des accidents.

Maladie professionnelle imputée

Le mécanisme d'imputation des maladies professionnelles sur les comptes des employeurs est le même que pour les accidents du travail conformément à l'article D.242-6-3 du code de la Sécurité sociale. Lorsqu'un salarié déclare une **maladie professionnelle**, celle-ci est imputable au **dernier employeur connu** chez qui la victime a été exposée au risque avant la première constatation de la maladie. Toutefois, un compte spécial a été créé pour enregistrer les maladies et leurs conséquences financières dont l'imputation à un employeur précis ne serait pas déterminée. Le compte spécial « maladies professionnelles » est un compte faisant l'objet d'une mutualisation sur l'ensemble des entreprises par le biais des charges générales. Sont inscrites au compte spécial les dépenses afférentes à des maladies professionnelles constatées ou contractées dans des conditions particulières.

Il s'agit notamment :

- des maladies professionnelles qui ont fait l'objet d'une première constatation médicale entre le 1^{er} janvier 1947 et la date d'entrée en vigueur d'un nouveau tableau de MP la concernant ;
- des maladies constatées dans un établissement dont l'activité n'expose pas au risque ;
- des maladies relevant d'expositions au risque successivement dans plusieurs établissements d'entreprises différentes, sans qu'il soit possible de déterminer celle dans laquelle l'exposition au risque a provoqué la maladie.

Sont également inscrites au compte spécial les dépenses relatives aux MP consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante ou provoquées par elles et indemnisées en application des II et III de l'article 40 de la loi du 23 décembre 1998. (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale – PLFSS 2014).

1 184 maladies professionnelles reconnues en Auvergne en 2012

Sur 1 184 maladies professionnelles reconnues en 2012 concernant 885 personnes, 1 070 sont imputables à un employeur. Une partie des maladies professionnelles (9,6 %) n'a pu être imputée formellement à un employeur

et a donc été enregistrée au sein du compte spécial. Au niveau régional, le nombre de maladies professionnelles tous secteurs confondus a augmenté de 22 % entre 2008 et 2012.

913 maladies professionnelles en Auvergne indemnisées en 2012

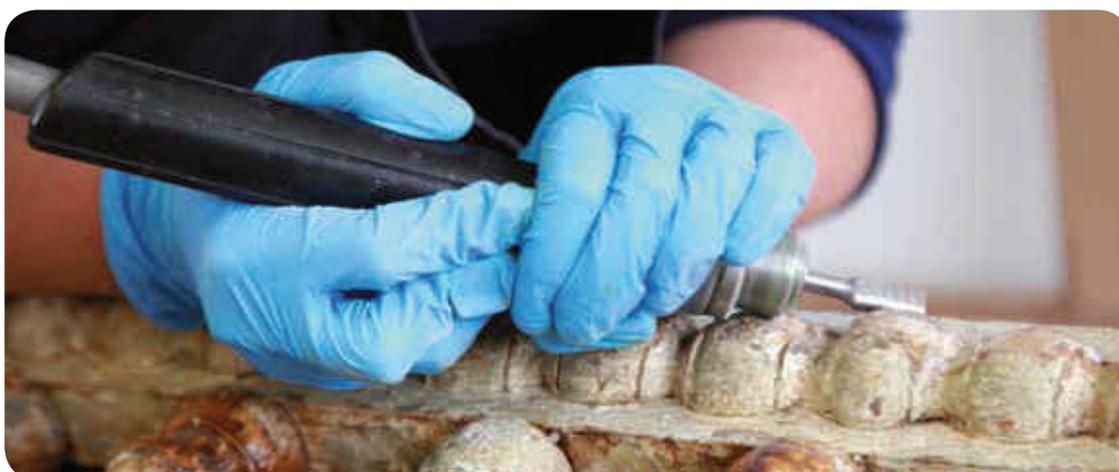
Les données présentées par la suite portent sur les maladies professionnelles indemnisées en 2012. Parmi elles, 76 ont été enregistrées au sein du compte spécial. Plus de la moitié des pathologies inscrites au compte spécial sont des affections professionnelles ou des cancers broncho-pulmonaires liés à l'inhalation de poussières d'amiante (44 maladies professionnelles).

Les maladies professionnelles ayant donné lieu à une première indemnisation en 2012 en Auvergne représentent 1,7 % des maladies professionnelles indemnisées en France et regroupent 1,6 % des jours d'arrêt nationaux. La proportion du nombre d'IP par rapport au nombre de MP en 1^{ère} indemnisation est supérieure à 50 %.

Tableau 19 Principaux chiffres relatifs aux maladies professionnelles (MP) en Auvergne et en France - Année 2012

	France	Auvergne
Maladies professionnelles indemnisées	54 015	913
Nouvelles incapacités permanentes	29 267	479
Nombre de maladies professionnelles mortelles	523	9
Nombre de jours d'arrêt	10 748 158	171 425

Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Base annuelle nationale / Exploitation ORS Auvergne



9 maladies professionnelles mortelles en 2012

Entre 2010 et 2012, 30 maladies professionnelles mortelles ont été indemnisées. La grande majorité (28 MP) de ces pathologies était liée à l'amiante et deux à une exposition au benzène.

1 maladie professionnelle indemnisée sur 4 est du secteur des services, commerces et industries de l'alimentation

Les maladies professionnelles indemnisées sont comptabilisées majoritairement dans les secteurs suivants :

- les services, commerces, industries de l'alimentation (CTN D) ;
- le bâtiment et travaux publics (CTN B) ;
- la métallurgie (CTN A) ;

- les activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...) (CTN I)

La répartition des maladies professionnelles indemnisées par secteur d'activité diffère entre l'Auvergne et la France. Les CTN B, D, E, F sont davantage concernés par les maladies professionnelles en Auvergne qu'au niveau national.

Tableau 20 Maladies professionnelles indemnisées par secteur d'activité en Auvergne et en France - Année 2012

	Auvergne		France	
	Nombre	%	Nombre	%
CTN A - Métallurgie	126	13,8	7 328	13,6
CTN B - Bâtiment et TP	142	15,7	6 763	12,5
CTN C - Transports, EGE, livre, communication	42	4,6	3 112	5,8
CTN D - Services, commerces, industries de l'alimentation	235	25,7	10 489	19,4
CTN E - Chimie, caoutchouc, plasturgie	44	4,8	1 924	3,6
CTN F - Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement...	77	8,4	3 136	5,8
CTN G - Commerce non alimentaire	36	3,9	2 456	4,5
CTN H - Activités services I (banques, assurances, administrations...)	18	2,0	1 842	3,4
CTN I - Activités services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...)	104	11,4	7 559	14,0
Bureaux et sièges sociaux	3	0,3	68	0,1
Autres catégories particulières	10	1,1	667	1,2
Compte spécial	76	8,3	8 671	16,1
Total	913	100,0	54 015	100,0

Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Base annuelle nationale / Exploitation ORS Auvergne

80 % des maladies professionnelles en Auvergne indemnisées en 2012 sont des affections périarticulaires

Tableau 21 Répartition des maladies professionnelles indemnisées en fonction de la pathologie en Auvergne et en France - Année 2012

	Auvergne		France	
	Nombre	%	Nombre	%
Affections périarticulaires	730	80,0	42 148	78,0
Affections du rachis lombaire / manutentions manuelles de charges lourdes	46	5,0	3 209	5,9
Affections liées à l'amiante	60	6,6	4 532	8,4
Lésions chroniques du ménisque	17	1,9	533	1,0
Surdité	14	1,5	1 017	1,9
Autre	46	5,0	2 576	4,8
Total	913	100,0	54 015	100,0

Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Base annuelle nationale / Exploitation ORS Auvergne

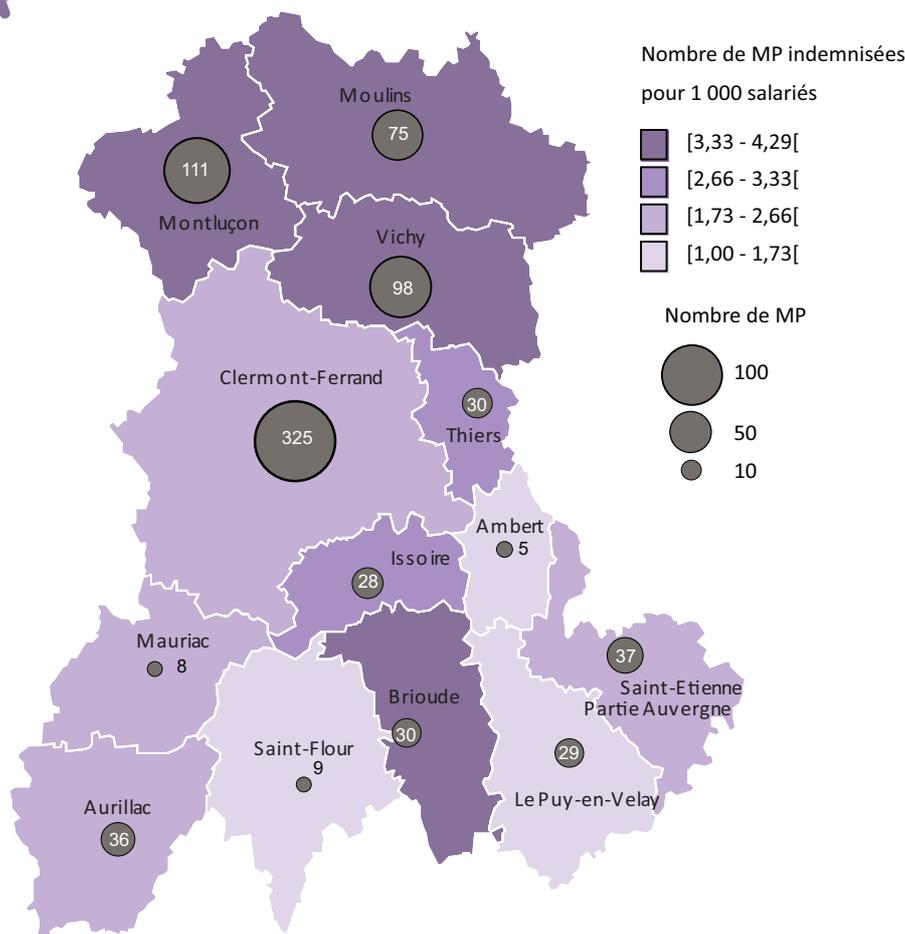
La majorité des maladies professionnelles indemnisées en Auvergne sont des affections périarticulaires (80,0 %) dont font partie les troubles musculo squelettiques. Les affections du rachis lombaire se rencontrent dans 5,0 % des cas.

Les affections périarticulaires (80,0 %) sont surreprésentées en Auvergne parmi les maladies professionnelles par rapport à la France (+ 2,0 points), alors que les affections liées à l'amiante ont un poids plus faible : 6,6 % en Auvergne contre 8,4 % en France métropolitaine.



Pour en savoir plus : Statistiques AT-MP 2012 de l'Assurance Maladie au niveau national.

En 2012, il est dénombré 54 015 maladies professionnelles indemnisées en France. Après une hausse observée depuis 10 ans, le nombre de maladies professionnelles a diminué de 1,9 % entre 2011 et 2012. En 2012, 523 décès ont été reconnus. Il est constaté un nombre élevé de MP dans le secteur de l'alimentation (CTN D) (24 %) et une part importante de maladies graves dans le secteur de la chimie, du caoutchouc et de la plasturgie. La part d'affections périarticulaires qui représentent 78 % des MP indemnisées en 2012 tend à se stabiliser. Les affections provoquées par les poussières d'amiante atteignent 4 532 MP en 2012. (www.risquesprofessionnels.ameli.fr)



Source : Carsat Auvergne - SGE-TAPR - Extraction régionale / Exploitation ORS Auvergne

Régime agricole

38 maladies professionnelles en Auvergne en 2012

En Auvergne, en 2012, 38 maladies professionnelles ont été dénombrées. Parmi elles, 34 sont des affections périarticulaires liées à des gestes et postures contraignantes. Les autres pathologies rencontrées sont des surdités, des lésions chroniques du ménisque ainsi que des affections consécutives aux vibrations.

La majorité des maladies professionnelles concerne des hommes (79 %) et les travailleurs de plus de 40 ans (82 %). Le secteur de la coopération, les cultures et l'élevage ainsi que les travaux forestiers regroupent 92 % des maladies professionnelles.

Tableau 22 Nombre de maladies professionnelles par département - Année 2012

	Auvergne	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme
Nombre trimestriel moyen de travailleurs*	25 661	6 402	4 453	3 655	11 151
Maladies professionnelles	38	9	16	1	12

Source : MSA Auvergne - SID / Exploitation ORS Auvergne

*Moyenne trimestrielle du nombre de travailleurs sur l'année.

Tableau 23 Nombre de maladies professionnelles en Auvergne par secteur d'activité agricole - Année 2012

	Auvergne	
	Effectifs	%
Coopération	17	44,7
Culture et élevage	11	29,0
Travaux forestiers	6	15,8
Travaux agricoles	3	7,9
Organismes professionnels	1	2,6
Total	38	100,0

Source : MSA Auvergne - SID / Exploitation ORS Auvergne

Les accidents du travail et les maladies professionnelles au sein de 4 secteurs

La métallurgie (CTN A)

En 2012, le secteur de la métallurgie employait 32 385 salariés en Auvergne (1,9 % des salariés du secteur de la métallurgie en France). Le nombre de salariés a diminué de 9,6 % depuis 2008.

En 2012, 1 428 accidents du travail avec arrêt ont été comptabilisés, une baisse constante du nombre d'accidents du travail avec arrêt a été observée depuis 2008 (- 20 %). Ces accidents du travail avec arrêt ont généré 76 505 journées de travail perdues. L'indice de fréquence est de 44,1 et le taux de gravité de 1,48.

Les trois principales lésions rencontrées sont les plaies ouvertes (19 %), les traumatismes internes (16 %) et les chocs traumatiques (8 %). La majorité des accidents du travail avec arrêt sont causés par des objets en cours de manipulation (36 %), suivis des accidents survenus sur les surfaces de travail ou de circulation de plain-pied (15 %) et de l'utilisation d'outils à main (9 %).

126 maladies professionnelles ont eu un premier versement d'IJ ou d'IP en 2012. Parmi ces MP, étaient signalées 94 affections périarticulaires (75 %), 9 affections professionnelles consécutives à l'inhalation de

poussières d'amiante et 2 cancers broncho-pulmonaires provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante (7 %) et 6 affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (5 %).



Chiffres clés

32 385 salariés
1 428 accidents du travail avec arrêt
76 505 journées perdues
Indice de fréquence : 44,1
Taux de gravité : 1,48
126 maladies professionnelles indemnisées



Le BTP (CTN B)

En 2012, le secteur du BTP employait 30 897 salariés en Auvergne (2,0 % des salariés du secteur du BTP en France). Le nombre de salariés a diminué de 4,9 % depuis 2008.



Chiffres clés

30 897 salariés
2 544 accidents du travail avec arrêt
162 324 journées perdues
Indice de fréquence : 82,3
Taux de gravité : 3,38
142 maladies professionnelles indemnisées



En 2012, 2 544 accidents du travail avec arrêt ont été comptabilisés, une baisse constante du nombre d'accidents du travail avec arrêt a été observée depuis 2008 (- 18 %). Ces accidents du travail avec arrêt ont généré 162 324 journées de travail perdues. L'indice de fréquence est de 82,3 et le taux de gravité de 3,38.

Les trois principales lésions rencontrées sont les traumatismes internes (19 %), les plaies ouvertes (15 %) et les entorses et foulures (10 %). La majorité des accidents du travail avec arrêt sont causés par des objets en cours de manipulation (26 %), suivis des accidents survenus sur les surfaces de travail ou de circulation de plain-pied (20 %) et de chutes avec dénivellation (15 %).

142 maladies professionnelles ont eu un premier versement d'IJ ou d'IP en 2012. Parmi ces MP, 110 étaient des affections périarticulaires (77 %), 11 des affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (8 %) et 10 des lésions chroniques du ménisque (7 %).

Les services, commerces, industries de l'alimentation (CTN D)

En 2012, le secteur de l'alimentation employait 42 102 salariés en Auvergne (1,8 % des salariés du secteur de l'alimentation en France). Le nombre de salariés a augmenté de 4,5 % depuis 2008.



Chiffres clés

42 102 salariés
2 166 accidents du travail avec arrêt
117 091 journées perdues
Indice de fréquence : 51,4
Taux de gravité : 1,76
235 maladies professionnelles indemnisées



En 2012, 2 166 accidents du travail avec arrêt ont été comptabilisés, le nombre d'accidents du travail avec arrêt est stable depuis 2008 (+ 0,4 %). Ces accidents du travail avec arrêt ont généré 117 091 journées de travail perdues. L'indice de fréquence est de 51,4 et le taux de gravité de 1,76.

Les trois principales lésions rencontrées sont les plaies ouvertes (18 %), les traumatismes internes (17 %) et les entorses et foulures (10 %). La majorité des accidents du travail avec arrêt sont causés par des objets en cours de manipulation (28 %), suivis des accidents survenus sur les surfaces de travail ou de circulation de plain-pied (25 %) et de l'utilisation d'outils à main (11 %).

235 maladies professionnelles ont eu un premier versement d'IJ ou d'IP en 2012. Parmi les MP les plus fréquentes, 218 étaient des affections périarticulaires (93 %), 12 des affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (5 %), 2 des atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels (0,9 %) et 2 des rhinites et asthmes professionnels (0,9 %).

Les activités de services II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage...) (CTN I)

En 2012, les activités de services II employaient 57 570 salariés en Auvergne (1,8 % des salariés du CTN I en France). Le nombre de salariés a légèrement augmenté depuis 2008 (+ 1,7 %).

En 2012, 2 613 accidents du travail avec arrêt ont été comptabilisés, leur nombre a augmenté de 3 % depuis 2008. Ces accidents du travail avec arrêt ont généré 158 860 journées de travail perdues. L'indice de fréquence est de 45,4 et le taux de gravité de 1,86.

Les trois principales lésions rencontrées sont les traumatismes internes (21 %), les entorses et foulures (12 %) et les chocs traumatiques (9 %). La majorité des accidents du travail avec arrêt sont causés par des objets en cours de manipulation (32 %), suivis des accidents survenus sur les surfaces de travail ou de circulation de plain-pied (30 %) et de chutes avec dénivellation (9 %).

104 maladies professionnelles ont eu un premier versement d'IJ ou d'IP en 2012. Les MP les plus fréquentes sont les affections périarticulaires (91 MP, soit 88 %), les lésions

eczématiformes de mécanisme allergique (4 MP, soit 4 %), les affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (3 MP, soit 3 %).



Chiffres clés

57 570 salariés
2 613 accidents du travail avec arrêt
158 860 journées perdues
Indice de fréquence : 45,4
Taux de gravité : 1,86
104 maladies professionnelles indemnisées



À noter :

76 maladies professionnelles ont été enregistrées en 2012 au sein du compte spécial. Ces maladies professionnelles n'ont pu être imputées à une entreprise et ne se retrouvent donc pas dans les différents secteurs d'activité. Plus de la moitié des pathologies inscrites au compte spécial sont des affections professionnelles ou des cancers broncho-pulmonaires liés à l'inhalation de poussières d'amiante.

Focus 1 - Veille sanitaire en santé au travail

52

➤ Réseaux de surveillance des salariés, des risques professionnels et des maladies professionnelles et à caractère professionnel

Depuis plusieurs années, plusieurs réseaux de surveillance des pathologies et des risques professionnels existent au plan national.

Ces réseaux s'appuient sur le volontariat des médecins du travail qui recensent, signalent, de façon anonyme, les différentes anomalies cliniques qu'ils ont rencontrées au cours de leurs consultations. En effet, seuls les médecins du travail, dont c'est la spécialité, peuvent faire la relation entre pathologie - qui doit être constatée, et poste de travail ou risque professionnel - qui doit être étudié. Les Centres de consultations de pathologies professionnelles (CCPP) des CHU participent, eux aussi, à certains réseaux.

Cette vigilance a permis non seulement de découvrir des pathologies en lien avec le travail mais aussi d'établir une cartographie des risques professionnels aux plans national et régional et de faire une analyse comparative avec les réseaux de vigilance européens voire internationaux.

Cette action de veille sanitaire a été reprise dans le plan national santé au travail 2010-2014 (actions 5, 6, 7) pour être ensuite déclinée dans chacune des régions. Elle se construit et se poursuit au cours du temps. La Direccte Auvergne est particulièrement attentive à son déploiement sur l'ensemble de son territoire.

Les principaux réseaux nationaux sont actuellement :

- 1) **Évolutions et Relations en Santé au Travail - EVREST**
- 2) **Maladies à Caractère Professionnel - MCP**
- 3) **Le Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles - RNV3P**
- 4) **Surveillance Médicale des Expositions aux Risques Professionnels - SUMER**

Il existe aussi des réseaux européens comme MODERNET pour « Monitoring trends in Occupational Diseases and new and Emerging occupational Risks NETWORK », qui est un réseau d'experts dans le champ des pathologies professionnelles, indépendant des systèmes assurantiels d'indemnisation, visant à développer la vigilance en santé au travail à un niveau supra-national, et qui, comme le RNV3P, s'appuie sur les données de pathologies issues de centres experts, et sur les réseaux de surveillance nationaux lorsqu'ils existent.

Ce réseau a été initié sous l'impulsion de l'équipe universitaire de santé au travail d'Amsterdam, s'appuyant en particulier sur les échanges entretenus avec des équipes britannique, française (méthodologies développées au sein du RNV3P), italienne, finlandaise et tchèque. MODERNET a notamment pour mission d'améliorer les échanges rapides sur les signalements des pathologies professionnelles et l'amélioration des méthodes de détection et d'analyses de

tendances. Il est actuellement financé par la Communauté Européenne (projet COST depuis le 09/11/2010 pour une durée de quatre ans).

Enfin se sont mis en place, dans les régions, les Groupes d'Alerte en Santé au Travail - GAST.

Ces groupes ont pour mission d'organiser en région la réponse aux signalements d'événements sanitaires inhabituels en milieu professionnel. C'est une mission différente, non pas à visée épidémiologique mais à visée pratique, dans le but de rechercher, dans une entreprise donnée, un lien entre une pathologie et un risque professionnel.

Chaque GAST est composé d'experts des risques professionnels, avec des représentants :

- de l'inspection médicale du travail de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte),
- de la consultation de pathologie professionnelle du CHU,
- de l'Institut de veille sanitaire (InVS) et de ses représentants au sein des Agences régionales de santé (ARS),
- éventuellement d'autres instances comme la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), le Centre antipoison...

Le dispositif Evrest est un observatoire pluriannuel par questionnaire, existant depuis 2008, construit par des médecins du travail et des chercheurs pour analyser et suivre différents aspects du travail et de la santé des salariés. Il permet de traduire, au moins partiellement, et sous une forme standardisée adaptée à une exploitation quantitative, des informations élaborées au cours des entretiens médicaux. Il contribue à rendre visible, au niveau collectif, certaines informations qui restent le plus souvent limitées au cadre du colloque singulier entre le salarié et le médecin.

Ce dispositif vise :

- d'une part à constituer une base nationale anonyme, à partir d'un échantillon de salariés parmi ceux suivis par les médecins du travail ;
- d'autre part à permettre à chaque médecin participant de produire des données pour enrichir la pratique de prévention et les réflexions sur le travail et la santé au niveau d'une collectivité de travail (entreprise, branche professionnelle...). Les données sont alors exploitées au niveau local.

Organisation du dispositif

Ce réseau est structuré autour d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (Gis). Il est géré :

- au niveau national : par une « Équipe projet nationale Evrest » constituée de médecins du travail de Services, de statisticiens et de chercheurs ;
- au niveau régional : par les médecins référents régionaux qui organisent le dispositif en région ;
- au niveau local : par les médecins du travail participants volontaires (et leurs équipes pluridisciplinaires santé-travail).

Depuis 2013, toutes les régions sont représentées au plan national.



Le questionnaire

La fiche de recueil de données est proche de la conduite habituelle de l'entretien de santé au travail. Il existe une 3^{ème} page, facultative, permettant également le recueil de 10 questions complémentaires, laissées au libre choix de chaque médecin.

La spécificité et l'objectif du dispositif Evrest ne résident pas dans l'exhaustivité et la précision des mesures, mais dans la diversité des domaines couverts, la possibilité de les mettre en relation, et surtout dans la mise en place d'un suivi longitudinal de ces données.

Le questionnaire comprend de plus quelques informations sociodémographiques : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et taille de l'entreprise.

Quatre grands thèmes sont abordés :

- les conditions de travail ;
- la formation reçue et dispensée ;
- le mode de vie (sport, tabac, café) ;
- l'état de santé.

Quelques résultats nationaux

Plus de 800 médecins du travail se sont inscrits, et chaque année la base nationale permet des exploitations portant sur plus de 20 000 salariés. La périodicité des visites variant entre 6 et 24 mois, les statistiques utilisées sont issues de l'analyse de périodes de 2 ans. Les données sont analysées selon l'âge, le sexe, la catégorie socio-professionnelle, le secteur d'activité. Les résultats sont présentés dans un rapport annuel national, à disposition sur le site internet.

Les annexes régionales sont également publiées pour les régions ayant un échantillon de salariés proche de ou supérieur à 500 salariés. La région Auvergne est entrée dans le dispositif depuis le 2^{ème} trimestre 2012. En 2013, une vingtaine de médecins du travail y participe.

Maladies à Caractère Professionnel

<http://www.auvergne.direccte.gouv.fr/Maladies-a-caractere-professionnel>
<http://www.invs.sante.fr>

Contexte

Les Maladies à caractère professionnel (MCP) sont toutes les maladies susceptibles d'être d'origine professionnelle et non réparées par l'assurance maladie au titre des maladies professionnelles.

Face au sous-signalement des MCP, l'Institut de veille sanitaire (InVS) en collaboration avec l'Inspection médicale du travail (IMT) a mis en place, en 2003, un programme de surveillance des MCP chez les salariés du Pays-de-la-Loire. Ce programme a été progressivement étendu à 13 régions en 2011. L'Auvergne a rejoint le réseau en 2010.

Objectifs

Les objectifs sont :

- estimer la prévalence des MCP dans la population salariée de la région par sexe, âge, catégorie sociale et secteur d'activité ;
- mettre en relation exposition professionnelle et pathologie ;
- alerter sur des pathologies émergentes et de nouveaux risques professionnels.

Prévalence d'une pathologie :

$$\frac{\text{Nombre de salariés présentant au moins une pathologie}}{\text{Nombre total de salariés vus en consultation durant la quinzaine}} \times 100$$

Méthode

La surveillance des maladies à caractère professionnel repose sur l'expertise d'un réseau sentinelle de médecins du travail volontaires. Deux fois par an, ils signalent, pendant deux semaines consécutives toutes les MCP observées au cours de leurs consultations. Le programme respecte l'anonymat des salariés et des entreprises.

Les résultats présentés ici portent sur l'exploitation des données des deux quinzaines menées en 2012 en Auvergne.

Prévalence des principales pathologies en lien avec le travail selon le sexe en 2012

	Femmes	Hommes	Ensemble
Affections de l'appareil locomoteur (ALM)	3,3 %	2,5 %	2,9 %
Souffrance psychique	2,8 %	1,2 %	1,9 %
Troubles de l'audition	NC	0,6 %	0,4 %
Irritation et/ou allergies	0,3 %	0,2 %	0,2 %

Résultats

En 2012, 53 médecins du travail (27 %) de la région ont participé à au moins une des deux quinzaines.

Sur l'ensemble des salariés vus en consultation lors des quinzaines 2012, un signalement d'au moins une MCP a été fait pour 325 salariés, soit un taux de signalement de 5,4 %.

Les taux de signalement selon les catégories sociales sont différents selon le sexe. Quelle que soit la catégorie sociale, les taux de signalement sont toujours plus élevés chez les femmes que chez les hommes.

Chez les femmes, le taux le plus élevé se rencontre chez les cadres et professions intellectuelles (7,6 %) suivi par celui des employées (6,9 %), des professions intermédiaires (6,0 %) puis des ouvrières (5,8 %).

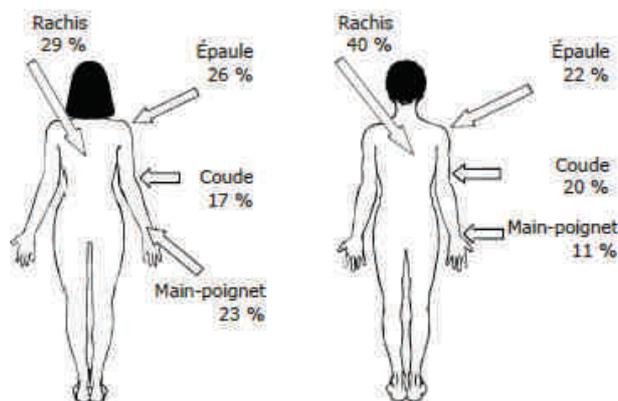
Chez les hommes, le taux de signalement le plus élevé est relevé chez les ouvriers (5,3 %) suivi par les professions intermédiaires (3,8 %) et les employés (2,4 %).

Sur les 325 signalements effectués, 347 maladies en lien avec le travail ont été diagnostiquées.

Elles ont été regroupées en quatre catégories : les affections de l'appareil locomoteur ou ALM (qui comprennent les troubles musculo-squelettiques (TMS) et toute autre affection rhumatismale), la souffrance psychique, les irritations et/ou l'allergie et les autres pathologies.

Plus de la moitié des pathologies signalées sont des affections de l'appareil locomoteur suivies par la souffrance psychique en lien avec le travail. La prévalence des ALM s'élève à 2,9 %. Celle de la souffrance psychique liée au travail est de 1,9 %. Les autres types de pathologies sont constatés dans une moindre mesure.

Principales localisations anatomiques des affections liées aux ALM selon le sexe en 2012



Le RNV3P est un réseau de vigilance et de prévention en santé au travail qui regroupe les 32 Centres de consultation de pathologie professionnelle (CCPP) de France métropolitaine qui sont localisés dans les CHU et un échantillon de services de santé au travail associés (SST). Ce réseau a pour vocation de rassembler les données de chaque consultation, de façon anonyme, au sein d'une base pérenne de données nationales sur les pathologies professionnelles (données diverses, pathologies, expositions, secteurs d'activité, professions). Il revient aux hospitalo-universitaires, experts du réseau, d'investiguer les pathologies et de faire le lien, le cas échéant, avec l'origine professionnelle (cette imputabilité « expert » est également enregistrée au sein de la base).

Le RNV3P constitue non seulement une plateforme d'échange entre cliniciens et autres professionnels de la santé au travail mais il est également un système de production coordonné de connaissances à des fins de vigilance, d'amélioration des connaissances et de prévention des risques professionnels.

Depuis juillet 2010, l'Anses, opérateur du réseau, coordonne toutes les activités associées au RNV3P et participe aux travaux scientifiques associés en partenariat avec la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, l'Institut de veille sanitaire et la Société française de médecine du travail.

Les objectifs principaux du RNV3P sont :

- l'amélioration et l'harmonisation des pratiques de diagnostic des pathologies liées au travail et à l'environnement ;
- le repérage de risques émergents ou ré-émergents en santé au travail ;
- le repérage et la description de situations professionnelles à risque sanitaire en France et les mesures de prévention mises en œuvre.

Le RNV3P a également pour vocation :

- d'être une plateforme d'échange entre cliniciens et autres professionnels de la santé au travail ;
- d'aider à définir des actions prioritaires régionales ou nationales ;
- de guider les choix en matière d'évaluation des risques, de prévention et de susciter des travaux de recherche.

En 2013, le RNV3P a permis de repérer plusieurs cas d'asthme professionnel chez des employés de maintenance de distributeurs de café dus à la moisissure *Chrysonilia sitophila* présente dans le marc de café de ces machines. Ils ont ainsi pu être reconnus en maladie professionnelle, tableau n° 66 du régime général.





L'enquête SUMER Surveillance Médicale des Expositions aux Risques Professionnels <http://www.travailler-mieux.gouv.fr>

L'enquête SUMER est co-pilotée par la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) et la DGT (Direction générale du travail, service inspection médicale du travail). Elle décrit les expositions aux différentes contraintes organisationnelles, aux risques physiques, biologiques et chimiques auxquels sont soumis les salariés. Elle repose, elle aussi, sur la participation active des médecins du travail.

La forte implication des médecins du travail et la qualité de leur expertise ont contribué à la reconnaissance de cette enquête comme base de données essentielle tant au niveau national qu'europpéen.

La dernière enquête a été réalisée en 2009-2010 par 2 400 médecins du travail auprès de 48 000 salariés du secteur privé, comme les fois précédentes, mais aussi, auprès des agents des hôpitaux publics et pour la première fois auprès de ceux des collectivités territoriales et d'une partie de ceux de la fonction publique d'État. Comme le protocole de l'enquête 2009-2010 était identique à celui des enquêtes de 1994 et 2003, des comparaisons dans le temps ont été réalisées.

Les 1^{ers} résultats de cette dernière enquête ont été publiés en 2012. Ils montrent que :

- de 1994 à 2003, dans le secteur privé, l'intensité du travail a augmenté tout comme les marges de manœuvre, tandis que les expositions aux contraintes physiques dans le travail ont reculé ;
- entre 2003 et 2010, en revanche, les rythmes de travail et les contraintes physiques se stabilisent alors que l'autonomie des salariés les plus qualifiés recule ;
- sur cette dernière période, les salariés se plaignent moins souvent de manquer de moyens pour faire correctement leur travail, mais ils signalent plus fréquemment subir des comportements hostiles ou ressentis comme tels dans le cadre du travail ;
- l'exposition aux produits chimiques diminue globalement entre 2003 et 2010. Les salariés sont plus souvent exposés à des agents biologiques dans un contexte marqué notamment par la pandémie grippale en 2009 ;
- l'exposition aux produits chimiques cancérigènes a, elle aussi, diminué sur cette même période, tant en intensité qu'en durée, avec cependant des progrès à faire dans le cadre de la prévention des salariés les plus jeunes et dans les petites entreprises. Les principaux produits concernés sont : l'amiante, le trichloréthylène, les cytostatiques, les carbures métalliques frittés, le benzène, les fumées dégagées par les procédés de la métallurgie et l'électrometallurgie, les poussières de bois, les goudrons de houille et dérivés, le bitume et brais de pétrole, les gaz d'échappement diesel, le nickel et dérivés, la silice cristalline ;
- enfin, les expositions aux risques professionnels varient fortement d'un secteur d'activité à l'autre, selon le risque considéré, du fait notamment des métiers et contraintes spécifiques à chacun de ces secteurs :
 - en 2010, les horaires atypiques concernent ainsi particulièrement les salariés de la fonction publique hospitalière (FPH), du commerce et des transports,
 - les salariés de ces secteurs ainsi que ceux de l'industrie sont également plus fortement soumis à des contraintes de rythme de travail,
 - les salariés de l'industrie, du commerce et des transports disposent de marges de manœuvre plus faibles que l'ensemble des salariés,
 - les agressions de la part du public dans le cadre du travail touchent plus particulièrement les salariés de la fonction publique, du commerce et des transports. Les différences sont en revanche peu marquées entre secteurs concernant le soutien apporté par les collègues ou les supérieurs en cas de difficultés,
 - les contraintes physiques intenses concernent surtout la construction et l'agriculture tandis que le travail prolongé sur écran est plus fréquent dans le tertiaire et la fonction publique de l'État (FPE), couverte seulement en partie par cette étude,
 - les salariés de la construction et, dans une moindre mesure, de l'industrie et de l'agriculture, sont beaucoup plus fréquemment que les autres exposés à des bruits intenses,
 - les salariés de la construction, de la FPH, de l'industrie et de l'agriculture sont les plus fréquemment exposés à des produits chimiques. Les expositions prolongées ou importantes en intensité concernent surtout la construction et l'industrie, secteurs où les expositions aux agents cancérigènes sont les plus fréquentes,
 - dans la fonction publique hospitalière, trois quarts des salariés sont exposés à des agents biologiques.

L'exploitation des résultats de l'enquête est loin d'être terminée. Elle va permettre de dresser une cartographie des expositions des salariés aux principaux risques professionnels sur le territoire national.

Focus 2 - Le maintien dans l'emploi

<http://www.auvergne.direccte.gouv.fr/>

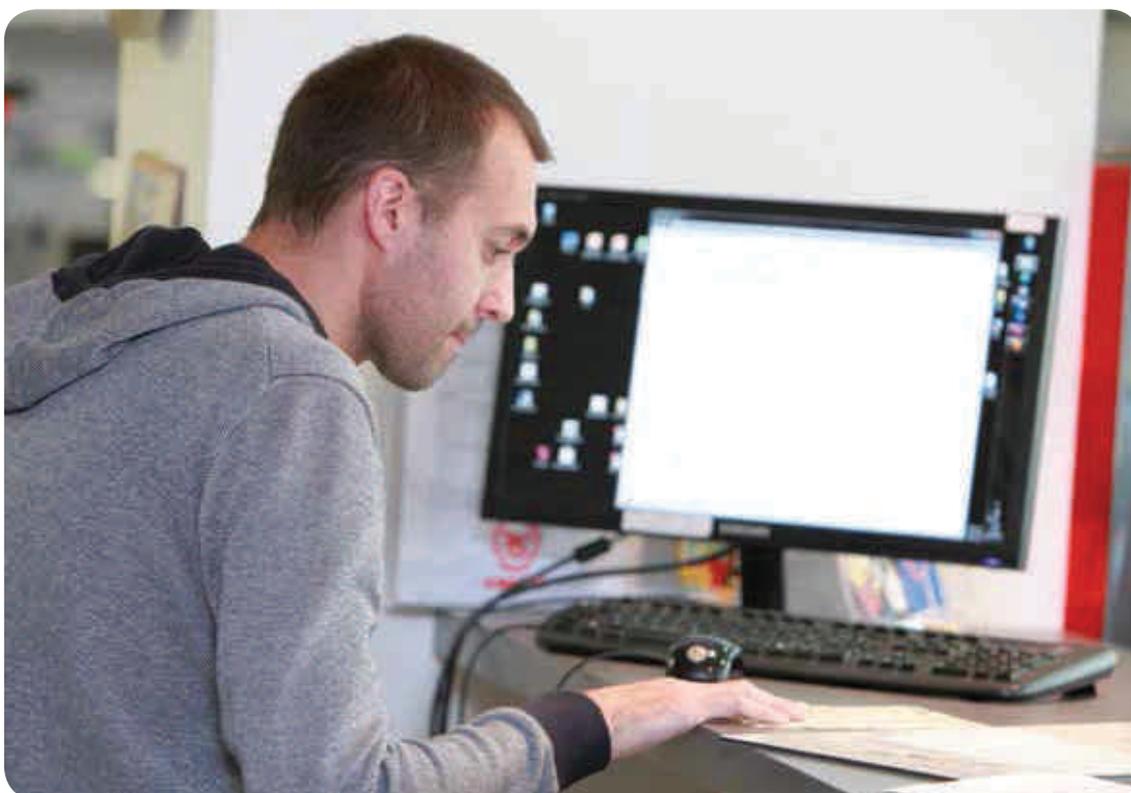
57

En France, on estime que le taux de chômage des personnes handicapées est deux fois plus élevé que celui des demandeurs d'emploi « tous publics ».

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi travailleur handicapé (DETH) est plus marquée en Auvergne qu'en France, contrairement au nombre de demandeurs d'emploi de fin de mois tous publics (DEFM) (+ 11 % contre + 6 %).

Les demandeurs d'emploi travailleur handicapé en Auvergne sont (en septembre 2010) :

- plus masculins et plus âgés que les demandeurs d'emploi tous publics (6 DEFM handicapés sur 10 sont des hommes, 5 sur 10 pour les DEFM tous publics) ;
- moins diplômés que les demandeurs d'emploi tous publics : 8 DEFM handicapés sur 10 n'ont pas le niveau bac (6 sur 10 pour les DEFM tous publics) ;
- moins qualifiés que les demandeurs d'emploi tous publics : 3 DEFM handicapés sur 10 sont employés qualifiés (4 sur 10 pour les DEFM tous publics) ;
- davantage touchés par le chômage de longue durée : un peu plus de 5 DEFM sur 10 restent au chômage plus d'un an (4 sur 10 pour les DEFM tous publics).



En Auvergne, de nombreux institutionnels (Carsat, Agefiph, Sameth, Cap Emploi, Conseil régional, Direccte, CPAM, MSA, Services de santé au travail...) se sont fortement investis depuis 2 ans dans le maintien dans l'emploi. Le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) a permis de réunir tous les institutionnels concernés afin de mutualiser les moyens. Ils ont signé une charte régionale de collaboration pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Des actions sont prévues sur la période 2012-2016.

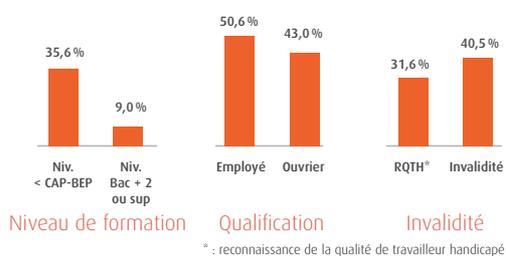
Les 4 axes du PRITH sont :

- l'accès à l'emploi ;
- la formation professionnelle ;
- le maintien dans l'emploi ;
- la sensibilisation des employeurs.

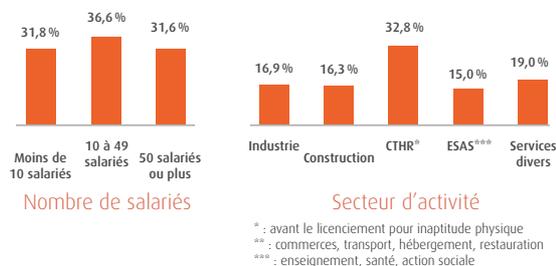
Les services de santé au travail de la région Auvergne ont tous inscrit dans leur projet de service le maintien dans l'emploi comme étant une action prioritaire.

Depuis 2013, tous les services de santé au travail interentreprises ont renseigné un questionnaire sur les inaptitudes médicales ayant donné lieu à un licenciement.

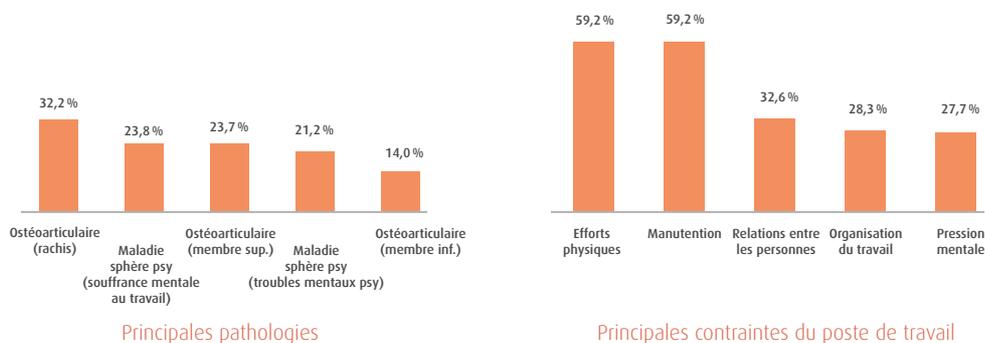
Profil du salarié



Profil de l'employeur**

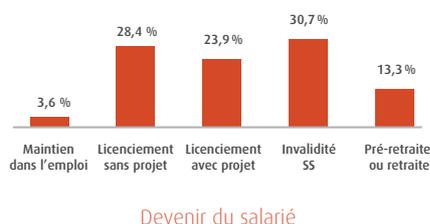


Éléments ayant motivé l'inaptitude



33,9 % des inaptitudes sont d'origine professionnelle.

Devenir du salarié après licenciement



46,7 % des salariés licenciés pour inaptitude ont bénéficié d'une orientation vers la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH ex Cotorep).

Focus 3 - Bilan des expositions professionnelles à 50 ans - Régime agricole - <http://www.msa-auvergne.fr/>

59

Particularité du régime agricole, le bilan des 50 ans est instauré par l'article 717-23 du Code Rural, complété par l'arrêté du 5 Juin 2009 qui fixe le modèle de document.

Il a pour but :

- d'améliorer chez les salariés agricoles le suivi médical, la prise en charge de pathologies professionnelles contractées au cours de leur carrière et d'adapter les mesures de prévention et d'aménagement des postes de travail ;
- d'anticiper la mise en place du suivi post-professionnel ;
- de préparer un éventuel dossier de pré-retraite pour pénibilité ;
- de faire émerger, le cas échéant, des éléments utiles à la veille sanitaire.

Il concerne tout salarié **dans l'année de ses 50 ans, en situation effective de travail**, vu au cours d'une visite médicale. Celui-ci reçoit préalablement à la visite une fiche de demande d'informations afin de préparer la réalisation du dossier. Ce dossier sera daté, signé et transmis au salarié après la visite.

Le contenu du dossier :

- **Identification du salarié**, date et nom du médecin du travail
- **Description des maladies professionnelles et accidents du travail avec IPP**, détaillant pour chaque événement la date, le secteur d'activité, l'employeur et le poste de travail
- **Description des MCP déclarées**
- **Historique des expositions professionnelles** :
 - par employeur, avec dates, nuisances, métrologies et aménagements de poste éventuels
 - récapitulatif global des nuisances avec pour chaque nuisance la durée cumulée d'exposition
 - examens complémentaires : biométrie, biologie, audiométrie, spirométrie, visiométrie.
- **Facteurs personnels** (inclusion dans une étude épidémiologique, pathologies pouvant avoir une conséquence sur l'adaptation au poste de travail, restrictions d'aptitude, demande d'aménagement de poste)

Conseils du médecin du travail :

- pour le suivi post-exposition
- pour le suivi post-professionnel
- pour pouvoir assurer les tâches des années à venir (reconnaissance travailleur handicapé, aménagement de poste...)

Réalisation des dossiers à ce jour :

Pour les quatre départements de la région Auvergne, sur lesquels interviennent dix médecins, ont été effectués :

- 178 bilans en 2012 ;
- 202 bilans en 2013.



Focus 4 - Rapports annuels 2012 des médecins du travail - <http://www.auvergne.directe.gouv.fr/>

En Auvergne, il existe six services de santé interentreprises (SSTI), 8 services de santé autonomes (SA) et 5 autres services (ERDF, La Poste, France Telecom, SNCF et la MSA).

Effectifs des 29 093 entreprises adhérentes aux SSTI :

- 23 843 entreprises de 1 à 10 salariés
- 4 313 entreprises de 11 à 49 salariés
- 853 entreprises de 50 à 299 salariés
- 84 entreprises de plus de 300 salariés

Effectifs de salariés suivis : 326 125 salariés ont été pris en charge par les services de santé au travail : 306 684 salariés par les Services de santé au travail inter-entreprises (SSTI) et 19 441 salariés dans les services autonomes.

Les médecins du travail sont au nombre de :

- 15 dans les SA
- 119 dans les SSTI
- 1 à la SNCF
- 10 à la MSA
- 10 à ERDF-GRDF
- 17 dans les hôpitaux
- 4 à La Poste
- 2 à France Telecom
- 9 dans la fonction publique territoriale
- 3 médecins de prévention au Rectorat et à l'Université



Dans les SSTI, 18 infirmières ont été embauchées depuis la réforme de juillet 2011. Les équipes pluridisciplinaires constituées de médecins, d'infirmières, d'intervenants en prévention des risques professionnels, d'assistants techniques en santé au travail se sont progressivement mises en place depuis la réforme de la santé au travail de juillet 2011.

Chaque service a élaboré un projet de service pluriannuel.

Tous les SSTI sont agréés et les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyen ont été signés entre la Direccte, la Carsat et les SSTI en avril 2014. Ces contrats sont destinés à favoriser la collaboration entre les trois partenaires pour mettre en œuvre des actions de prévention des risques professionnels.



Approche par zone d'emploi

Approche par zone d'emploi

62

Notice explicative	63
Zone d'emploi de Montluçon	65
Zone d'emploi de Moulins	69
Zone d'emploi de Vichy	73
Zone d'emploi d'Aurillac	77
Zone d'emploi de Mauriac	81
Zone d'emploi de Saint-Flour	85
Zone d'emploi de Brioude	89
Zone d'emploi du Puy-en-Velay	93
Zone d'emploi de Saint-Étienne - Partie Auvergne	97
Zone d'emploi d'Ambert	101
Zone d'emploi de Clermont-Ferrand	105
Zone d'emploi d'Issoire	109
Zone d'emploi de Thiers	113

Notice explicative

Contexte socio-économique et emploi

1 Pyramide des âges de la population active de 15-64 ans en 2010

Source : Insee recensement de la population 2010

Sur ce graphique, les âges sont placés sur l'axe vertical. Les barres correspondent au pourcentage d'un âge parmi l'ensemble des actifs de 15 à 64 ans. Deux pyramides sont superposées : à la pyramide de la population des actifs de 15 à 64 ans de la zone d'emploi s'ajoute celle de la région représentée par un trait de couleur.

2 Indicateurs démographiques de la zone d'emploi (ZE) et de la région

Source : Insee recensement de la population 2010

Population active (15-64 ans)

Selon l'Insee, la population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Taux d'emploi (15-64 ans)

Rapport entre le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans ayant un emploi sur le nombre total de personnes âgées de 15 à 64 ans.

Taux d'activité (15-64 ans)

Rapport entre le nombre d'actifs de 15 à 64 ans sur le nombre total de personnes âgées de 15 à 64 ans.

Exemple : 68,5 % des femmes de 15 à 64 ans sont actives.

Nombre d'emplois dans la ZE

C'est le nombre de personnes actives recensées sur leur lieu de travail.

Dont les emplois salariés

Part du nombre d'emplois salariés au lieu de travail par rapport à l'ensemble des emplois au lieu de travail.

Exemple : 68,9 % des emplois au lieu de travail sont salariés.

Dont ceux à temps partiel

Part du nombre d'emplois salariés à temps partiel au lieu de travail par rapport à l'ensemble des emplois au lieu de travail.

Exemple : 14,9 % des emplois au lieu de travail sont des emplois salariés à temps partiel.

3 Nombre de personnes de 15 ans ou plus placées par une agence d'intérim au sens du recensement

5 Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité en 2012 (régime général hors secteur agricole)

Sources : Carsat Auvergne, Direccte Auvergne

Nombre d'établissements et de salariés du régime général par secteur d'activité défini à partir des codes NAF (définition p. 118).

Certains établissements appartenant par leur code NAF au secteur de l'agriculture relèvent toutefois du régime général. Ces établissements ainsi que ceux pour lesquels le code NAF était inconnu n'ont pas été retenus, soit 20 établissements pour 51 salariés en Auvergne.

4 Évolution des effectifs de salariés sur 5 ans par secteur d'activité (régime général hors secteur agricole)

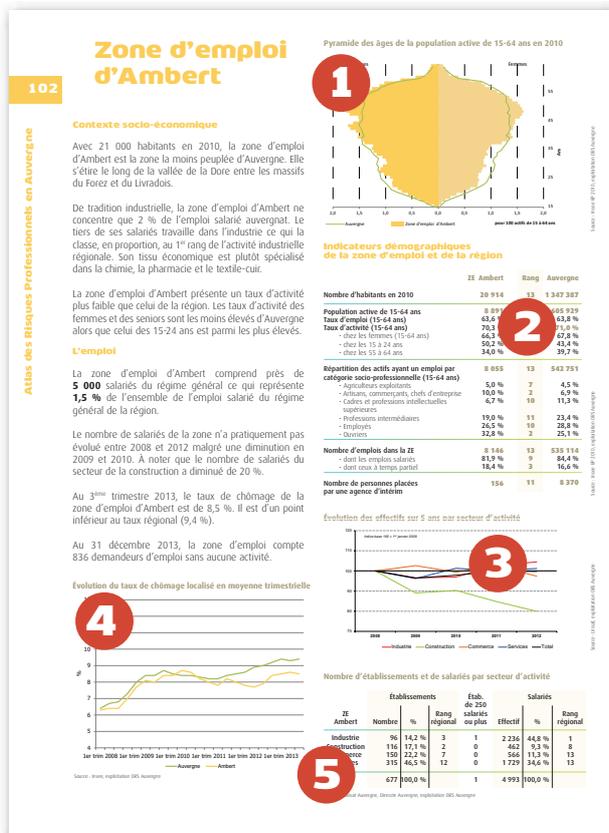
Source : Urssaf 2008 - 2012

L'année 2008 a été choisie comme référence (base 100). Le passage d'un indice 100 en 2008 à un indice 102 indique une évolution de + 2 % des effectifs salariés. Le graphique permet de suivre l'évolution en fonction des secteurs d'activité.

4 Évolution du taux de chômage localisé avec correction des variations saisonnières

Source : Insee

Ce graphique présente l'évolution des taux de chômage trimestriels du 1^{er} trimestre 2008 au 3^{ème} trimestre 2013. La courbe en vert représente les taux de chômage de la région Auvergne.



Les accidents du travail avec arrêt (salariés du régime général) indemnisés en 2012

6 Accidents du travail avec arrêt indemnisés en 2012 des salariés du régime général

Source : Carsat Auvergne

Accidents du travail indemnisés en 1^{er} règlement c'est-à-dire ayant donné lieu :

- à une réparation sous forme d'un premier paiement d'indemnité journalière (suite à une interruption de travail d'un jour complet en plus du jour de l'accident) ;
- ou à une réparation financière en raison de séquelles (incapacité permanente) ou d'accident mortel (capital décès).

Secteur d'activité

Secteur d'activité défini à partir des codes NAF.

Indice de fréquence

Global : Nombre d'accidents du travail en 1^{er} règlement pour 1 000 salariés.

Par secteur : Nombre d'accidents du travail en 1^{er} règlement du secteur pour 1 000 salariés du secteur.

Les accidents de trajet (salariés du régime général) indemnisés en 2012

7 Accidents de trajet indemnisés en 2012 des salariés du régime général

Source : Carsat Auvergne

Accident survenu pendant le trajet aller et/ou retour entre :

- le lieu de la résidence principale ou secondaire dès lors qu'il y a un caractère de stabilité et le lieu de travail ;
- le lieu du travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas.

Accidents de trajet indemnisés en 1^{er} règlement c'est-à-dire ayant donné lieu :

- à une réparation sous forme d'un premier paiement d'indemnité journalière (suite à une interruption de travail d'un jour complet en plus du jour de l'accident) ;
- ou à une réparation financière en raison de séquelles (incapacité permanente) ou d'accident mortel (capital décès).

Les maladies professionnelles (salariés du régime général) en 2012

8 Nombre de MP reconnues et imputées en 2012

Source : Carsat Auvergne

Maladies professionnelles reconnues et imputées à un établissement en 2012. Les MP classées au compte spécial ne sont pas imputées à une entreprise et n'apparaissent donc pas dans les données par zone d'emploi (cf. p. 46).

Nombre de personnes présentant une MP indemnisée en 2012

Source : Carsat Auvergne

Une personne peut être indemnisée pour plusieurs MP.

9 Nombre de MP indemnisées en 2012 par tableau

Source : Carsat Auvergne

Maladies professionnelles indemnisées en 1^{er} règlement ayant donné lieu :

- à une réparation sous forme d'un premier paiement d'indemnité journalière (suite à une interruption de travail) ;
- ou à une réparation financière en raison de séquelles (incapacité permanente) ou de sinistre mortel (capital décès).

10 Nombre de MP indemnisées et nombre d'IJ en 2012 par secteur d'activité

Source : Carsat Auvergne

Le système d'indemnisation « hors tableau » permet la prise en charge de deux catégories de maladies, sur l'avis motivé du Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRRMP). En premier lieu, les maladies figurant dans les tableaux, mais dont les critères administratifs et liés à l'exposition ne sont pas remplis (délais de prise en charge, liste limitative, durée d'exposition) et, en deuxième lieu les maladies caractérisées non désignées dans les tableaux des maladies professionnelles, lorsqu'il est établi qu'elles sont essentiellement et directement causées par le travail habituel de la victime et qu'elles entraînent son décès ou une incapacité permanente d'au moins 25 %.

Les accidents du travail avec arrêt indemnisés en 2012

ZE Ambert	Accident du travail		Auvergne	ZE Ambert	Part des salariés (%)	Nb d'AT (%)	Indice de fréquence ZE Ambert	Indice de fréquence Auvergne
	Nbre	%						
Nombre d'AT	157	13,9 %	69	44,9	54 (24,4 %)	24,2	35,5	
- Hommes	120	76,4 %	69	9,3	28 (72,8 %)	69,6	81,2	
- Femmes	37	23,6 %	20	11,3	14 (20,9 %)	20,7	33,0	
- moins de 25 ans	40	25,5 %	18	34,6	61 (39,9 %)	35,3	33,0	
- 25-34 ans	32	20,4 %	26,8					
- 35-44 ans	32	20,4 %	26,8					
- 45-54 ans	38	24,2 %	21,6 %					
- 55 ans et plus	12	7,6 %	5,1 %					
Nombre d'IJ	6 710	743 598						

Source : Carsat Auvergne, exploitation OIS Auvergne

Les accidents de trajet indemnisés en 2012

ZE Ambert	Accident de trajet		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre	13	1,242	
- Hommes	3	23,1 %	45,6 %
- Femmes	10	76,9 %	54,4 %
- moins de 25 ans	5	38,4 %	30,3 %
- 25-34 ans	2	15,4 %	25,5 %
- 35-44 ans	2	15,4 %	25,5 %
- 45-54 ans	1	7,7 %	15,9 %
- 55 ans et plus	3	23,1 %	2,8 %
Nombre d'IJ	427	74 534	

Source : Carsat Auvergne, exploitation OIS Auvergne

Les maladies professionnelles en 2012

ZE Ambert	Nombre de MP		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre de personnes reconnues et imputées	9	1 070	
Nombre de personnes présentant une MP indemnisée	5	741	
Nombre de MP indemnisées	5	821	
- Hommes	5	100,0 %	52,3 %
- Femmes	0	0,0 %	47,7 %
- moins de 25 ans	0	0,0 %	9,8 %
- 25-34 ans	2	40,0 %	26,6 %
- 35-44 ans	2	40,0 %	45,5 %
- 45-54 ans	1	20,0 %	22,1 %
- 55 ans et plus	0	0,0 %	0,0 %
Nombre d'IJ	1 293	120 139	

Source : Carsat Auvergne, exploitation OIS Auvergne

Tableau

Tableau	Personnes indemnisées - ZE Ambert	Nb
57	Particuliers provoqués par certains gestes	3
47	Maladies provoquées par les poussières	1
79	Les maladies du métrologie	1

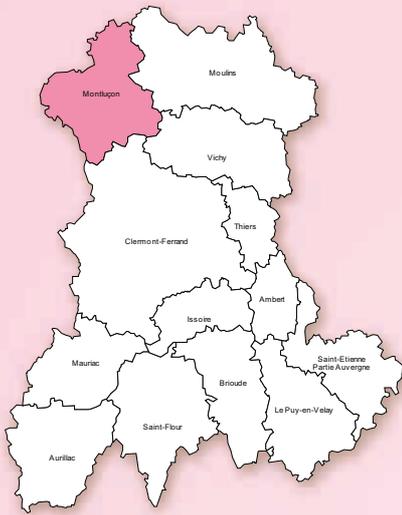
Source : Carsat Auvergne, exploitation OIS Auvergne

Indice de fréquence par secteur

ZE Ambert	Nb de MP indemnisées	Nb d'IJ
Industrie	1	10
Construction	0	0
Commerce	0	0
Services	0	0
Total	5	10

Source : Carsat Auvergne, exploitation OIS Auvergne

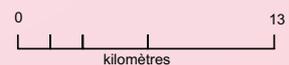
Zone d'emploi d'Ambert



Zone d'emploi de Montluçon

65

92 communes
111 237 habitants
8,3 % de la population régionale



Zone d'emploi de Montluçon

Contexte socio-économique

Avec plus de 111 200 habitants en 2010, la zone d'emploi de Montluçon est au 3^{ème} rang de la région Auvergne.

Articulée autour d'un axe Est-Ouest Commeny-Montluçon-Domerat et irriguée par la Route Centre-Europe Atlantique, la zone d'emploi de Montluçon possède une forte identité industrielle. Elle est le second pôle industriel de la région avec plus de 7 000 emplois salariés industriels.

La zone d'emploi de Montluçon présente le taux d'activité le plus faible de la région. Pour les 15-24 ans et les 55-64 ans, ce taux est dans la moyenne régionale.

L'emploi

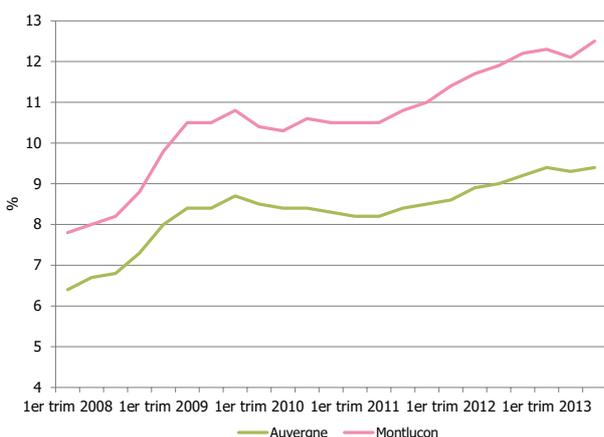
En 2012, la zone d'emploi de Montluçon comptabilise plus de **25 960** salariés du régime général, soit **7,7 %** de l'ensemble de l'emploi salarié du régime général de la région.

La zone d'emploi de Montluçon a vu le nombre de salariés diminuer entre 2008 et 2011. Cette évolution a concerné tous les secteurs d'activité mais dans des proportions différentes. Les secteurs de la construction et de l'industrie ont eu une diminution plus marquée.

Au 3^{ème} trimestre 2013, le taux de chômage de la zone d'emploi de Montluçon est un des plus élevés à 12,5 % contre 9,4 % en Auvergne.

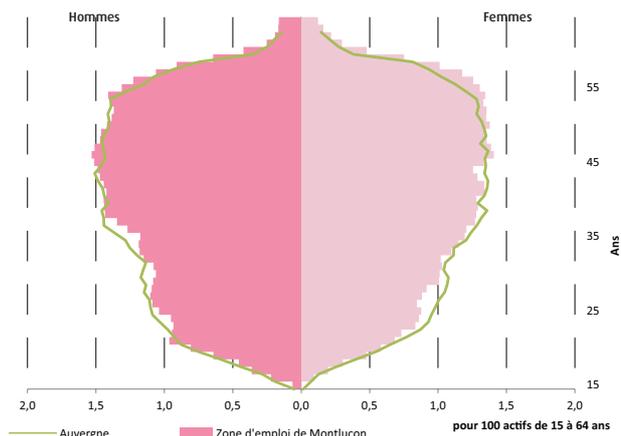
Au 31 décembre 2013, la zone d'emploi compte 5 936 demandeurs d'emploi sans aucune activité.

Évolution du taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle



Source : Insee, exploitation ORS Auvergne

Pyramide des âges de la population active de 15-64 ans en 2010



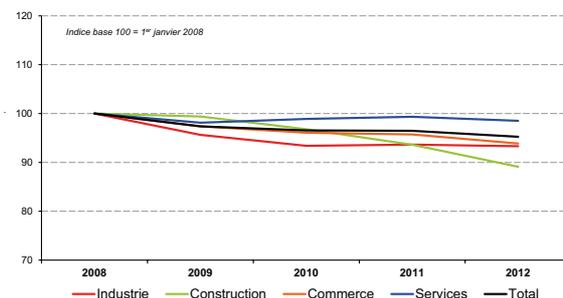
Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Indicateurs démographiques de la zone d'emploi et de la région

	ZE Montluçon	Rang	Auvergne
Nombre d'habitants en 2010	111 237	3	1 347 387
Population active de 15-64 ans	47 302	3	605 929
Taux d'emploi (15-64 ans)	61,0 %	13	63,8 %
Taux d'activité (15-64 ans)	69,7 %	13	71,0 %
• chez les femmes (15-64 ans)	66,7 %	10	67,8 %
• chez les 15 à 24 ans	47,9 %	6	43,4 %
• chez les 55 à 64 ans	37,4 %	7	39,7 %
Répartition des actifs ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle (15-64 ans)	41 407	3	542 751
• Agriculteurs exploitants	3,8 %	10	4,5 %
• Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,5 %	11	6,9 %
• Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,4 %	8	11,3 %
• Professions intermédiaires	22,4 %	6	23,4 %
• Employés	31,8 %	1	28,8 %
• Ouvriers	27,1 %	8	25,1 %
Nombre d'emplois dans la ZE	41 825	3	535 114
• dont les emplois salariés	85,9 %	2	84,4 %
• dont ceux à temps partiel	16,2 %	8	16,6 %
Nombre de personnes placées par une agence d'intérim	845	4	8 370

Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Évolution des effectifs sur 5 ans par secteur d'activité



Source : Urssaf, exploitation ORS Auvergne

Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité

ZE Montluçon	Établissements			Étab. de 250 salariés ou plus	Salariés		
	Nombre	%	Rang régional		Effectif	%	Rang régional
Industrie	271	9,5 %	8	6	7 135	27,5 %	6
Construction	332	11,6 %	12	0	2 147	8,3 %	10
Commerce	678	23,8 %	1	0	4 212	16,2 %	7
Services	1 573	55,1 %	4	3	12 474	48,0 %	6
Total	2 854	100,0 %		9	25 968	100,0 %	

Sources : Carsat Auvergne, Direccte Auvergne, exploitation ORS Auvergne



Les accidents du travail avec arrêt indemnisés en 2012

ZE Montluçon	Accident du travail		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'AT*	1 111		13 048
· hommes	731	65,8 %	69,6 %
· femmes	380	34,2 %	30,4 %
· moins de 25 ans	213	19,2 %	18,9 %
· 25-34 ans	281	25,3 %	26,8 %
· 35-44 ans	277	25,0 %	24,6 %
· 45-54 ans	253	22,8 %	21,6 %
· 55 ans et plus	86	7,7 %	8,1 %
Nombre d'IJ	80 793		743 598

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.
*Âge inconnu pour un AT

ZE Montluçon	Part des salariés (%)	Nb d'AT (%)	Indice de fréquence ZE Montluçon	Indice de fréquence Auvergne
Industrie	27,5	299 (26,9 %)	41,9	35,5
Construction	8,3	181 (16,3 %)	84,3	81,2
Commerce	16,2	138 (12,4 %)	32,8	36,9
Services	48,0	493 (44,4 %)	39,5	33,0
Total	100,0	1 111 (100,0 %)	42,8	38,5

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents de trajet indemnisés en 2012

ZE Montluçon	Accident de trajet		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'ATJ	115		1 242
· hommes	59	51,3 %	45,6 %
· femmes	56	48,7 %	54,4 %
· moins de 25 ans	34	29,5 %	30,3 %
· 25-34 ans	31	27,0 %	25,5 %
· 35-44 ans	22	19,1 %	20,5 %
· 45-54 ans	20	17,4 %	15,9 %
· 55 ans et plus	8	7,0 %	7,8 %
Nombre d'IJ	7 862		74 534

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Éléments clés - Sinistralité

En 2012, la zone d'emploi de Montluçon comptabilise 7,7 % des salariés du régime général d'Auvergne.

Elle représente par rapport à la région Auvergne :

- 8,5 % des AT ;
- 9,3 % des ATJ ;
- 12,4 % des MP reconnues et imputées.

Il est dénombré 4,3 MP pour 1 000 salariés (2,4 MP pour 1 000 salariés en Auvergne).

Les maladies professionnelles en 2012

ZE Montluçon	Nombre de MP	Auvergne
Nombre de MP reconnues et imputées	133	1 070
Nombre de personnes présentant une MP indemnisée	94	741
Nombre de MP indemnisées	111	821
· hommes	54	52,3 %
· femmes	57	47,7 %
· moins de 35 ans	6	9,8 %
· 35-44 ans	31	26,6 %
· 45-54 ans	44	41,5 %
· 55 ans et plus	40	22,1 %
Nombre d'IJ	14 826	120 139

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Tableau	Pathologies indemnisées - ZE Montluçon	Nb
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	102
79	Lésions chroniques du ménisque	3
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	2
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	1
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	1
Hors tableau		2

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

ZE Montluçon	Nb de MP indemnisées	Nb d'IJ
Industrie	57	7 161
Construction	14	1 317
Commerce	22	2 862
Services	18	3 486
Total	111	14 826

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Zone d'emploi de Moulins

Contexte socio-économique

Avec près de 99 900 habitants en 2010, la zone d'emploi de Moulins se situe au 4^{ème} rang de la région Auvergne.

Zone d'emploi rurale, elle a perdu des habitants au cours de la dernière décennie. Elle concentre un grand nombre d'activités de services. L'industrie occupe une place de moins en moins importante au fil du temps.

Pour les indicateurs d'activité, les chiffres sont superposables à ceux de la région.

L'emploi

La zone d'emploi de Moulins comptabilise **21 800** salariés du régime général, ce qui représente **6,4 %** de l'emploi salarié de la région. Le nombre de salariés a diminué depuis 2008. Tous les secteurs sont concernés. Le secteur de l'industrie a subi une baisse particulièrement importante.

Au 3^{ème} trimestre 2013, le taux de chômage de la zone d'emploi de Moulins à 9,1 % est proche de celui de la région Auvergne (9,4 %).

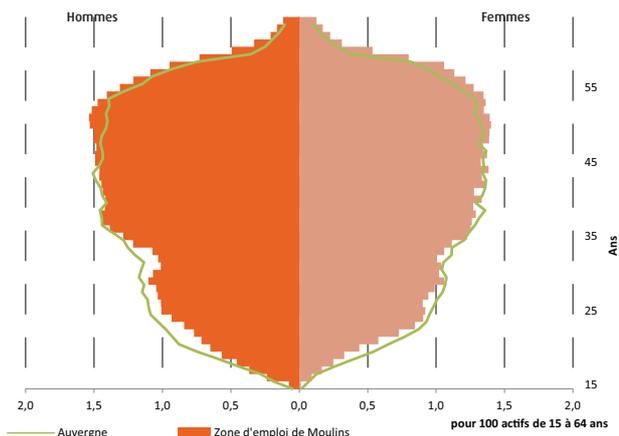
Au 31 décembre 2013, la zone d'emploi compte 4 450 demandeurs d'emploi sans aucune activité.

Évolution du taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle



Source : Insee, exploitation ORS Auvergne

Pyramide des âges de la population active de 15-64 ans en 2010



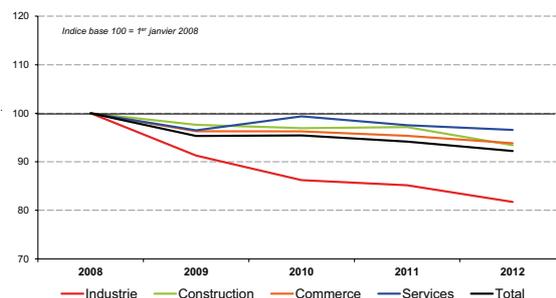
Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Indicateurs démographiques de la zone d'emploi et de la région

	ZE Moulins	Rang	Auvergne
Nombre d'habitants en 2010	99 872	4	1 347 387
Population active de 15-64 ans	44 127	4	605 929
Taux d'emploi (15-64 ans)	64,1 %	6	63,8 %
Taux d'activité (15-64 ans)	71,2 %	7	71,0 %
• chez les femmes (15-64 ans)	68,6 %	4	67,8 %
• chez les 15 à 24 ans	47,4 %	7	43,4 %
• chez les 55 à 64 ans	39,4 %	4	39,7 %
Répartition des actifs ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle (15-64 ans)	39 545	4	542 751
• Agriculteurs exploitants	6,2 %	5	4,5 %
• Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,1 %	12	6,9 %
• Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,4 %	7	11,3 %
• Professions intermédiaires	22,5 %	5	23,4 %
• Employés	30,4 %	2	28,8 %
• Ouvriers	26,4 %	9	25,1 %
Nombre d'emplois dans la ZE	39 949	4	535 114
• dont les emplois salariés	84,7 %	3	84,4 %
• dont ceux à temps partiel	15,0 %	11	16,6 %
Nombre de personnes placées par une agence d'intérim	596	5	8 370

Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Évolution des effectifs sur 5 ans par secteur d'activité



Source : Urssaf, exploitation ORS Auvergne

Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité

ZE Moulins	Établissements			Étab. de 250 salariés ou plus	Salariés		
	Nombre	%	Rang régional		Effectif	%	Rang régional
Industrie	239	9,5 %	7	3	3 949	18,1 %	10
Construction	331	13,2 %	7	0	2 161	9,9 %	6
Commerce	567	22,5 %	6	1	4 014	18,4 %	4
Services	1 377	54,8 %	6	5	11 662	53,6 %	4
Total	2 514	100,0 %		9	21 786	100,0 %	

Sources : Carsat Auvergne, Direccte Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents du travail avec arrêt indemnisés en 2012

ZE Moulins	Accident du travail		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'AT	973		13 048
· hommes	659	67,7 %	69,6 %
· femmes	314	32,3 %	30,4 %
· moins de 25 ans	228	23,4 %	18,9 %
· 25-34 ans	237	24,4 %	26,8 %
· 35-44 ans	226	23,2 %	24,6 %
· 45-54 ans	208	21,4 %	21,6 %
· 55 ans et plus	74	7,6 %	8,1 %
Nombre d'IJ	51 638		743 598

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.

ZE Moulins	Part des salariés (%)	Nb d'AT (%)	Indice de fréquence ZE Moulins	Indice de fréquence Auvergne
Industrie	18,1	130 (13,4 %)	32,9	35,5
Construction	9,9	195 (20,0 %)	90,2	81,2
Commerce	18,4	187 (19,2 %)	46,6	36,9
Services	53,6	461 (47,4 %)	39,5	33,0
Total	100,0	973 (100,0 %)	44,7	38,5

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents de trajet indemnisés en 2012

ZE Moulins	Accident de trajet		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'ATJ	90		1 242
· hommes	40	44,4 %	45,6 %
· femmes	50	55,6 %	54,4 %
· moins de 25 ans	34	37,8 %	30,3 %
· 25-34 ans	24	26,7 %	25,5 %
· 35-44 ans	12	13,3 %	20,5 %
· 45-54 ans	16	17,8 %	15,9 %
· 55 ans et plus	4	4,4 %	7,8 %
Nombre d'IJ	5 806		74 534

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Éléments clés - Sinistralité

En 2012, la zone d'emploi de Moulins comptabilise 6,4 % des salariés du régime général d'Auvergne.

Elle représente par rapport à la région Auvergne :

- 7,5 % des AT ;
- 7,2 % des ATJ ;
- 8,3 % des MP reconnues et imputées.

Il est dénombré 3,4 MP pour 1 000 salariés (2,4 MP pour 1 000 salariés en Auvergne).

Les maladies professionnelles en 2012

ZE Moulins	Nombre de MP		Auvergne
Nombre de MP reconnues et imputées	89		1 070
Nombre de personnes présentant une MP indemnisée	65		741
Nombre de MP indemnisées	75		821
· hommes	45	60,0 %	52,3 %
· femmes	30	40,0 %	47,7 %
· moins de 35 ans	12	16,0 %	9,8 %
· 35-44 ans	24	32,0 %	26,6 %
· 45-54 ans	31	41,3 %	41,5 %
· 55 ans et plus	8	10,7 %	22,1 %
Nombre d'IJ	10 671		120 139

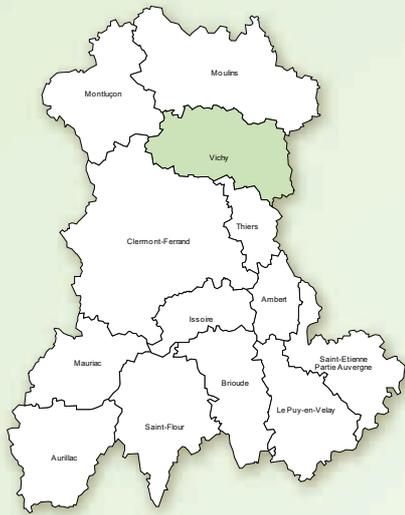
Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Tableau	Pathologies indemnisées - ZE Moulins	Nb
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	66
79	Lésions chroniques du ménisque	2
30B	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	2
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	2
42	Atteinte auditive provoquée par des bruits lésionnels	1
40	Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques	1
	Hors tableau	1

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

ZE Moulins	Nb de MP indemnisées	Nb d'IJ
Industrie	29	3 573
Construction	9	2 250
Commerce	15	1 629
Services	22	3 219
Total	75	10 671

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne



Zone d'emploi de Vichy

120 communes
131 799 habitants
9,8 % de la population régionale



Zone d'emploi de Vichy

Contexte socio-économique

Avec près de 131 800 habitants en 2010, la zone d'emploi de Vichy se situe au 2^{ème} rang de la région Auvergne.

L'économie liée aux activités touristiques et thermales assure l'essentiel du développement de cette zone d'emploi centrée sur l'agglomération Bellerive-Vichy-Cusset.

Le secteur industriel d'un poids équivalent à la moyenne régionale est relativement spécialisé dans les industries agroalimentaires avec l'exploitation des eaux minérales et la filière avicole.

Les taux d'activité des femmes et des jeunes font partie des plus faibles. Seul celui chez les seniors est similaire à celui du taux régional.

L'emploi

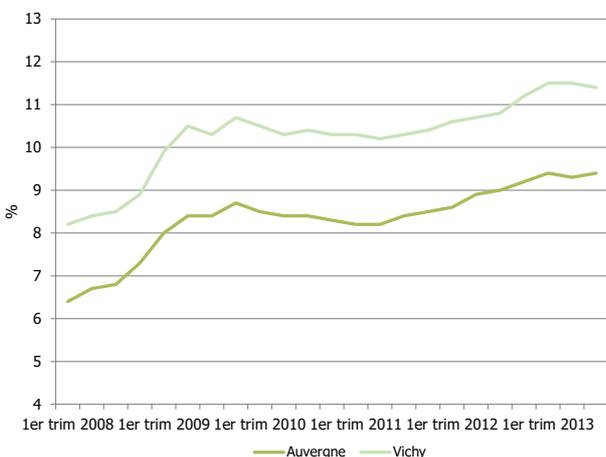
En 2012, la zone d'emploi de Vichy comptabilise **28 700** salariés du régime général, ce qui représente **8,5 %** de l'ensemble de l'emploi salarié du régime général de la région.

Les secteurs de l'industrie, du commerce et de la construction de la zone d'emploi de Vichy ont vu leur nombre de salariés diminuer depuis 2008. Seuls les effectifs du secteur des services sont restés stables.

Au 3^{ème} trimestre 2013, le taux de chômage de la zone d'emploi de Vichy (11,4 %) est l'un des plus élevés de la région.

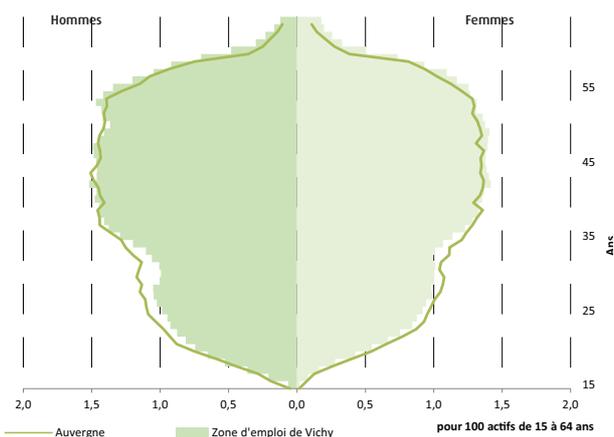
Au 31 décembre 2013, la zone d'emploi compte 6 774 demandeurs d'emploi sans aucune activité.

Évolution du taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle



Source : Insee, exploitation ORS Auvergne

Pyramide des âges de la population active de 15-64 ans en 2010



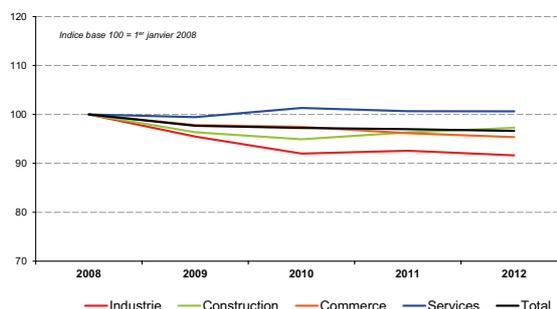
Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Indicateurs démographiques de la zone d'emploi et de la région

	ZE Vichy	Rang	Auvergne
Nombre d'habitants en 2010	131 799	2	1 347 387
Population active de 15-64 ans	55 590	2	605 929
Taux d'emploi (15-64 ans)	61,6 %	11	63,8 %
Taux d'activité (15-64 ans)	70,2 %	12	71,0 %
• chez les femmes (15-64 ans)	66,5 %	12	67,8 %
• chez les 15 à 24 ans	46,1 %	10	43,4 %
• chez les 55 à 64 ans	38,9 %	5	39,7 %
Répartition des actifs ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle (15-64 ans)	48 270	2	542 751
• Agriculteurs exploitants	3,0 %	11	4,5 %
• Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,8 %	7	6,9 %
• Cadres et professions intellectuelles supérieures	9,5 %	2	11,3 %
• Professions intermédiaires	22,2 %	7	23,4 %
• Employés	29,8 %	4	28,8 %
• Ouvriers	27,7 %	6	25,1 %
Nombre d'emplois dans la ZE	48 158	2	535 114
• dont les emplois salariés	84,1 %	5	84,4 %
• dont ceux à temps partiel	16,3 %	7	16,6 %
Nombre de personnes placées par une agence d'intérim	868	3	8 370

Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Évolution des effectifs sur 5 ans par secteur d'activité



Source : Urssaf, exploitation ORS Auvergne

Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité

ZE Vichy	Établissements			Étab. de 250 salariés ou plus	Salariés		
	Nombre	%	Rang régional		Effectif	%	Rang régional
Industrie	373	9,5 %	6	5	7 354	25,6 %	7
Construction	469	12,0 %	11	0	2 779	9,7 %	7
Commerce	929	23,7 %	2	2	5 113	17,8 %	5
Services	2146	54,8 %	5	0	13 491	46,9 %	7
Total	3 917	100,0 %		7	28 737	100,0 %	

Sources : Carsat Auvergne, Direccte Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents du travail avec arrêt indemnisés en 2012

ZE Vichy	Accident du travail		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'AT	1 221		13 048
· hommes	863	70,7 %	69,6 %
· femmes	358	29,3 %	30,4 %
· moins de 25 ans	235	19,2 %	18,9 %
· 25-34 ans	308	25,2 %	26,8 %
· 35-44 ans	301	24,7 %	24,6 %
· 45-54 ans	276	22,6 %	21,6 %
· 55 ans et plus	101	8,3 %	8,1 %
Nombre d'IJ	74 657		743 598

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.

ZE Vichy	Part des salariés (%)	Nb d'AT (%)	Indice de fréquence ZE Vichy	Indice de fréquence Auvergne
Industrie	25,6	323 (26,5 %)	43,9	35,5
Construction	9,7	215 (17,6 %)	77,4	81,2
Commerce	17,8	192 (15,7 %)	37,6	36,9
Services	46,9	491 (40,2 %)	36,4	33,0
Total	100,0	1 221 (100,0 %)	42,5	38,5

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents de trajet indemnisés en 2012

ZE Vichy	Accident de trajet		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'ATJ	122		1 242
· hommes	64	52,5 %	45,6 %
· femmes	58	47,5 %	54,4 %
· moins de 25 ans	42	34,4 %	30,3 %
· 25-34 ans	38	31,2 %	25,5 %
· 35-44 ans	22	18,0 %	20,5 %
· 45-54 ans	14	11,5 %	15,9 %
· 55 ans et plus	6	4,9 %	7,8 %
Nombre d'IJ	6 831		74 534

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Éléments clés - Sinistralité

En 2012, la zone d'emploi de Vichy comptabilise 8,5 % des salariés du régime général d'Auvergne.

Elle représente par rapport à la région Auvergne :

- 9,4 % des AT ;
- 9,8 % des ATJ ;
- 13,1 % des MP reconnues et imputées.

Il est dénombré 3,4 MP pour 1 000 salariés (2,4 MP pour 1 000 salariés en Auvergne).

Les maladies professionnelles en 2012

ZE Vichy	Nombre de MP	Auvergne	
Nombre de MP reconnues et imputées	140	1 070	
Nombre de personnes présentant une MP indemnisée	83	741	
Nombre de MP indemnisées	98	821	
· hommes	49	50,0 %	52,3 %
· femmes	49	50,0 %	47,7 %
· moins de 35 ans	6	6,1 %	9,8 %
· 35-44 ans	31	31,6 %	26,6 %
· 45-54 ans	44	44,9 %	41,5 %
· 55 ans et plus	17	17,4 %	22,1 %
Nombre d'IJ	13 952	120 139	

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Tableau	Pathologies indemnisées - ZE Vichy	Nb
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	94
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	3
Hors tableau		1

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

ZE Vichy	Nb de MP indemnisées	Nb d'IJ
Industrie	50	6 964
Construction	14	2 006
Commerce	15	2 548
Services	19	2 434
Total	98	13 952

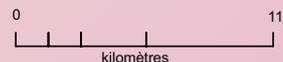
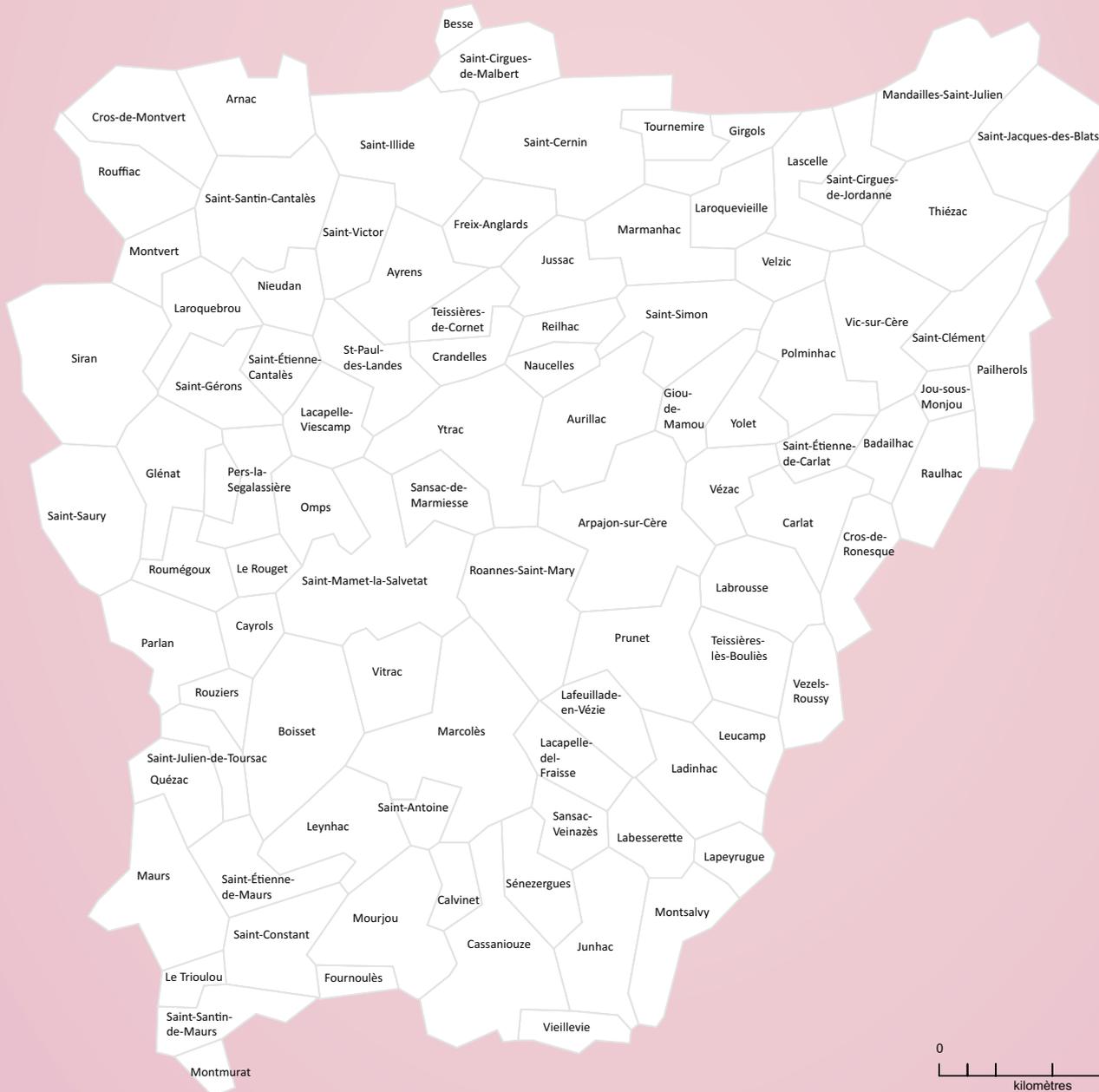
Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne



Zone d'emploi d'Aurillac

77

96 communes
82 679 habitants
6,1 % de la population régionale



Zone d'emploi d'Aurillac

Contexte socio-économique

Avec plus de 82 600 habitants en 2010, la zone d'emploi d'Aurillac est au 7^{ème} rang de la région Auvergne.

Zone d'emploi rurale à dominante agricole, l'essentiel des activités se concentre sur la ville d'Aurillac et sa périphérie. Son enclavement géographique, le déficit en voies d'accès rapides autoroutières ou ferroviaires sont un frein à son développement et contribuent à limiter son attractivité. Les activités industrielles se concentrent pour moitié dans les industries agro-alimentaires et pour l'autre moitié dans celles du bois.

La zone d'emploi d'Aurillac présente un des trois meilleurs taux d'activité de la région. Les taux d'activité des femmes et des seniors sont parmi les plus élevés au contraire de celui des jeunes.

L'emploi

Plus d'un établissement sur deux est du secteur des services. Même si quatre établissements du secteur de l'industrie ont plus de 250 salariés, cette zone a le plus faible taux d'industrialisation de la région.

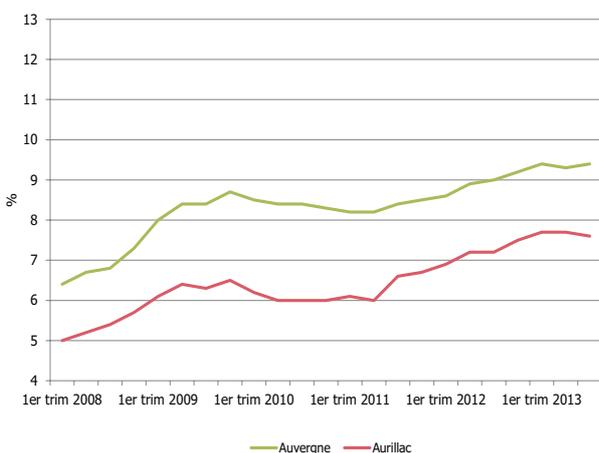
La zone d'emploi d'Aurillac comprend près de **19 000** salariés du régime général ce qui représente **5,6 %** de l'ensemble de l'emploi salarié du régime général de la région.

Elle a vu son nombre de salariés diminuer entre 2008 et 2012, dans tous les secteurs sauf celui des services, secteur prépondérant de cette zone.

Malgré tout, au 3^{ème} trimestre 2013, le taux de chômage de la zone d'emploi d'Aurillac est de 7,6 %. Il est un des moins élevés de la région Auvergne (9,4 %).

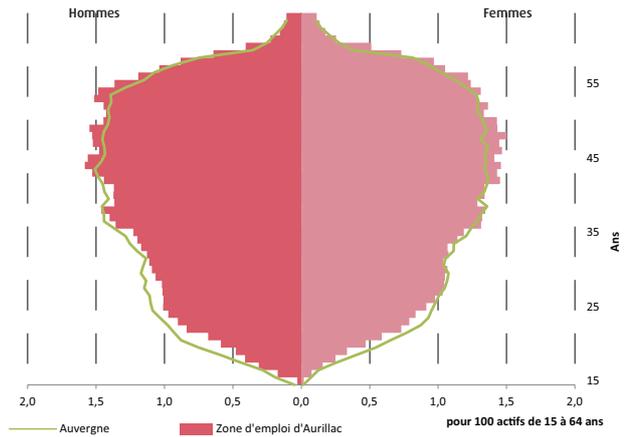
Au 31 décembre 2013, la zone d'emploi compte 2 998 demandeurs d'emploi sans aucune activité.

Évolution du taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle



Source : Insee, exploitation ORS Auvergne

Pyramide des âges de la population active de 15-64 ans en 2010



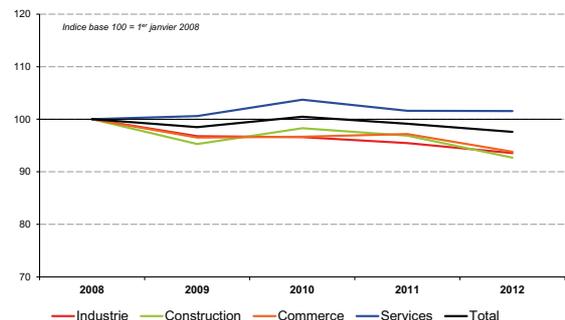
Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Indicateurs démographiques de la zone d'emploi et de la région

	ZE Aurillac	Rang	Auvergne
Nombre d'habitants en 2010	82 679	7	1 347 387
Population active de 15-64 ans	37 850	7	605 929
Taux d'emploi (15-64 ans)	66,8 %	3	63,8 %
Taux d'activité (15-64 ans)	72,6 %	3	71,0 %
• chez les femmes (15-64 ans)	70,7 %	1	67,8 %
• chez les 15 à 24 ans	44,9 %	11	43,4 %
• chez les 55 à 64 ans	39,5 %	3	39,7 %
Répartition des actifs ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle (15-64 ans)	34 452	7	542 751
• Agriculteurs exploitants	7,3 %	4	4,5 %
• Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,9 %	10	6,9 %
• Cadres et professions intellectuelles supérieures	9,2 %	5	11,3 %
• Professions intermédiaires	22,6 %	4	23,4 %
• Employés	29,9 %	3	28,8 %
• Ouvriers	24,1 %	10	25,1 %
Nombre d'emplois dans la ZE	34 843	6	535 114
• dont les emplois salariés	82,1 %	8	84,4 %
• dont ceux à temps partiel	15,8 %	10	16,6 %
Nombre de personnes placées par une agence d'intérim	390	6	8 370

Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Évolution des effectifs sur 5 ans par secteur d'activité



Source : Urssaf, exploitation ORS Auvergne

Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité

ZE Aurillac	Établissements			Étab. de 250 salariés ou plus	Salariés		
	Nombre	%	Rang régional		Effectif	%	Rang régional
Industrie	186	7,1 %	13	4	2 565	13,4 %	13
Construction	333	12,8 %	9	0	2 294	12,0 %	3
Commerce	617	23,7 %	4	0	3 539	18,5 %	3
Services	1 470	56,4 %	2	2	10 731	56,1 %	2
Total	2 606	100,0 %		6	19 129	100,0 %	

Sources : Carsat Auvergne, Direccte Auvergne, exploitation ORS Auvergne



Les accidents du travail avec arrêt indemnisés en 2012

ZE Aurillac	Accident du travail		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'AT	886		13 048
· hommes	630	71,1 %	69,6 %
· femmes	256	28,9 %	30,4 %
· moins de 25 ans	150	16,9 %	18,9 %
· 25-34 ans	267	30,1 %	26,8 %
· 35-44 ans	196	22,1 %	24,6 %
· 45-54 ans	191	21,6 %	21,6 %
· 55 ans et plus	82	9,3 %	8,1 %
Nombre d'IJ	38 083		743 598

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.

ZE Aurillac	Part des salariés (%)	Nb d'AT (%)	Indice de fréquence ZE Aurillac	Indice de fréquence Auvergne
Industrie	13,4	124 (14,5 %)	48,3	35,5
Construction	12,0	212 (23,9 %)	92,4	81,2
Commerce	18,5	128 (14,0 %)	36,2	36,9
Services	56,1	422 (47,6 %)	39,3	33,0
Total	100,0	886 (100,0 %)	46,3	38,5

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents de trajet indemnisés en 2012

ZE Aurillac	Accident de trajet		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'ATJ	56		1 242
· hommes	15	26,8 %	45,6 %
· femmes	41	73,2 %	54,4 %
· moins de 25 ans	16	28,6 %	30,3 %
· 25-34 ans	9	16,1 %	25,5 %
· 35-44 ans	15	26,8 %	20,5 %
· 45-54 ans	11	19,6 %	15,9 %
· 55 ans et plus	5	8,9 %	7,8 %
Nombre d'IJ	3 032		74 534

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Éléments clés – Sinistralité

En 2012, la zone d'emploi d'Aurillac comptabilise 5,6 % des salariés du régime général d'Auvergne.

Elle représente par rapport à la région Auvergne :

- 6,8 % des AT ;
- 4,5 % des ATJ ;
- 5,0 % des MP reconnues et imputées.

Il est dénombré 1,9 MP pour 1 000 salariés (2,4 MP pour 1 000 salariés en Auvergne).

Les maladies professionnelles en 2012

ZE Aurillac	Nombre de MP	Auvergne
Nombre de MP reconnues et imputées	54	1 070
Nombre de personnes présentant une MP indemnisée	36	741
Nombre de MP indemnisées	36	821
· hommes	19	52,8 %
· femmes	17	47,2 %
· moins de 35 ans	6	16,7 %
· 35-44 ans	10	27,8 %
· 45-54 ans	12	33,3 %
· 55 ans et plus	8	22,2 %
Nombre d'IJ	4 521	120 139

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Tableau	Pathologies indemnisées - ZE Aurillac	Nb
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	34
79	Lésions chroniques du ménisque	1
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	1

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

ZE Aurillac	Nb de MP indemnisées	Nb d'IJ
Industrie	12	1 242
Construction	11	1 286
Commerce	4	1 024
Services	9	969
Total	36	4 521

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Zone d'emploi de Mauriac

82

Contexte socio-économique

Avec 29 800 habitants en 2010, la zone d'emploi de Mauriac est au 12^{ème} rang de la région Auvergne.

Zone d'emploi très rurale et à l'écart d'axes de communication structurants, elle souffre d'un relatif enclavement.

Le tissu productif est constitué de très petites entreprises dont une faible part dans le secteur industriel. L'industrie du bois constitue un pôle d'activité important pour le territoire.

La zone de Mauriac présente un taux d'activité similaire à celui de la région. Le taux d'activité des 15-24 ans est le plus élevé de la région au contraire de celui des seniors qui est un des plus faibles. La zone d'emploi de Mauriac présente une forte proportion d'agriculteurs, d'artisans et de commerçants.

L'emploi

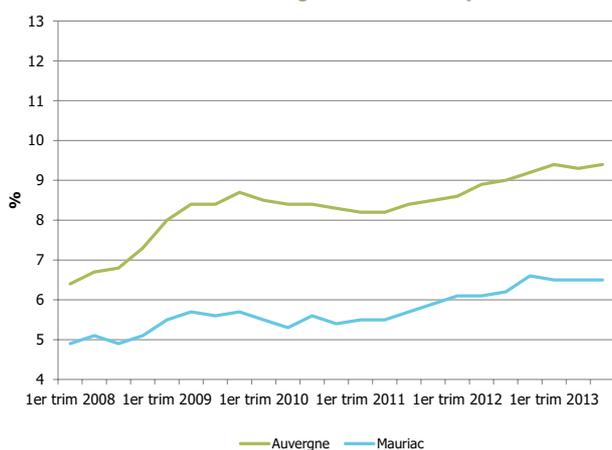
En 2012, la zone d'emploi de Mauriac comptabilise **4 600** salariés du régime général ce qui représente **1,4 %** de l'ensemble de l'emploi salarié du régime général de la région.

La zone de Mauriac a vu le nombre de salariés augmenter régulièrement de 2008 à 2011 pour ensuite diminuer. Cette évolution est particulièrement marquée dans le secteur du commerce et de l'artisanat qui est proportionnellement au 1^{er} rang de la région. Les secteurs de l'industrie et de la construction ont vu, quant à eux, leur nombre de salariés diminuer. Ce dernier secteur est cependant proportionnellement au 1^{er} rang régional.

Au 3^{ème} trimestre 2013, le taux de chômage de la zone d'emploi de Mauriac (6,5 %) est le plus faible de la région Auvergne (9,4 %).

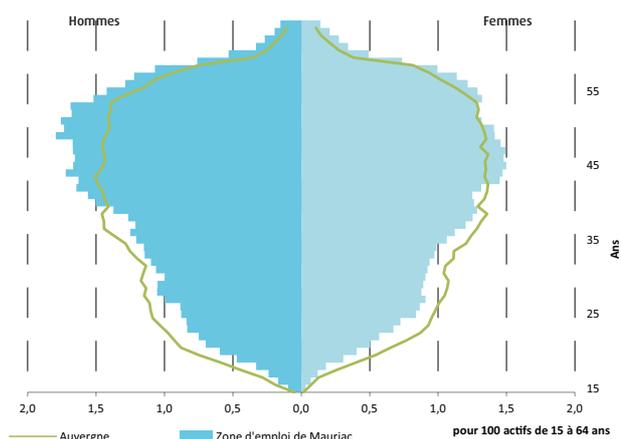
Au 31 décembre 2013, la zone d'emploi compte 784 demandeurs d'emploi sans aucune activité.

Évolution du taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle



Source : Insee, exploitation ORS Auvergne

Pyramide des âges de la population active de 15-64 ans en 2010



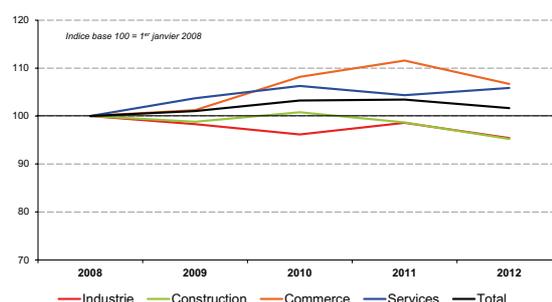
Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Indicateurs démographiques de la zone d'emploi et de la région

	ZE Mauriac	Rang	Auvergne
Nombre d'habitants en 2010	29 831	12	1 347 387
Population active de 15-64 ans	12 393	12	605 929
Taux d'emploi (15-64 ans)	65,9 %	4	63,8 %
Taux d'activité (15-64 ans)	71,4 %	6	71,0 %
• chez les femmes (15-64 ans)	68,5 %	5	67,8 %
• chez les 15 à 24 ans	53,5 %	1	43,4 %
• chez les 55 à 64 ans	36,3 %	11	39,7 %
Répartition des actifs ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle (15-64 ans)	11 532	12	542 751
• Agriculteurs exploitants	14,9 %	2	4,5 %
• Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	10,3 %	1	6,9 %
• Cadres et professions intellectuelles supérieures	5,6 %	12	11,3 %
• Professions intermédiaires	15,0 %	13	23,4 %
• Employés	27,0 %	9	28,8 %
• Ouvriers	27,2 %	7	25,1 %
Nombre d'emplois dans la ZE	10 513	12	535 114
• dont les emplois salariés	68,9 %	13	84,4 %
• dont ceux à temps partiel	14,9 %	12	16,6 %
Nombre de personnes placées par une agence d'intérim	112	12	8 370

Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Évolution des effectifs sur 5 ans par secteur d'activité



Source : Urssaf, exploitation ORS Auvergne

Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité

ZE Mauriac	Établissements			Étab. de 250 salariés ou plus	Salariés		
	Nombre	%	Rang régional		Effectif	%	Rang régional
Industrie	77	8,3 %	11	1	932	20,2 %	8
Construction	166	17,8 %	1	0	757	16,5 %	1
Commerce	204	21,9 %	8	0	935	20,3 %	1
Services	484	52,0 %	10	0	1 981	43,0 %	9
Total	931	100,0 %		1	4 605	100,0 %	

Sources : Carsat Auvergne, Direccte Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents du travail avec arrêt indemnisés en 2012

ZE Mauriac	Accident du travail		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'AT	169		13 048
· hommes	131	77,5 %	69,6 %
· femmes	38	22,5 %	30,4 %
· moins de 25 ans	27	16,0 %	18,9 %
· 25-34 ans	39	23,1 %	26,8 %
· 35-44 ans	48	28,4 %	24,6 %
· 45-54 ans	37	21,9 %	21,6 %
· 55 ans et plus	18	10,6 %	8,1 %
Nombre d'IJ	7 861		743 598

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.

ZE Mauriac	Part des salariés (%)	Nb d'AT (%)	Indice de fréquence ZE Mauriac	Indice de fréquence Auvergne
Industrie	20,2	33 (19,5 %)	35,4	35,5
Construction	16,5	64 (37,9 %)	84,5	81,2
Commerce	20,3	21 (12,4 %)	22,5	36,9
Services	43,0	51 (30,2 %)	25,7	33,0
Total	100,0	169 (100,0 %)	36,7	38,5

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.

Les accidents de trajet indemnisés en 2012

ZE Mauriac	Accident de trajet		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'ATJ	14		1 242
· hommes	3	21,4 %	45,6 %
· femmes	11	78,6 %	54,4 %
· moins de 25 ans	4	28,6 %	30,3 %
· 25-34 ans	4	28,6 %	25,5 %
· 35-44 ans	1	7,1 %	20,5 %
· 45-54 ans	4	28,6 %	15,9 %
· 55 ans et plus	1	7,1 %	7,8 %
Nombre d'IJ	681		74 534

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.

Éléments clés – Sinistralité

En 2012, la zone d'emploi de Mauriac comptabilise 1,4 % des salariés du régime général d'Auvergne.

Elle représente par rapport à la région Auvergne :

- 1,3 % des AT ;
- 1,1 % des ATJ ;
- 0,5 % des MP reconnues et imputées.

Il est dénombré 1,7 MP pour 1 000 salariés (2,4 MP pour 1 000 salariés en Auvergne).

Les maladies professionnelles en 2012

ZE Mauriac	Nombre de MP	Auvergne
Nombre de MP reconnues et imputées	5	1 070
Nombre de personnes présentant une MP indemnisée	8	741
Nombre de MP indemnisées	8	821
· hommes	5	62,5 %
· femmes	3	37,5 %
· moins de 35 ans	2	25,0 %
· 35-44 ans	0	0,0 %
· 45-54 ans	2	25,0 %
· 55 ans et plus	4	50,0 %
Nombre d'IJ	762	120 139

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.

Tableau	Pathologies indemnisées - ZE Mauriac	Nb
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	6
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	1
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	1

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.

ZE Mauriac	Nb de MP indemnisées	Nb d'IJ
Industrie	5	378
Construction	2	147
Commerce	0	0
Services	1	237
Total	8	762

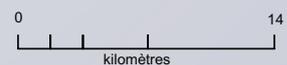
Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.



Zone d'emploi de Saint-Flour

85

98 communes
35 652 habitants
2,6 % de la population régionale



Zone d'emploi de Saint-Flour

Contexte socio-économique

Avec plus de 35 600 habitants en 2010, la zone d'emploi de Saint-Flour se situe au 11^{ème} rang de la région Auvergne.

Zone très rurale mais innervée par l'A75, elle connaît un développement de ses activités le long de cet axe, particulièrement dans le secteur de la construction et des transports.

La zone de Saint-Flour présente un taux d'emploi et des taux d'activité supérieurs à ceux de la région, signe d'une démographie peu favorable.

Cette zone d'emploi présente la plus forte proportion d'exploitants agricoles de la région.

L'emploi

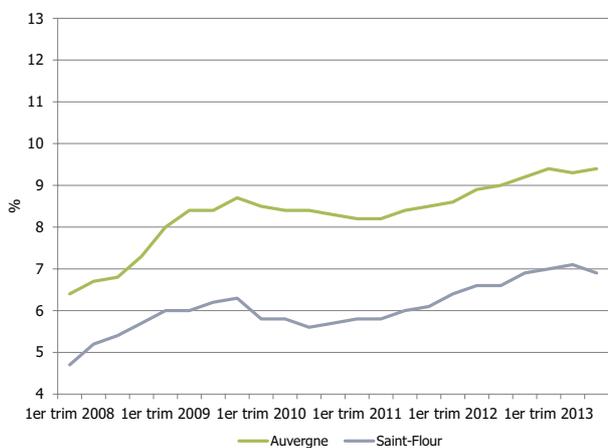
En 2012, la zone de Saint-Flour comptabilise près de **6 300** salariés du régime général ce qui représente **1,9 %** de l'ensemble de l'emploi salarié du régime général de la région.

L'évolution des effectifs entre 2008 et 2011 est assez stable. Seuls les secteurs du commerce et, dans une plus grande proportion, le secteur de la construction ont vu une diminution de leurs effectifs.

Au 3^{ème} trimestre 2013, le taux de chômage de la zone d'emploi de Saint-Flour (6,9 %) est l'un des plus faibles de la région Auvergne (9,4 %).

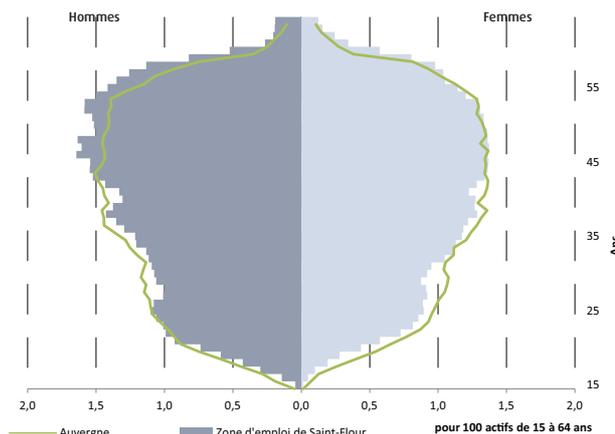
Au 31 décembre 2013, la zone d'emploi compte 1 154 demandeurs d'emploi sans aucune activité.

Évolution du taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle



Source : Insee, exploitation ORS Auvergne

Pyramide des âges de la population active de 15-64 ans en 2010



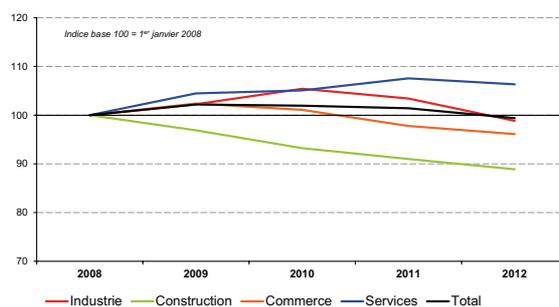
Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Indicateurs démographiques de la zone d'emploi et de la région

	ZE Saint-Flour	Rang	Auvergne
Nombre d'habitants en 2010	35 652	11	1 347 387
Population active de 15-64 ans	16 194	11	605 929
Taux d'emploi (15-64 ans)	68,5 %	1	63,8 %
Taux d'activité (15-64 ans)	73,7 %	1	71,0 %
• chez les femmes (15-64 ans)	70,7 %	1	67,8 %
• chez les 15 à 24 ans	51,9 %	2	43,4 %
• chez les 55 à 64 ans	41,3 %	2	39,7 %
Répartition des actifs ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle (15-64 ans)	14 994	11	542 751
• Agriculteurs exploitants	18,3 %	1	4,5 %
• Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,6 %	5	6,9 %
• Cadres et professions intellectuelles supérieures	5,6 %	13	11,3 %
• Professions intermédiaires	17,1 %	12	23,4 %
• Employés	26,5 %	11	28,8 %
• Ouvriers	23,9 %	11	25,1 %
Nombre d'emplois dans la ZE	14 971	11	535 114
• dont les emplois salariés	69,0 %	12	84,4 %
• dont ceux à temps partiel	14,1 %	13	16,6 %
Nombre de personnes placées par une agence d'intérim	56	13	8 370

Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Évolution des effectifs sur 5 ans par secteur d'activité



Source : Urssaf, exploitation ORS Auvergne

Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité

ZE Saint-Flour	Établissements			Étab. de 250 salariés ou plus	Salariés		
	Nombre	%	Rang régional		Effectif	%	Rang régional
Industrie	110	9,2 %	10	0	906	14,4 %	12
Construction	164	13,8 %	4	0	980	15,6 %	2
Commerce	282	23,7 %	3	0	1 242	19,7 %	2
Services	635	53,3 %	9	0	3 167	50,3 %	5
Total	1 191	100,0 %		0	6 295	100,0 %	

Sources : Carsat Auvergne, Direccte Auvergne, exploitation ORS Auvergne



Les accidents du travail avec arrêt indemnifiés en 2012

ZE Saint-Flour	Accident du travail		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'AT	285		13 048
· hommes	202	70,9 %	69,6 %
· femmes	83	29,1 %	30,4 %
· moins de 25 ans	64	22,5 %	18,9 %
· 25-34 ans	73	25,6 %	26,8 %
· 35-44 ans	70	24,5 %	24,6 %
· 45-54 ans	57	20,0 %	21,6 %
· 55 ans et plus	21	7,4 %	8,1 %
Nombre d'IJ	13 380		743 598

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.

ZE Saint-Flour	Part des salariés (%)	Nb d'AT (%)	Indice de fréquence ZE Saint-Flour	Indice de fréquence Auvergne
Industrie	14,4	71 (24,9 %)	78,4	35,5
Construction	15,6	81 (28,4 %)	82,7	81,2
Commerce	19,7	41 (14,4 %)	33,0	36,9
Services	50,3	92 (32,3 %)	29,0	33,0
Total	100,0	285 (100,0 %)	45,3	38,5

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents de trajet indemnifiés en 2012

ZE Saint-Flour	Accident de trajet		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'ATJ	26		1 242
· hommes	13	50,0 %	45,6 %
· femmes	13	50,0 %	54,4 %
· moins de 25 ans	10	38,5 %	30,3 %
· 25-34 ans	5	19,2 %	25,5 %
· 35-44 ans	4	15,4 %	20,5 %
· 45-54 ans	4	15,4 %	15,9 %
· 55 ans et plus	3	11,5 %	7,8 %
Nombre d'IJ	1 744		74 534

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Éléments clés – Sinistralité

En 2012, la zone d'emploi de Saint-Flour comptabilise 1,9 % des salariés du régime général d'Auvergne.

Elle représente par rapport à la région Auvergne :

- 2,2 % des AT ;
- 2,1 % des ATJ ;
- 0,8 % des MP reconnues et imputées.

Il est dénombré 1,4 MP pour 1 000 salariés (2,4 MP pour 1 000 salariés en Auvergne).

Les maladies professionnelles en 2012

ZE Saint-Flour	Nombre de MP		Auvergne
Nombre de MP reconnues et imputées	9		1 070
Nombre de personnes présentant une MP indemnisée	9		741
Nombre de MP indemnisées	9		821
· hommes	7	77,8 %	52,3 %
· femmes	2	22,2 %	47,7 %
· moins de 35 ans	1	11,1 %	9,8 %
· 35-44 ans	2	22,2 %	26,6 %
· 45-54 ans	2	22,2 %	41,5 %
· 55 ans et plus	4	44,5 %	22,1 %
Nombre d'IJ	784		120 139

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Tableau	Pathologies indemnisées - ZE Saint-Flour	Nb
25	Affections dues à l'inhalation de poussières de houille, de silicates cristallins (kaolin, talc) ou de graphite, de silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite)	2
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	2
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	2
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	2
79	Lésions chroniques du ménisque	1

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

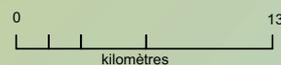
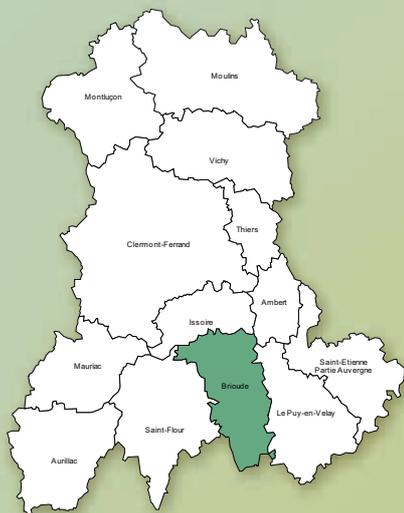
ZE Saint-Flour	Nb de MP indemnisées	Nb d'IJ
Industrie	4	499
Construction	3	223
Commerce	0	0
Services	2	62
Total	9	784

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Zone d'emploi de Brioude

89

102 communes
44 235 habitants
3,3 % de la population régionale



Zone d'emploi de Brioude

Contexte socio-économique

Avec 44 200 habitants en 2010, la zone d'emploi de Brioude se situe au 10^{ème} rang de la région Auvergne.

Zone d'emploi fortement industrialisée dans sa moitié ouest, elle est économiquement très dépendante des centres d'activité de la vallée de l'Allier. En effet, sa topographie (col de Fix-St-Geney à l'Est) l'incite à avoir des échanges privilégiés et à des mouvements domicile-travail avec les zones d'Issoire et Clermont-Ferrand.

Le tissu industriel est spécialisé pour moitié dans la métallurgie et les équipements mécaniques et, pour l'autre moitié, dans les industries agricoles et alimentaires.

La zone d'emploi de Brioude présente un taux d'activité chez les femmes similaire à celui de la région. Celui des seniors est l'un des plus bas alors que celui des jeunes est l'un des plus élevés.

L'emploi

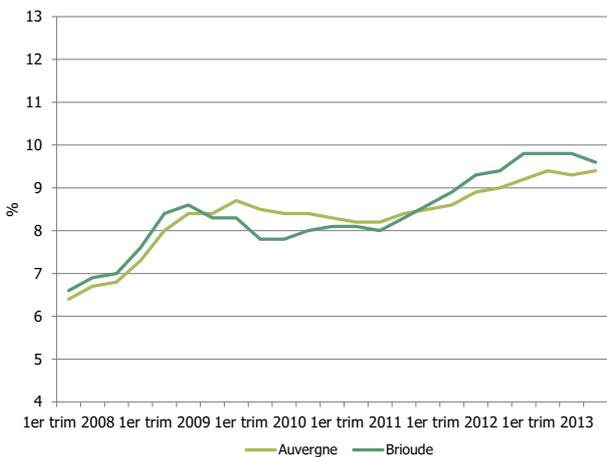
En 2012, la zone d'emploi comptabilise près de **9 000** salariés du régime général, ce qui représente **2,7 %** de l'ensemble de l'emploi salarié du régime général de la région.

Le nombre de salariés de la zone d'emploi de Brioude est resté stable jusqu'en 2011 pour ensuite diminuer. Les secteurs de la construction et de l'industrie ont vu leur nombre de salariés régulièrement baisser sur la période 2008-2012 alors que celui des services a fortement augmenté jusqu'en 2011 avant de fléchir lui aussi.

Au 3^{ème} trimestre 2013, le taux de chômage de la zone d'emploi de Brioude (9,6 %) est proche de celui de la région Auvergne (9,4 %).

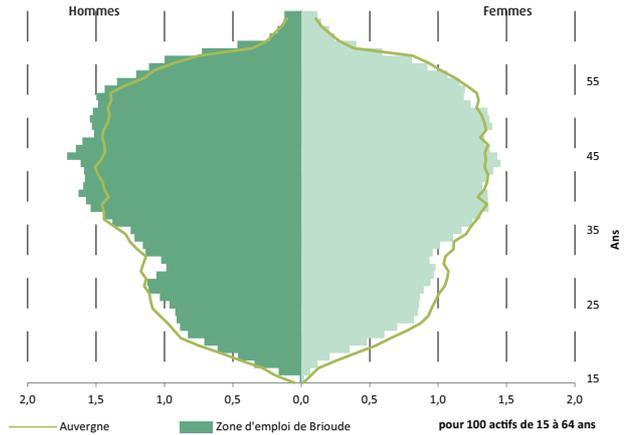
Au 31 décembre 2013, la zone d'emploi compte 1 871 demandeurs d'emploi sans aucune activité.

Évolution du taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle



Source : Insee, exploitation ORS Auvergne

Pyramide des âges de la population active de 15-64 ans en 2010



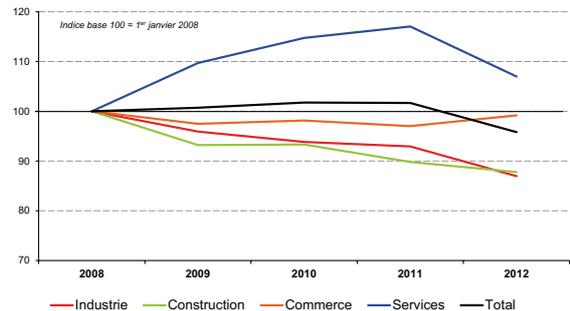
Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Indicateurs démographiques de la zone d'emploi et de la région

	ZE Brioude	Rang	Auvergne
Nombre d'habitants en 2010	44 235	10	1 347 387
Population active de 15-64 ans	19 169	10	605 929
Taux d'emploi (15-64 ans)	64,1 %	6	63,8 %
Taux d'activité (15-64 ans)	71,5 %	5	71,0 %
• chez les femmes (15-64 ans)	67,8 %	8	67,8 %
• chez les 15 à 24 ans	50,0 %	4	43,4 %
• chez les 55 à 64 ans	36,3 %	11	39,7 %
Répartition des actifs ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle (15-64 ans)	17 319	10	542 751
• Agriculteurs exploitants	9,7 %	3	4,5 %
• Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,9 %	3	6,9 %
• Cadres et professions intellectuelles supérieures	6,0 %	11	11,3 %
• Professions intermédiaires	19,1 %	10	23,4 %
• Employés	25,5 %	13	28,8 %
• Ouvriers	30,8 %	3	25,1 %
Nombre d'emplois dans la ZE	16 687	9	535 114
• dont les emplois salariés	76,8 %	11	84,4 %
• dont ceux à temps partiel	18,1 %	4	16,6 %
Nombre de personnes placées par une agence d'intérim	277	10	8 370

Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Évolution des effectifs sur 5 ans par secteur d'activité



Source : Urssaf, exploitation ORS Auvergne

Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité

ZE Brioude	Établissements			Étab. de 250 salariés ou plus	Salariés		
	Nombre	%	Rang régional		Effectif	%	Rang régional
Industrie	175	14,0 %	4	1	2 999	33,3 %	5
Construction	140	11,1 %	13	0	797	8,9 %	9
Commerce	253	20,2 %	13	0	1 192	13,3 %	10
Services	685	54,7 %	7	0	4 004	44,5 %	8
Total	1 253	100,0 %		1	8 992	100,0 %	

Sources : Carsat Auvergne, Direccte Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents du travail avec arrêt indemnisés en 2012

ZE Brioude	Accident du travail		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'AT	364		13 048
· hommes	247	67,9 %	69,6 %
· femmes	117	32,1 %	30,4 %
· moins de 25 ans	61	16,8 %	18,9 %
· 25-34 ans	75	20,6 %	26,8 %
· 35-44 ans	106	29,1 %	24,6 %
· 45-54 ans	93	25,5 %	21,6 %
· 55 ans et plus	29	8,0 %	8,1 %
Nombre d'IJ	20 742		743 598

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.

ZE Brioude	Part des salariés (%)	Nb d'AT (%)	Indice de fréquence ZE Brioude	Indice de fréquence Auvergne
Industrie	33,3	121 (33,2 %)	40,3	35,5
Construction	8,9	73 (20,1 %)	91,6	81,2
Commerce	13,3	34 (9,3 %)	28,5	36,9
Services	44,5	136 (37,4 %)	34,0	33,0
Total	100,0	364 (100,0 %)	40,5	38,5

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents de trajet indemnisés en 2012

ZE Brioude	Accident de trajet		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'ATJ	25		1 242
· hommes	10	40,0 %	45,6 %
· femmes	15	60,0 %	54,4 %
· moins de 25 ans	6	24,0 %	30,3 %
· 25-34 ans	4	16,0 %	25,5 %
· 35-44 ans	5	20,0 %	20,5 %
· 45-54 ans	5	20,0 %	15,9 %
· 55 ans et plus	5	20,0 %	7,8 %
Nombre d'IJ	1 342		74 534

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Éléments clés - Sinistralité

En 2012, la zone d'emploi de Brioude comptabilise 2,7 % des salariés du régime général d'Auvergne.

Elle représente par rapport à la région Auvergne :

- 2,8 % des AT ;
- 2,0 % des ATJ ;
- 3,6 % des MP reconnues et imputées.

Il est dénombré 3,3 MP pour 1 000 salariés (2,4 MP pour 1 000 salariés en Auvergne).

Les maladies professionnelles en 2012

ZE Brioude	Nombre de MP		Auvergne
Nombre de MP reconnues et imputées	39		1 070
Nombre de personnes présentant une MP indemnisée	28		741
Nombre de MP indemnisées	30		821
· hommes	9	30,0 %	52,3 %
· femmes	21	70,0 %	47,7 %
· moins de 35 ans	1	3,3 %	9,8 %
· 35-44 ans	9	30,0 %	26,6 %
· 45-54 ans	15	50,0 %	41,5 %
· 55 ans et plus	5	16,7 %	22,1 %
Nombre d'IJ	5 552		120 139

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Tableau	Pathologies indemnisées - ZE Brioude	Nb
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	24
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	3
40	Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques	1
47	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	1
79	Lésions chroniques du ménisque	1

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

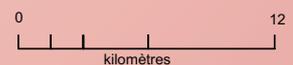
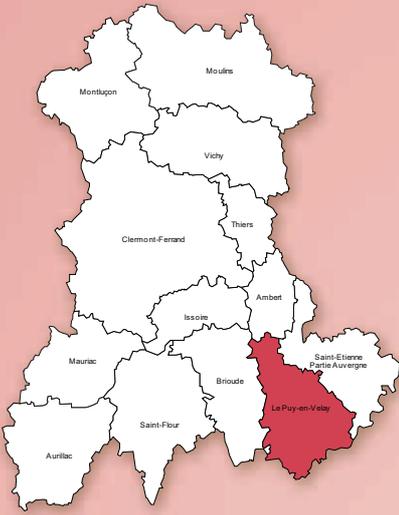
ZE Brioude	Nb de MP indemnisées	Nb d'IJ
Industrie	16	2 510
Construction	4	1 735
Commerce	3	244
Services	7	1 063
Total	30	5 552

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Zone d'emploi du Puy-en-Velay

93

100 communes
91 039 habitants
6,8 % de la population régionale



Zone d'emploi du Puy-en-Velay

Contexte socio-économique

Avec 91 000 habitants en 2010, la zone d'emploi du Puy-en-Velay se situe au 6^{ème} rang de la région Auvergne.

Zone d'emploi rurale et enclavée dans les massifs montagneux environnants, son économie est centrée sur la préfecture du Puy avec une prépondérance des entreprises de services à la personne.

La zone d'emploi du Puy-en-Velay présente un taux d'emploi similaire à celui de la région. Le taux d'activité chez les moins de 25 ans est cependant l'un des plus faibles.

L'emploi

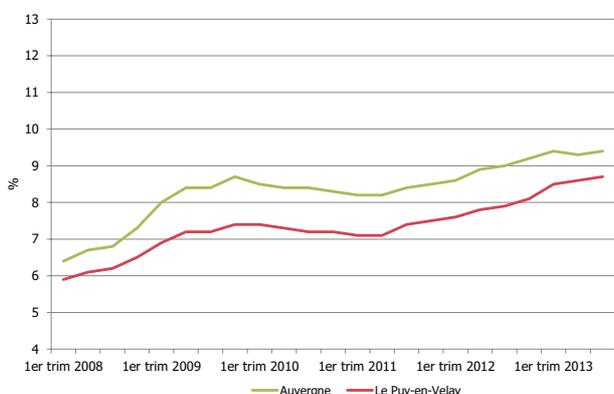
En 2012, la zone d'emploi du Puy-en-Velay comptabilise **21 900** salariés du régime général ce qui représente **6,5 %** de l'ensemble de l'emploi salarié du régime général de la région.

La zone du Puy-en-Velay a un nombre de salariés en légère augmentation depuis 2008 : l'augmentation du nombre de salariés dans le secteur des services a compensé la baisse observée dans celui de l'industrie. À noter que le nombre d'emplois à temps partiel représente plus de 20 % des emplois de la zone.

Au 3^{ème} trimestre 2013, le taux de chômage de la zone d'emploi du Puy-en-Velay est de 8,7 % contre 9,4 % en Auvergne.

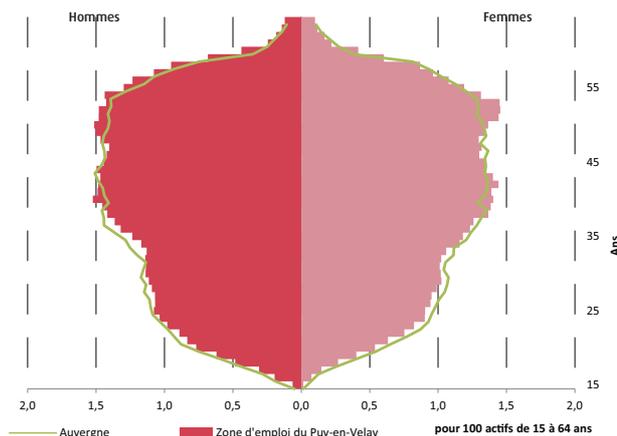
Au 31 décembre 2013, la zone d'emploi compte 4 093 demandeurs d'emploi sans aucune activité.

Évolution du taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle



Source : Insee, exploitation ORS Auvergne

Pyramide des âges de la population active de 15-64 ans en 2010



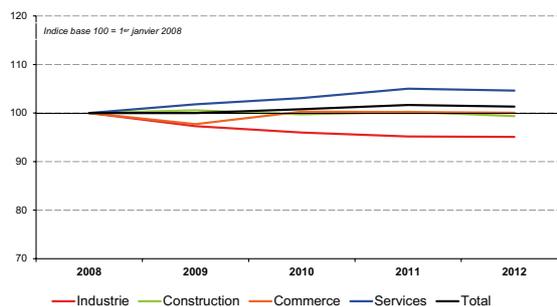
Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Indicateurs démographiques de la zone d'emploi et de la région

	ZE Puy-en-Velay	Rang	Auvergne
Nombre d'habitants en 2010	91 039	6	1 347 387
Population active de 15-64 ans	40 304	6	605 929
Taux d'emploi (15-64 ans)	64,7 %	5	63,8 %
Taux d'activité (15-64 ans)	71,0 %	8	71,0 %
• chez les femmes (15-64 ans)	68,0 %	7	67,8 %
• chez les 15 à 24 ans	44,4 %	12	43,4 %
• chez les 55 à 64 ans	37,5 %	6	39,7 %
Répartition des actifs ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle (15-64 ans)	36 560	6	542 751
• Agriculteurs exploitants	5,6 %	6	4,5 %
• Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,2 %	9	6,9 %
• Cadres et professions intellectuelles supérieures	9,4 %	4	11,3 %
• Professions intermédiaires	24,8 %	2	23,4 %
• Employés	29,8 %	5	28,8 %
• Ouvriers	23,2 %	12	25,1 %
Nombre d'emplois dans la ZE	36 866	5	535 114
• dont les emplois salariés	82,9 %	6	84,4 %
• dont ceux à temps partiel	20,5 %	1	16,6 %
Nombre de personnes placées par une agence d'intérim	348	8	8 370

Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Évolution des effectifs sur 5 ans par secteur d'activité



Source : Urssaf, exploitation ORS Auvergne

Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité

ZE Puy-en-Velay	Établissements			Étab. de 250 salariés ou plus	Salariés		
	Nombre	%	Rang régional		Effectif	%	Rang régional
Industrie	288	9,4 %	9	1	3 890	17,7 %	11
Construction	413	13,5 %	5	0	2 307	10,5 %	5
Commerce	649	21,2 %	11	0	3 643	16,6 %	6
Services	1 711	55,9 %	3	1	12 091	55,2 %	3
Total	3 061	100,0 %		1	21 931	100,0 %	

Sources : Carsat Auvergne, Direccte Auvergne, exploitation ORS Auvergne



Les accidents du travail avec arrêt indemnisés en 2012

ZE Puy-en-Velay	Accident du travail		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'AT	854		13 048
· hommes	605	70,8 %	69,6 %
· femmes	249	29,2 %	30,4 %
· moins de 25 ans	152	17,8 %	18,9 %
· 25-34 ans	215	25,2 %	26,8 %
· 35-44 ans	196	23,0 %	24,6 %
· 45-54 ans	218	25,5 %	21,6 %
· 55 ans et plus	73	8,5 %	8,1 %
Nombre d'IJ	54 583		743 598

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.

ZE Puy-en-Velay	Part des salariés (%)	Nb d'AT (%)	Indice de fréquence ZE Puy-en-Velay	Indice de fréquence Auvergne
Industrie	17,7	165 (19,3 %)	42,4	35,5
Construction	10,5	186 (21,8 %)	80,6	81,2
Commerce	16,6	133 (15,6 %)	36,5	36,9
Services	55,2	370 (43,3 %)	30,6	33,0
Total	100,0	854 (100,0 %)	38,9	38,5

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents de trajet indemnisés en 2012

ZE Puy-en-Velay	Accident de trajet		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'ATJ	87		1 242
· hommes	41	47,1 %	45,6 %
· femmes	46	52,9 %	54,4 %
· moins de 25 ans	30	34,5 %	30,3 %
· 25-34 ans	17	19,5 %	25,5 %
· 35-44 ans	18	20,7 %	20,5 %
· 45-54 ans	17	19,5 %	15,9 %
· 55 ans et plus	5	5,8 %	7,8 %
Nombre d'IJ	5 314		74 534

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Éléments clés - Sinistralité

En 2012, la zone d'emploi du Puy-en-Velay comptabilise 6,5 % des salariés du régime général d'Auvergne.

Elle représente par rapport à la région Auvergne :

- 6,5 % des AT ;
- 7,0 % des ATJ ;
- 3,6 % des MP reconnues et imputées.

Il est dénombré 1,3 MP pour 1 000 salariés (2,4 MP pour 1 000 salariés en Auvergne).

Les maladies professionnelles en 2012

ZE Puy-en-Velay	Nombre de MP		Auvergne
Nombre de MP reconnues et imputées	38		1 070
Nombre de personnes présentant une MP indemnisée	28		741
Nombre de MP indemnisées	29		821
· hommes	20	69,0 %	52,3 %
· femmes	9	31,0 %	47,7 %
· moins de 35 ans	4	13,8 %	9,8 %
· 35-44 ans	5	17,2 %	26,6 %
· 45-54 ans	13	44,9 %	41,5 %
· 55 ans et plus	7	24,1 %	22,1 %
Nombre d'IJ	5 799		120 139

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

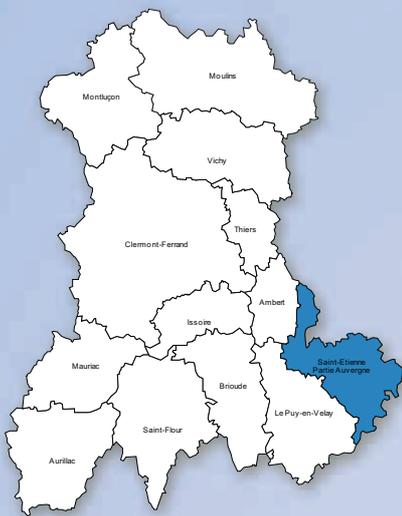
Tableau	Pathologies indemnisées - ZE Puy-en-Velay	Nb
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	22
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	2
4	Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant	1
25	Affections dues à l'inhalation de poussières de houille, de silicates cristallins (kaolin, talc) ou de graphite, de silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite)	1
66	Rhinites et asthmes professionnels	1
79	Lésions chroniques du ménisque	1
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	1

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

ZE Puy-en-Velay	Nb de MP indemnisées	Nb d'IJ
Industrie	11	1 821
Construction	2	249
Commerce	4	1 204
Services	12	2 525
Total	29	5 799

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Zone d'emploi de Saint-Étienne Partie Auvergne



66 communes
91 539 habitants
6,8 % de la population régionale



0 13
kilomètres



Zone d'emploi de Saint-Étienne Partie Auvergne

Contexte socio-économique

Avec 91 500 habitants la partie Auvergne de la zone d'emploi de Saint-Étienne se situe au 5^{ème} rang de la région Auvergne.

Cette partie de la zone d'emploi a des liens privilégiés avec les agglomérations stéphanoise et lyonnaise, sa population augmente à la faveur de migrations résidentielles.

Elle est à la fois très rurale et fortement industrialisée, la part de l'emploi étant le double de celle de la moyenne des autres zones auvergnates.

Le taux d'emploi et le taux d'activité sont parmi les plus élevés de la région Auvergne.

L'emploi

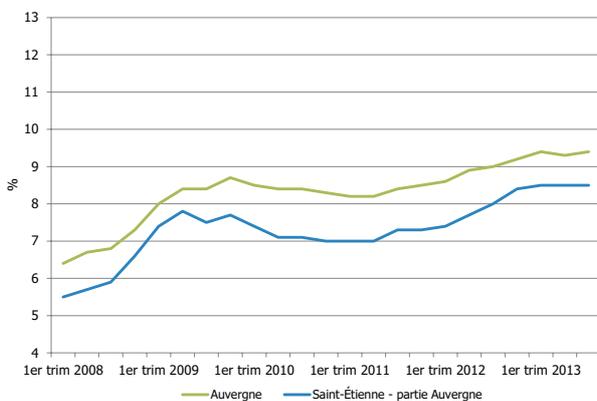
La partie Auvergne de la zone d'emploi de St-Étienne comptabilise, en 2012, **18 700** salariés du régime général ce qui représente **5,5 %** de l'ensemble de l'emploi salarié du régime général de la région.

Le nombre de salariés de cette partie d'Auvergne est resté stable entre 2008 et 2011. Cependant les secteurs du commerce et des services ont vu leurs effectifs augmenter alors que ceux des secteurs de l'industrie et de la construction ont diminué de façon symétrique.

Au 3^{ème} trimestre 2013, le taux de chômage de la partie Auvergne de la zone d'emploi de St-Étienne (8,5 %) est plus faible que celui de la région Auvergne (9,4 %).

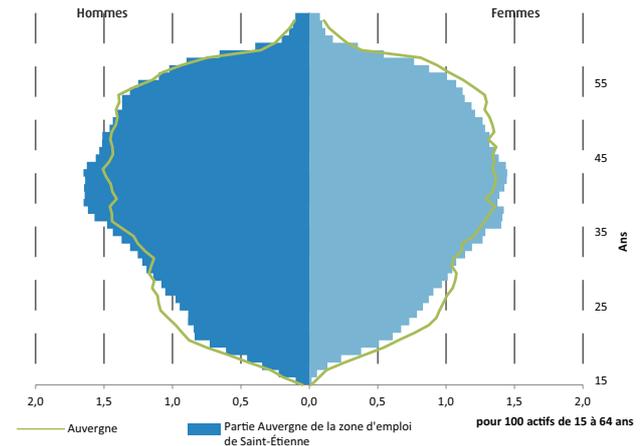
Au 31 décembre 2013, la zone d'emploi compte 3 629 demandeurs d'emploi sans aucune activité.

Évolution du taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle



Source : Insee, exploitation ORS Auvergne

Pyramide des âges de la population active de 15-64 ans en 2010



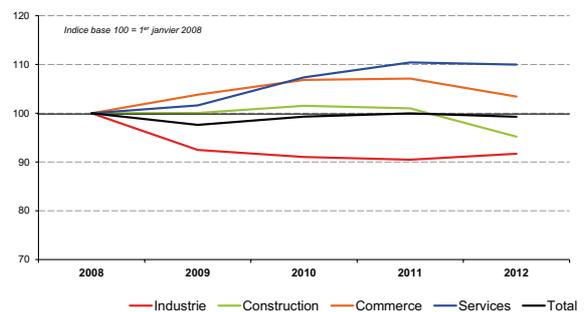
Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Indicateurs démographiques de la zone d'emploi et de la région

	ZE Saint-Étienne	Rang	Auvergne
Nombre d'habitants en 2010	91 539	5	1 347 387
Population active de 15-64 ans	41 109	5	605 929
Taux d'emploi (15-64 ans)	67,2 %	2	63,8 %
Taux d'activité (15-64 ans)	73,3 %	2	71,0 %
• chez les femmes (15-64 ans)	69,3 %	3	67,8 %
• chez les 15 à 24 ans	46,8 %	8	43,4 %
• chez les 55 à 64 ans	37,3 %	8	39,7 %
Répartition des actifs ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle (15-64 ans)	37 896	5	542 751
• Agriculteurs exploitants	3,9 %	9	4,5 %
• Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,9 %	4	6,9 %
• Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,0 %	9	11,3 %
• Professions intermédiaires	22,8 %	3	23,4 %
• Employés	25,6 %	12	28,8 %
• Ouvriers	30,8 %	4	25,1 %
Nombre d'emplois dans la ZE	29 249	7	535 114
• dont les emplois salariés	80,2 %	10	84,4 %
• dont ceux à temps partiel	18,6 %	2	16,6 %
Nombre de personnes placées par une agence d'intérim	870	2	8 370

Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Évolution des effectifs sur 5 ans par secteur d'activité



Source : Urssaf, exploitation ORS Auvergne

Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité

ZE Saint-Étienne Partie Auvergne	Établissements			Étab. de 250 salariés ou plus	Salariés		
	Nombre	%	Rang régional		Effectif	%	Rang régional
Industrie	477	18,3 %	2	3	7 384	39,5 %	3
Construction	389	14,9 %	3	0	2 075	11,1 %	4
Commerce	528	20,2 %	12	0	2 289	12,2 %	12
Services	116	46,6 %	11	0	6 961	37,2 %	12
Total	2 610	100,0 %		3	18 709	100,0 %	

Sources : Carsat Auvergne, Direccte Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents du travail avec arrêt indemnisés en 2012

ZE Saint-Etienne Partie Auvergne	Accident du travail		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'AT	825		13 048
· hommes	613	74,3 %	69,6 %
· femmes	212	25,7 %	30,4 %
· moins de 25 ans	176	21,4 %	18,9 %
· 25-34 ans	211	25,6 %	26,8 %
· 35-44 ans	193	23,3 %	24,6 %
· 45-54 ans	177	21,4 %	21,6 %
· 55 ans et plus	68	8,3 %	8,1 %
Nombre d'IJ	48 368		743 598

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.

ZE Saint-Etienne Partie Auvergne	Part des salariés (%)	Nb d'AT (%)	Indice de fréquence ZE Saint-Etienne	Indice de fréquence Auvergne
Industrie	39,5	339 (41,1 %)	45,9	35,5
Construction	11,1	167 (20,2 %)	80,5	81,2
Commerce	12,2	74 (9,0 %)	32,3	36,9
Services	37,2	245 (29,7 %)	35,2	33,0
Total	100,0	825 (100,0 %)	44,1	38,5

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents de trajet indemnisés en 2012

ZE Saint-Etienne Partie Auvergne	Accident de trajet		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'ATJ	65		1 242
· hommes	38	58,5 %	45,6 %
· femmes	27	41,5 %	54,4 %
· moins de 25 ans	27	41,5 %	30,3 %
· 25-34 ans	18	27,7 %	25,5 %
· 35-44 ans	10	15,4 %	20,5 %
· 45-54 ans	9	13,9 %	15,9 %
· 55 ans et plus	1	1,5 %	7,8 %
Nombre d'IJ	4 003		74 534

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Éléments clés – Sinistralité

En 2012, la zone d'emploi de Saint-Étienne Partie Auvergne comptabilise 5,5 % des salariés du régime général d'Auvergne.

Elle représente par rapport à la région Auvergne :

- 6,3 % des AT ;
- 5,2 % des ATJ ;
- 3,7 % des MP reconnues et imputées.

Il est dénombré 2,0 MP pour 1 000 salariés (2,4 MP pour 1 000 salariés en Auvergne).

Les maladies professionnelles en 2012

ZE Saint-Etienne Partie Auvergne	Nombre de MP	Auvergne	
Nombre de MP reconnues et imputées	40	1 070	
Nombre de personnes présentant une MP indemnisée	31	741	
Nombre de MP indemnisées	37	821	
· hommes	19	51,4 %	52,3 %
· femmes	18	48,6 %	47,7 %
· moins de 35 ans	1	2,7 %	9,8 %
· 35-44 ans	11	29,7 %	26,6 %
· 45-54 ans	19	51,4 %	41,5 %
· 55 ans et plus	6	16,2 %	22,1 %
Nombre d'IJ	6 141	120 139	

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Tableau	Pathologies indemnisées - ZE Saint-Etienne Partie Auvergne	Nb
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	32
30B	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	1
37	Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel	1
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits léSIONNELS	1
97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	1
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	1

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

ZE Saint-Etienne Partie Auvergne	Nb de MP indemnisées	Nb d'IJ
Industrie	25	3 790
Construction	3	886
Commerce	5	1 048
Services	4	417
Total	37	6 141

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne





Zone d'emploi d'Ambert

101

37 communes
20 914 habitants
1,5 % de la population régionale



Zone d'emploi d'Ambert

Contexte socio-économique

Avec 21 000 habitants en 2010, la zone d'emploi d'Ambert est la zone la moins peuplée d'Auvergne. Elle s'étire le long de la vallée de la Dore entre les massifs du Forez et du Livradois.

De tradition industrielle, la zone d'emploi d'Ambert ne concentre que 2 % de l'emploi salarié auvergnat. Le tiers de ses salariés travaille dans l'industrie ce qui la classe, en proportion, au 1^{er} rang de l'activité industrielle régionale. Son tissu économique est plutôt spécialisé dans la chimie, la pharmacie et le textile-cuir.

La zone d'emploi d'Ambert présente un taux d'activité plus faible que celui de la région. Les taux d'activité des femmes et des seniors sont les moins élevés d'Auvergne alors que celui des 15-24 ans est parmi les plus élevés.

L'emploi

La zone d'emploi d'Ambert comprend près de **5 000** salariés du régime général, ce qui représente **1,5 %** de l'ensemble de l'emploi salarié du régime général de la région.

Le nombre de salariés de la zone n'a pratiquement pas évolué entre 2008 et 2012 malgré une diminution en 2009 et 2010. À noter que le nombre de salariés du secteur de la construction a diminué de 20 %.

Au 3^{ème} trimestre 2013, le taux de chômage de la zone d'emploi d'Ambert est de 8,5 %. Il est d'un point inférieur au taux régional (9,4 %).

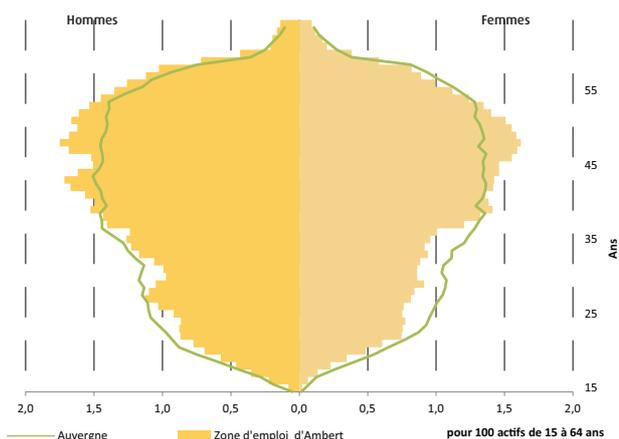
Au 31 décembre 2013, la zone d'emploi compte 836 demandeurs d'emploi sans aucune activité.

Évolution du taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle



Source : Insee, exploitation ORS Auvergne

Pyramide des âges de la population active de 15-64 ans en 2010



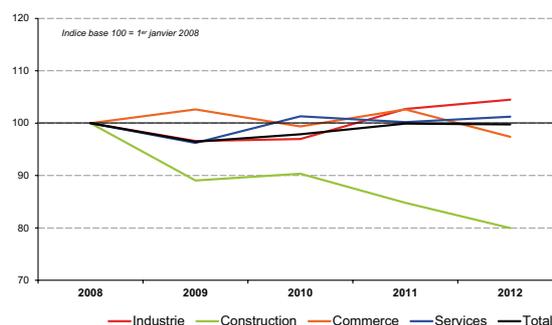
Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Indicateurs démographiques de la zone d'emploi et de la région

	ZE Ambert	Rang	Auvergne
Nombre d'habitants en 2010	20 914	13	1 347 387
Population active de 15-64 ans	8 891	13	605 929
Taux d'emploi (15-64 ans)	63,6 %	9	63,8 %
Taux d'activité (15-64 ans)	70,3 %	11	71,0 %
• chez les femmes (15-64 ans)	66,3 %	13	67,8 %
• chez les 15 à 24 ans	50,2 %	3	43,4 %
• chez les 55 à 64 ans	34,0 %	13	39,7 %
Répartition des actifs ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle (15-64 ans)	8 055	13	542 751
• Agriculteurs exploitants	5,0 %	7	4,5 %
• Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	10,0 %	2	6,9 %
• Cadres et professions intellectuelles supérieures	6,7 %	10	11,3 %
• Professions intermédiaires	19,0 %	11	23,4 %
• Employés	26,5 %	10	28,8 %
• Ouvriers	32,8 %	2	25,1 %
Nombre d'emplois dans la ZE	8 146	13	535 114
• dont les emplois salariés	81,9 %	9	84,4 %
• dont ceux à temps partiel	18,4 %	3	16,6 %
Nombre de personnes placées par une agence d'intérim	156	11	8 370

Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Évolution des effectifs sur 5 ans par secteur d'activité



Source : Urssaf, exploitation ORS Auvergne

Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité

ZE Ambert	Établissements			Étab. de 250 salariés ou plus	Salariés		
	Nombre	%	Rang régional		Effectif	%	Rang régional
Industrie	96	14,2 %	3	1	2 236	44,8 %	1
Construction	116	17,1 %	2	0	462	9,3 %	8
Commerce	150	22,2 %	7	0	566	11,3 %	13
Services	315	46,5 %	12	0	1 729	34,6 %	13
Total	677	100,0 %		1	4 993	100,0 %	

Sources : Carsat Auvergne, Direccte Auvergne, exploitation ORS Auvergne



Les accidents du travail avec arrêt indemnisés en 2012

ZE Ambert	Accident du travail		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'AT	157		13 048
· hommes	120	76,4 %	69,6 %
· femmes	37	23,6 %	30,4 %
· moins de 25 ans	40	25,5 %	18,9 %
· 25-34 ans	32	20,4 %	26,8 %
· 35-44 ans	35	22,3 %	24,6 %
· 45-54 ans	38	24,2 %	21,6 %
· 55 ans et plus	12	7,6 %	8,1 %
Nombre d'IJ	6 718		743 598

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.

ZE Ambert	Part des salariés (%)	Nb d'AT (%)	Indice de fréquence ZE Ambert	Indice de fréquence Auvergne
Industrie	44,8	54 (34,4 %)	24,2	35,5
Construction	9,3	28 (17,8 %)	60,6	81,2
Commerce	11,3	14 (8,9 %)	24,7	36,9
Services	34,6	61 (38,9 %)	35,3	33,0
Total	100,0	157 (100,0 %)	31,4	38,5

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents de trajet indemnisés en 2012

ZE Ambert	Accident de trajet		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'ATJ	13		1 242
· hommes	3	23,1 %	45,6 %
· femmes	10	76,9 %	54,4 %
· moins de 25 ans	5	38,4 %	30,3 %
· 25-34 ans	2	15,4 %	25,5 %
· 35-44 ans	2	15,4 %	20,5 %
· 45-54 ans	1	7,7 %	15,9 %
· 55 ans et plus	3	23,1 %	7,8 %
Nombre d'IJ	627		74 534

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Éléments clés - Sinistralité

En 2012, la zone d'emploi d'Ambert comptabilise 1,5 % des salariés du régime général d'Auvergne.

Elle représente par rapport à la région Auvergne :

- 1,2 % des AT ;
- 1,0 % des ATJ ;
- 0,8 % des MP reconnues et imputées.

Il est dénombré 1 MP pour 1 000 salariés (2,4 MP pour 1 000 salariés en Auvergne).

Les maladies professionnelles en 2012

ZE Ambert	Nombre de MP	Auvergne
Nombre de MP reconnues et imputées	9	1 070
Nombre de personnes présentant une MP indemnisée	5	741
Nombre de MP indemnisées	5	821
· hommes	5	100,0 %
· femmes	0	0,0 %
· moins de 35 ans	0	0,0 %
· 35-44 ans	2	40,0 %
· 45-54 ans	2	40,0 %
· 55 ans et plus	1	20,0 %
Nombre d'IJ	1 293	120 139

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Tableau	Pathologies indemnisées - ZE Ambert	Nb
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	3
47	Affections professionnelles provoquées par les poussières de bois	1
79	Lésions chroniques du ménisque	1

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

ZE Ambert	Nb de MP indemnisées	Nb d'IJ
Industrie	1	40
Construction	4	1 253
Commerce	0	0
Services	0	0
Total	5	1 293

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Zone d'emploi de Clermont-Ferrand

Contexte socio-économique

Avec plus de 516 300 habitants, la zone d'emploi de Clermont-Ferrand est la plus peuplée d'Auvergne.

Zone d'emploi hégémonique en Auvergne, elle concentre 85 % des salariés du Puy-de-Dôme et 45 % de ceux de la région.

Poumon économique de l'Auvergne, ses activités sont très diversifiées avec : agriculture dynamique en Limagne, industrie très présente, en particulier celles du caoutchouc, de la pharmacie... mais le secteur prédominant est celui des services qui représente près de 60 % de l'emploi salarié de la zone.

Elle présente un des taux d'activité les plus faibles de la région. Il en est de même pour les taux d'activité relevés chez les femmes et les moins de 25 ans. Celui des seniors est quant à lui le plus élevé.

L'emploi

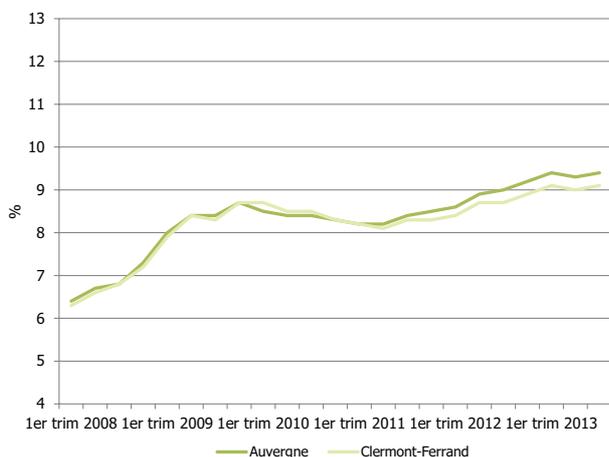
Cette zone d'emploi centralise les établissements de grande taille de la région. Elle comptabilise plus de **156 000** salariés du régime général soit **46,2 %** la région.

Entre 2008 et 2011, le nombre d'emplois de la zone est resté stable. Le nombre d'emplois du secteur de la construction est en baisse constante, seul celui des services a vu légèrement augmenter son nombre de salariés.

Au 3^{ème} trimestre 2013, le taux de chômage de la zone d'emploi de Clermont-Ferrand est de 9,1 %, il est similaire à celui de la région Auvergne (9,4 %).

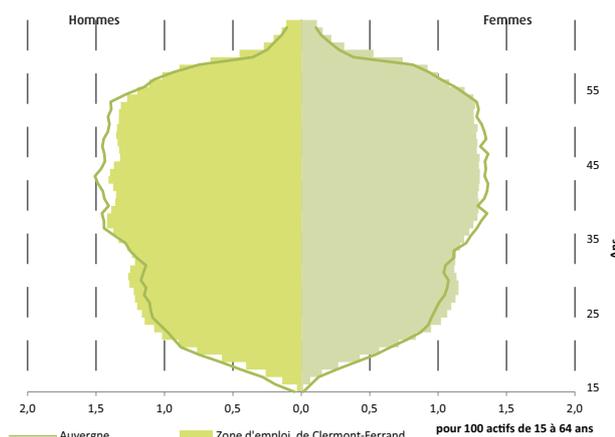
Au 31 décembre 2013, la zone d'emploi compte 23 474 demandeurs d'emploi sans aucune activité.

Évolution du taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle



Source : Insee, exploitation ORS Auvergne

Pyramide des âges de la population active de 15-64 ans en 2010



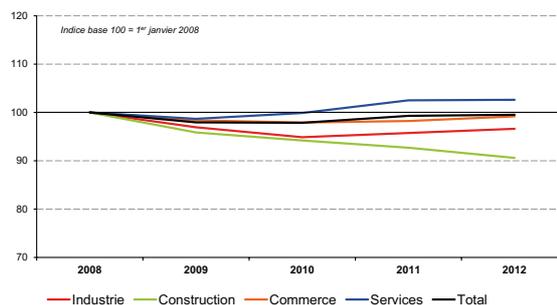
Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Indicateurs démographiques de la zone d'emploi et de la région

	ZE Clermont-Fd	Rang	Auvergne
Nombre d'habitants en 2010	516 317	1	1 347 387
Population active de 15-64 ans	242 222	1	605 929
Taux d'emploi (15-64 ans)	63,3 %	10	63,8 %
Taux d'activité (15-64 ans)	70,6 %	10	71,0 %
• chez les femmes (15-64 ans)	67,5 %	9	67,8 %
• chez les 15 à 24 ans	39,1 %	13	43,4 %
• chez les 55 à 64 ans	42,7 %	1	39,7 %
Répartition des actifs ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle (15-64 ans)	216 799	1	542 751
• Agriculteurs exploitants	2,3 %	13	4,5 %
• Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5,8 %	13	6,9 %
• Cadres et professions intellectuelles supérieures	15,7 %	1	11,3 %
• Professions intermédiaires	25,9 %	1	23,4 %
• Employés	28,6 %	6	28,8 %
• Ouvriers	21,7 %	13	25,1 %
Nombre d'emplois dans la ZE	220 427	1	535 114
• dont les emplois salariés	88,0 %	1	84,4 %
• dont ceux à temps partiel	16,4 %	6	16,6 %
Nombre de personnes placées par une agence d'intérim	3 178	1	8 370

Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Évolution des effectifs sur 5 ans par secteur d'activité



Source : Urssaf, exploitation ORS Auvergne

Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité

ZE Clermont-Fd	Établissements			Étab. de 250 salariés ou plus	Salariés		
	Nombre	%	Rang régional		Effectif	%	Rang régional
Industrie	1 124	7,6 %	12	10	30 404	19,4 %	9
Construction	1 768	12,0 %	10	0	12 156	7,8 %	11
Commerce	3 168	21,6 %	9	7	22 703	14,5 %	9
Services	8 633	58,8 %	1	30	91 193	58,3 %	1
Total	14 693	100,0 %		47	156 456	100,0 %	

Sources : Carsat Auvergne, Direccte Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents du travail avec arrêt indemnisés en 2012

ZE Clermont-Fd	Accident du travail		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'AT*	5 315		13 048
· hommes	3 641	68,5 %	69,6 %
· femmes	1 674	31,5 %	30,4 %
· moins de 25 ans	967	18,2 %	18,9 %
· 25-34 ans	1 494	28,1 %	26,8 %
· 35-44 ans	1 361	25,6 %	24,6 %
· 45-54 ans	1 079	20,3 %	21,6 %
· 55 ans et plus	407	7,7 %	8,1 %
Nombre d'IJ	301 190		743 598

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.
*Âge inconnu pour 7 AT

ZE Clermont-Fd	Part des salariés (%)	Nb d'AT (%)	Indice de fréquence ZE Clermont-Fd	Indice de fréquence Auvergne
Industrie	19,4	744 (14,0 %)	24,5	35,5
Construction	7,8	956 (18,0 %)	78,6	81,2
Commerce	14,5	868 (16,3 %)	38,2	36,9
Services	58,3	2 747 (51,7 %)	30,1	33,0
Total	100,0	5 315 (100,0 %)	34,0	38,5

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents de trajet indemnisés en 2012

ZE Clermont-Fd	Accident de trajet		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'ATJ*	574		1 242
· hommes	258	44,9 %	45,6 %
· femmes	316	55,1 %	54,4 %
· moins de 25 ans	145	25,3 %	30,3 %
· 25-34 ans	152	26,5 %	25,5 %
· 35-44 ans	133	23,2 %	20,5 %
· 45-54 ans	90	15,7 %	15,9 %
· 55 ans et plus	53	9,3 %	7,8 %
Nombre d'IJ	34 108		74 534

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.
*Âge inconnu pour 1 ATJ

Éléments clés - Sinistralité

En 2012, la zone d'emploi de Clermont-Ferrand comptabilise 46,2 % des salariés du régime général d'Auvergne.

Elle représente par rapport à la région Auvergne :

- 40,7 % des AT ;
- 46,2 % des ATJ ;
- 41,6 % des MP reconnues et imputées.

Il est dénombré 2,1 MP pour 1 000 salariés (2,4 MP pour 1 000 salariés en Auvergne).

Les maladies professionnelles en 2012

ZE Clermont-Fd	Nombre de MP	Auvergne
Nombre de MP reconnues et imputées	445	1 070
Nombre de personnes présentant une MP indemnisée	301	741
Nombre de MP indemnisées	325	821
· hommes	173	52,3 %
· femmes	152	46,8 %
· moins de 35 ans	38	11,7 %
· 35-44 ans	77	23,7 %
· 45-54 ans	133	40,9 %
· 55 ans et plus	77	23,7 %
Nombre d'IJ	49 088	120 139

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

ZE Clermont-Fd	Nb de MP indemnisées	Nb d'IJ
Industrie	108	13 764
Construction	60	11 018
Commerce	71	11 097
Services	86	13 209
Total	325	49 088

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Tableau	Pathologies indemnisées - ZE Clermont-Fd	Nb
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	266
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	21
30A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	9
79	Lésions chroniques du ménisque	6
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	4
97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	3
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	3
30B	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	2
16	Affections cutanées ou affections des muqueuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon	2
95	Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex	1
76	Maladies liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation et d'hospitalisation à domicile	1
69	Affections dues aux vibrations, chocs de machines-outils, outils et objets et aux chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	1
66	Rhinites et asthmes professionnels	1
25	Affections dues à l'inhalation de poussières de houille, de silicates cristallins (kaolin, talc) ou de graphite, de silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite)	1
15T	Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitroso-dibutylamine et ses sels	1
15B	Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés et les produits qui en contiennent à l'état libre	1
4	Hémopathies provoquées par le benzène et tous les produits en renfermant	1
Hors tableau		1

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Zone d'emploi d'Issoire

Contexte socio-économique

Avec 46 500 habitants en 2010, la zone d'emploi d'Issoire se situe au 8^{ème} rang de la région Auvergne.

Située au cœur d'un couloir nord-sud dynamisé par la périurbanisation clermontoise, la zone d'emploi d'Issoire bénéficie d'une position géographique stratégique. En bordure de la métropole régionale, ce territoire profite de nombreuses arrivées de population générées par l'étalement urbain clermontois.

L'activité économique de la zone d'emploi est traditionnellement industrielle, spécialisée dans le travail de l'aluminium et dans la production d'équipements automobiles. L'outil industriel est cependant fragilisé par une forte concentration des emplois dans seulement une dizaine de grands établissements.

La zone d'emploi présente globalement des caractéristiques proches de celles de la région. Les taux d'activité des femmes et des moins de 25 ans sont supérieurs à ceux de la région.

L'emploi

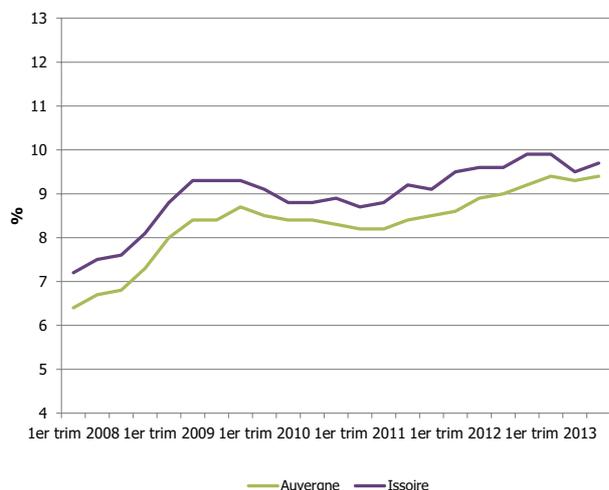
La zone d'emploi d'Issoire comptabilise **10 500** salariés du régime général ce qui représente **3,1 %** de l'ensemble de l'emploi salarié du régime général de la région.

Après une baisse importante en 2009, le nombre de salariés a augmenté et continue à augmenter régulièrement tout particulièrement dans le secteur des services et de l'industrie. Quant au secteur de la construction, il continue de voir ses effectifs diminuer.

Au 3^{ème} trimestre 2013, le taux de chômage de la zone d'emploi d'Issoire à 9,7 % est un des plus élevés de la région (9,4 %).

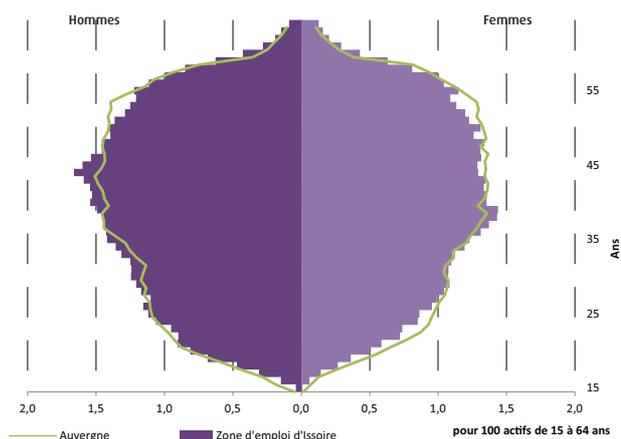
Au 31 décembre 2013, la zone d'emploi compte 2 152 demandeurs d'emploi sans aucune activité.

Évolution du taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle



Source : Insee, exploitation ORS Auvergne

Pyramide des âges de la population active de 15-64 ans en 2010



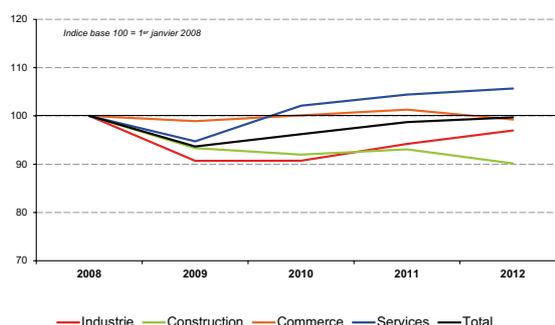
Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Indicateurs démographiques de la zone d'emploi et de la région

	ZE Issoire	Rang	Auvergne
Nombre d'habitants en 2010	46 521	8	1 347 387
Population active de 15-64 ans	20 855	8	605 929
Taux d'emploi (15-64 ans)	63,9 %	8	63,8 %
Taux d'activité (15-64 ans)	72,1 %	4	71,0 %
• chez les femmes (15-64 ans)	68,2 %	6	67,8 %
• chez les 15 à 24 ans	49,8 %	5	43,4 %
• chez les 55 à 64 ans	36,9 %	10	39,7 %
Répartition des actifs ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle (15-64 ans)	18 414	8	542 751
• Agriculteurs exploitants	4,7 %	8	4,5 %
• Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,0 %	6	6,9 %
• Cadres et professions intellectuelles supérieures	9,5 %	3	11,3 %
• Professions intermédiaires	21,4 %	8	23,4 %
• Employés	28,6 %	7	28,8 %
• Ouvriers	27,8 %	5	25,1 %
Nombre d'emplois dans la ZE	17 153	8	535 114
• dont les emplois salariés	82,8 %	7	84,4 %
• dont ceux à temps partiel	16,1 %	9	16,6 %
Nombre de personnes placées par une agence d'intérim	358	7	8 370

Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Évolution des effectifs sur 5 ans par secteur d'activité



Source : Urssaf, exploitation ORS Auvergne

Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité

	Établissements			Étab. de 250 salariés ou plus	Salariés		
	Nombre	%	Rang régional		Effectif	%	Rang régional
ZE Issoire							
Industrie	136	10,4 %	5	3	3 948	37,6 %	4
Construction	168	12,9 %	8	0	797	7,6 %	12
Commerce	303	23,3 %	5	0	1 579	15,0 %	8
Services	695	53,4 %	8	0	4 188	39,8 %	10
Total	1 302	100,0 %		3	10 512	100,0 %	

Sources : Carsat Auvergne, Direccte Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents du travail avec arrêt indemnifiés en 2012

ZE Issoire	Accident du travail		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'AT	383		13 048
· hommes	285	74,4 %	69,6 %
· femmes	98	25,6 %	30,4 %
· moins de 25 ans	66	17,2 %	18,9 %
· 25-34 ans	137	35,8 %	26,8 %
· 35-44 ans	71	18,5 %	24,6 %
· 45-54 ans	73	19,1 %	21,6 %
· 55 ans et plus	36	9,4 %	8,1 %
Nombre d'IJ	19 842		743 598

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.

ZE Issoire	Part des salariés (%)	Nb d'AT (%)	Indice de fréquence ZE Issoire	Indice de fréquence Auvergne
Industrie	37,6	116 (30,3 %)	29,4	35,5
Construction	7,6	65 (17,0 %)	81,6	81,2
Commerce	15,0	48 (12,5 %)	30,4	36,9
Services	39,8	153 (39,9 %)	36,5	33,0
Total	100,0	382 (100,0 %)*	36,4	38,5

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne
*1 AT dans le secteur agricole suivi par la Carsat

Les accidents de trajet indemnifiés en 2012

ZE Issoire	Accident de trajet		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'ATJ	28		1 242
· hommes	12	42,9 %	45,6 %
· femmes	16	57,1 %	54,4 %
· moins de 25 ans	8	28,6 %	30,3 %
· 25-34 ans	8	28,6 %	25,5 %
· 35-44 ans	6	21,4 %	20,5 %
· 45-54 ans	3	10,7 %	15,9 %
· 55 ans et plus	3	10,7 %	7,8 %
Nombre d'IJ	1 653		74 534

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Éléments clés - Sinistralité

En 2012, la zone d'emploi d'Issoire comptabilise 3,1 % des salariés du régime général d'Auvergne.

Elle représente par rapport à la région Auvergne :

- 2,9 % des AT ;
- 2,3 % des ATJ ;
- 3,1 % des MP reconnues et imputées.

Il est dénombré 2,7 MP pour 1 000 salariés (2,4 MP pour 1 000 salariés en Auvergne).

Les maladies professionnelles en 2012

ZE Issoire	Nombre de MP		Auvergne
Nombre de MP reconnues et imputées	33		1 070
Nombre de personnes présentant une MP indemnisée	25		741
Nombre de MP indemnisées	28		821
· hommes	8	28,6 %	52,3 %
· femmes	20	71,4 %	47,7 %
· moins de 35 ans	0	0,0 %	9,8 %
· 35-44 ans	11	39,3 %	26,6 %
· 45-54 ans	10	35,7 %	41,5 %
· 55 ans et plus	7	25,0 %	22,1 %
Nombre d'IJ	3 845		120 139

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Tableau	Pathologies indemnisées - ZE Issoire	Nb
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	22
30A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	2
97	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	2
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	1
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	1

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

ZE Issoire	Nb de MP indemnisées	Nb d'IJ
Industrie	11	1 244
Construction	1	513
Commerce	0	0
Services	16	2 088
Total	28	3 845

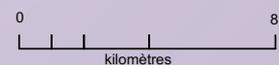
Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne



Zone d'emploi de Thiers

113

38 communes
45 752 habitants
3,4 % de la population régionale



Zone d'emploi de Thiers

Contexte socio-économique

Avec près de 45 700 habitants en 2010, la zone d'emploi de Thiers se situe au 9^{ème} rang de la région Auvergne.

Elle est fortement industrialisée surtout dans les secteurs métallurgique et mécanique. Cette spécialisation lui confère une grande fragilité économique. Le développement des services, plus lent qu'au niveau régional, n'a pas permis de compenser les pertes d'emploi enregistrées dans l'industrie.

La zone de Thiers présente un des taux d'emploi les plus faibles de la région. Les taux d'activité se trouvent dans la moyenne régionale.

L'emploi

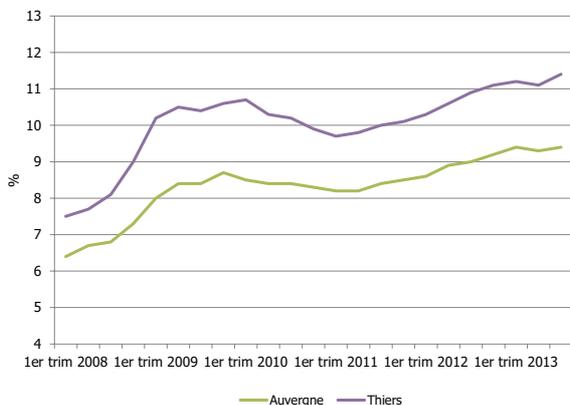
En 2012, la zone d'emploi de Thiers comptabilise **10 800** salariés du régime général ce qui représente **3,2 %** de l'ensemble de l'emploi salarié du régime général de la région.

Le nombre de salariés a diminué entre 2008 et 2012. Tous les secteurs sont concernés. À noter un secteur de la construction particulièrement malmené, proportionnellement le plus faible de la région, en termes de salariés.

Au 3^{ème} trimestre 2013, le taux de chômage de la zone d'emploi de Thiers de 11,4 % fait partie des plus élevés de la région Auvergne (9,4 %).

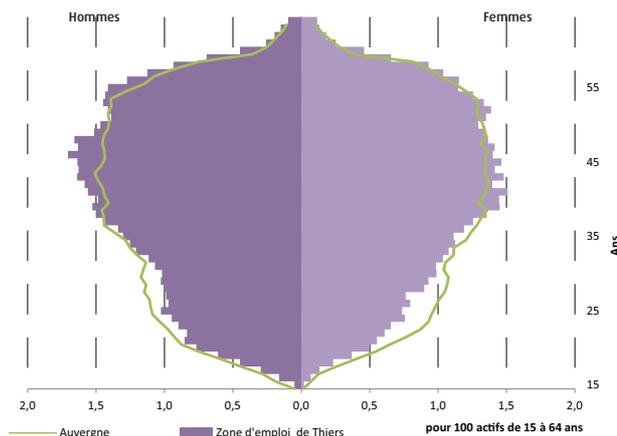
Au 31 décembre 2013, la zone d'emploi compte 2 638 demandeurs d'emploi sans aucune activité.

Évolution du taux de chômage localisé en moyenne trimestrielle



Source : Insee, exploitation ORS Auvergne

Pyramide des âges de la population active de 15-64 ans en 2010



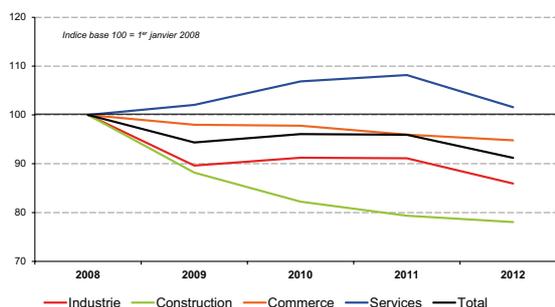
Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Indicateurs démographiques de la zone d'emploi et de la région

	ZE Thiers	Rang	Auvergne
Nombre d'habitants en 2010	45 752	9	1 347 387
Population active de 15-64 ans	20 194	9	605 929
Taux d'emploi (15-64 ans)	61,4 %	12	63,8 %
Taux d'activité (15-64 ans)	70,7 %	9	71,0 %
• chez les femmes (15-64 ans)	66,7 %	10	67,8 %
• chez les 15 à 24 ans	46,3 %	9	43,4 %
• chez les 55 à 64 ans	37,2 %	9	39,7 %
Répartition des actifs ayant un emploi par catégorie socio-professionnelle (15-64 ans)	17 508	9	542 751
• Agriculteurs exploitants	2,4 %	12	4,5 %
• Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,7 %	8	6,9 %
• Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,5 %	6	11,3 %
• Professions intermédiaires	19,9 %	9	23,4 %
• Employés	27,9 %	8	28,8 %
• Ouvriers	33,6 %	1	25,1 %
Nombre d'emplois dans la ZE	16 329	10	535 114
• dont les emplois salariés	84,6 %	4	84,4 %
• dont ceux à temps partiel	16,6 %	5	16,6 %
Nombre de personnes placées par une agence d'intérim	316	9	8 370

Source : Insee RP 2010, exploitation ORS Auvergne

Évolution des effectifs sur 5 ans par secteur d'activité



Source : Urssaf, exploitation ORS Auvergne

Nombre d'établissements et de salariés par secteur d'activité

ZE Thiers	Établissements			Étab. de 250 salariés ou plus	Salariés		
	Nombre	%	Rang régional		Effectif	%	Rang régional
Industrie	295	21,9 %	1	2	4 585	42,3 %	2
Construction	182	13,5 %	6	0	703	6,5 %	13
Commerce	288	21,3 %	10	0	1 427	13,2 %	11
Services	585	43,3 %	13	0	4 119	38,0 %	11
Total	1 350	100,0 %		2	10 834	100,0 %	

Sources : Carsat Auvergne, Directe Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents du travail avec arrêt indemnisés en 2012

ZE Thiers	Accident du travail		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'AT	505		13 048
· hommes	360	71,3 %	69,6 %
· femmes	145	28,7 %	30,4 %
· moins de 25 ans	81	16,0 %	18,9 %
· 25-34 ans	132	26,1 %	26,8 %
· 35-44 ans	132	26,1 %	24,6 %
· 45-54 ans	115	22,8 %	21,6 %
· 55 ans et plus	45	9,0 %	8,1 %
Nombre d'IJ	25 743		743 598

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne.

ZE Thiers	Part des salariés (%)	Nb d'AT (%)	Indice de fréquence ZE Thiers	Indice de fréquence Auvergne
Industrie	42,3	258 (51,1 %)	56,3	35,5
Construction	6,5	46 (9,1 %)	65,4	81,2
Commerce	13,2	55 (10,9 %)	38,5	36,9
Services	38,0	146 (28,9 %)	35,4	33,0
Total	100,0	505 (100,0 %)	46,6	38,5

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Les accidents de trajet indemnisés en 2012

ZE Thiers	Accident de trajet		Auvergne
	Nbre	%	
Nombre d'ATJ	27		1 242
· hommes	10	37,0 %	45,6 %
· femmes	17	63,0 %	54,4 %
· moins de 25 ans	15	55,6 %	30,3 %
· 25-34 ans	4	14,8 %	25,5 %
· 35-44 ans	4	14,8 %	20,5 %
· 45-54 ans	0	14,8 %	15,9 %
· 55 ans et plus	0	0,0 %	7,8 %
Nombre d'IJ	1 711		74 534

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Éléments clés – Sinistralité

En 2012, la zone d'emploi de Thiers comptabilise 3,2 % des salariés du régime général d'Auvergne.

Elle représente par rapport à la région Auvergne :

- 3,9 % des AT ;
- 2,2 % des ATJ ;
- 3,4 % des MP reconnues et imputées.

Il est dénombré 2,8 MP pour 1 000 salariés (2,4 MP pour 1 000 salariés en Auvergne).

Les maladies professionnelles en 2012

ZE Thiers	Nombre de MP		Auvergne
Nombre de MP reconnues et imputées	36		1 070
Nombre de personnes présentant une MP indemnisée	28		741
Nombre de MP indemnisées	30		821
· hommes	16	53,3 %	52,3 %
· femmes	14	46,7 %	47,7 %
· moins de 35 ans	3	10,0 %	9,8 %
· 35-44 ans	5	16,7 %	26,6 %
· 45-54 ans	15	50,0 %	41,5 %
· 55 ans et plus	7	23,3 %	22,1 %
Nombre d'IJ	2 905		120 139

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

Tableau	Pathologies indemnisées - ZE Thiers	Nb
57	Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	22
42	Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	3
98	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	2
8	Affections causées par les ciments	1
65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	1
79	Lésions chroniques du ménisque	1

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne

ZE Thiers	Nb de MP indemnisées	Nb d'IJ
Industrie	22	1 722
Construction	1	77
Commerce	3	411
Services	4	695
Total	30	2 905

Source : Carsat Auvergne, exploitation ORS Auvergne



Annexes

Annexe 1 - Régime général - Secteurs d'activité

Industrie

Industries agro-alimentaires
Équipements électriques, électroniques, informatiques
Fabrication de matériel de transport
Industries extractives, énergie, eau
Autres produits industriels :
Textile, habillement, cuir
Travail du bois, industries du papier et imprimerie
Industrie chimique
Industrie pharmaceutique
Industrie du caoutchouc, plastique et produits minéraux non métalliques
Métallurgie et fabrication de produits métalliques
Autres industries manufacturières

Construction

Commerce

Services

Transports
Hébergement et restauration
Information et communication
Activités financières et d'assurance
Activités immobilières
Activités scientifiques et techniques, soutien et services administratifs
Autres activités de services

Administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale

Annexe 2 - Champs d'activité couverts par les statistiques AT/MP

Les statistiques AT/MP couvrent le champ des sinistres du seul régime général ; elles sont généralement présentées à travers les neuf grandes branches d'activités, ou CTN (Comités techniques nationaux), tels que définis par l'arrêté du 22 décembre 2000 :

Comité technique national A : industrie de la métallurgie
Métallurgie
Travail des métaux
Fabrication de machines et équipements
Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie
Industrie automobile
Fabrication d'autres matériels de transport
Fabrication d'objets divers en métal, bijouterie, orfèvrerie
Commerce et réparation automobile

Comité technique national B : industrie du bâtiment et des travaux publics
Bâtiment
Travaux publics

Comité technique national C : transports, eau, gaz, électricité, livre et communication
Transport et manutention
Distribution d'eau, de gaz et d'électricité
Livre, presse, audiovisuel, publicité, sports et jeux
Poste et télécommunication

Comité technique national D : services, commerces et industries de l'alimentation
Industrie alimentaire
Commerce alimentaire
Hôtel, café, restaurant
Grande distribution

Comité technique national E : industrie de la chimie, du caoutchouc, de la plasturgie
Chimie, pétrole, pharmacie
Caoutchouc
Plasturgie

Comité technique national F : industrie du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et des peaux, des pierres et terres à feu
Bois, ameublement
Papier, carton
Carrières et matériaux
Textiles, cuirs et peaux, vêtement
Récupération

Comité technique national G : commerce non alimentaire
Commerce de gros et intermédiaire du commerce
Commerce de détail et réparation des articles domestiques
Gestion de parking
Immobilier

Comité technique national H : activités de services I
Banque, assurance
Recherche, éducation
Administration

Comité technique national I : activités de services II et travail temporaire
Santé et action sociale
Travail temporaire
Service personnel

À ces principaux secteurs d'activités sont déduits les personnels des sièges sociaux et bureaux. D'autres catégories professionnelles particulières, comme par exemple, les personnes occupées exclusivement au service de particuliers, les vendeurs à domicile sont pris à part dans un CTN nommé Z.

Annexe 3 - Régime agricole - Secteurs d'activité

119

Cultures et élevages

- 110 - Cultures spécialisées
- 120 - Champignonnières
- 130 - Élevage spécialisé de gros animaux
- 140 - Élevage spécialisé de petits animaux
- 150 - Entraînement, dressage, haras
- 160 - Conchyliculture
- 170 - Marais salants
- 180 - Cultures et élevages non spécialisés
- 190 - Viticulture

Travaux forestiers

- 310 - Sylviculture
- 320 - Gemmage
- 330 - Exploitations de bois proprement dites
- 340 - Scieries fixes

Entreprises de travaux agricoles

- 400 - Entreprises de travaux agricoles
- 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement

Artisanat rural

- 500 - Artisans du bâtiment
- 510 - Autres artisans ruraux

Coopération

- 600 - Stockage et conditionnement
- 610 - Approvisionnement
- 620 - Traitement des produits laitiers
- 630 - Traitement de la viande
- 640 - Conserverie des produits autres que la viande
- 650 - Vinification
- 660 - Insémination artificielle
- 670 - Sucrierie, distillerie
- 680 - Meunerie, panification
- 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes
- 760 - Traitement des viandes de volailles avec abattage, découpe, transformation
- 770 - Coopératives diverses

Organismes professionnels

- 801 - Mutualité agricole
- 811 - Crédit Agricole
- 821 - Autres organismes
- 830 - Personnel statutaire des Sociétés d'intérêt collectif agricole d'électricité (SICAE)
- 832 - Personnel temporaire des Sociétés d'intérêt collectif agricole d'électricité (SICAE)

Activités diverses

- 900 - Gardes-chasse et gardes-pêche
- 910 - Jardiniers, gardes forestiers
- 920 - Remplacement, travail temporaire, etc.
- 940 - Membres bénévoles
- 950 - Établissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle
- 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés à l'article L722-20 (5°) du code rural
- 980 - Travailleurs handicapés des ESAT

Apprentis

Établissements publics d'enseignement technique et de formation professionnelle

Personnel de bureau

Sigles et acronymes

AT : Accident du travail

ATJ : Accident de trajet

BTP : Bâtiment et travaux publics

Carsat : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (ex Cotorep)

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CHSCT : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Cnamts : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés

CRPRP : Comité régional de prévention des risques professionnels

CRRMP : Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles

CTN : Comités techniques nationaux

Dares : Direction de l'animation de la recherche, des études et de la statistique (Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social)

DEFM : Demandeurs d'emploi en fin de mois

DETH : Demandeurs d'emploi travailleur handicapé

Directte : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Données CVS : Données corrigées des variations saisonnières

Draaf : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Evrest : Évolutions et relations en santé au travail

IJ : Indemnités journalières

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

InVS : Institut de veille sanitaire

IPP : Incapacité permanente partielle

IPRP : Intervenant en prévention des risques professionnels

MCP : Maladie à caractère professionnel

MP : Maladie professionnelle

MPI : Maladie professionnelle indemnisable

MSA : Mutualité sociale agricole

NAF : Nomenclature d'activités française

ORS : Observatoire régional de la santé

PCS : Professions et catégories socioprofessionnelles

PRS : Projet régional de santé

PRST : Plan régional de santé au travail

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Sameth : Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

SE : Section d'établissement définie par une activité professionnelle

SST : Services de santé au travail

TMS : Troubles musculo-squelettiques

Références bibliographiques

121

Baisse des accidents du travail sur le long terme. Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés. Points de repère n° 32 ; Décembre 2010.

Risque AT 2012 : statistiques de sinistralité tous CTN et par CTN. Paris : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés. Direction des risques professionnels - Mission Statistiques ; 2013.

Risque trajet 2012 : statistiques de sinistralité tous CTN et par CTN. Paris : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés. Direction des risques professionnels - Mission Statistiques ; 2013.

Risque MP : Sinistralité 2012 par CTN, code risque et maladie professionnelle. Paris : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés. Direction des risques professionnels - Mission Statistiques ; 2013.

« Activités de services II » : sinistralité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles entre 2008 et 2012. Branche AT-MP du Régime Général de la Sécurité Sociale. Paris : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés. Direction des risques professionnels - Mission Statistiques ; 2013.

Les chiffres utiles de la MSA : éditions 2013. Paris : Mutualité sociale agricole ; 2013.

Observatoire des troubles musculo-squelettiques des actifs agricoles : bilan national 2007-2011. Paris : Mutualité sociale agricole ; 2014.

Salariés agricoles. Suivi des principaux indicateurs d'accidentologie par les Comités techniques nationaux de prévention : données nationales 2007-2012. Direction des études des répertoires et des statistiques. Mutualité sociale agricole ; 2014.

Bilan de la conjoncture agricole régionale 2012. Agreste Auvergne N° 117. Draaf Auvergne ; Avril 2013.

Statistiques des risques professionnels des salariés agricoles : données nationales 2011. Direction des études des répertoires et des statistiques. Mutualité sociale agricole ; 2014.

En Auvergne, l'emploi ne retrouve pas son niveau d'avant-crise La lettre n°93, Insee Auvergne ; Septembre 2013.

L'Allier à grands traits. La lettre n°96, Insee Auvergne ; Novembre 2013.

En Auvergne, l'emploi salarié se stabilise au 3e trimestre 2012. Repères n°55, Insee Auvergne ; Janvier 2013.

En Auvergne, nouvelle hausse du taux de chômage au 1^{er} trimestre 2013. Repères n°62, Insee Auvergne ; Juillet 2013.

Au 3e trimestre, l'emploi salarié auvergnat rebondit grâce au secteur des services. Repères n°79. Insee Auvergne ; Janvier 2014.

L'économie auvergnate au ralenti. Bilan économique 2012. Insee Auvergne conjoncture, n°5 ; Juin 2013. Conjoncture du 1^{er} trimestre 2013. Insee Auvergne conjoncture, n°6 ; Juillet 2013.

Atlas des zones d'emploi 2010. Institut national de la statistique et des études économiques ; 2012.

Les risques professionnels en 2010 : de fortes différences d'exposition selon les secteurs. DARES Analyses, N°010 ; février 2013.

Synthèses Auvergne : Les chiffres clés, édition 2013. Direccte Auvergne ; 2013.



Atlas des risques professionnels en Auvergne

